

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 26/06/2017 Dossier complet le : N° d'enregistrement : 2017-ARA-DP-00612

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1,2396 ha du bois de Chiloza sur la commune de Besse et Saint Anastaise, route des Lacs, sur les parcelles 194 et 35 section ZH

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Commune de Besse et Saint Anastaise

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Lionel GAY, Maire

RCS / SIRET : 21630038400015 Forme juridique : Collectivité territoriale - Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51 a	Défrichement d'une partie des parcelles ZH35, ZH194 pour une surface de 1,2393 ha sur la commune de Besse et Saint Anastaise

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement et dessouchage d'une partie des parcelles ZH35, ZH194 pour une surface de 1,2393 ha sur la commune de Besse et Saint Anastaise en vue d'une autorisation de défrichement et d'un permis de construire pour une unité de méthanisation territoriale

4.2 Objectifs du projet

Construction d'une unité de méthanisation territoriale pour le traitement et la valorisation d'effluents d'élevage en énergie renouvelable

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Déboisement
- Dessouchage
- Broyage des résidus

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La parcelle sera ensuite exploitée par la société Besse Biogaz afin d'y implanter une unité de méthanisation territoriale

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Défrichement d'un bois de feuillus et résineux des parcelles :	
- ZH 35	0,1152 ha
- ZH 194	1,1241 ha
Superficie globale de l'opération	=> 1,2393

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit Chiloza
Route des Lacs (D978),
63 610 Besse et Saint Anastaise,
Parcelles 194 et 35 section ZH

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 56' 52" 9 Lat. 45° 31' 19" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II = Pays Coupés
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif Central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Couze Pavin, Approuvé en 2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS du Pays des Couzes (FR8312011) à 0,1 km ZSC du Cézallier (FR8301040) à 5,04 km ZSC des Monts Dore (FR8301042) à 5,59 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Immeuble du Docteur Faugoux à 1,6 km Lac Pavin à 5 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, destruction de l'état boisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe hors ZPS et ZSC, il n'a ainsi aucun impact sur les habitats et espèces de la zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des machines de défrichage qui travaillent de jour pendant les heures ouvrées
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle n'étant plus boisée, elle ne fera plus l'objet de gestion et d'exploitation forestière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les parcelles ZH 35 et ZH 194 sont contiguës à la déchetterie et à la station d'épuration municipale de Besse et Saint Ansataise.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Suite à l'évaluation des incidences Natura 2000 (Dossier fourni en Annexe), il est prévu de réaliser l'opération de défrichement entre septembre et mars afin de réduire les effets susceptibles de toucher l'avifaune de la zone Natura 2000 voisine (ZPS du Pays des Couzes).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement devrait être dispensé d'évaluation environnementale : la situation des parcelles hors zone Natura 2000, la faible proportion de bois défriché (au regard de la surface forestière attenante), la continuité des parcelles visées avec la station d'épuration communale et la déchetterie ainsi que la proximité de la route voisine permettent de conclure qu'il n'y aura pas d'impact sur le paysage et l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe complémentaire :

- Étude d'incidence Natura 2000 du projet d'unité de méthanisation territorial projeté sur la parcelle à défricher

9. Engagement et signature

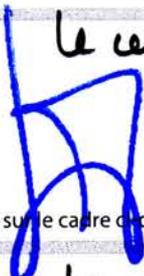
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Besse et Saint Anastaise

le, 21/06/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Le Maire

Lionel GAY



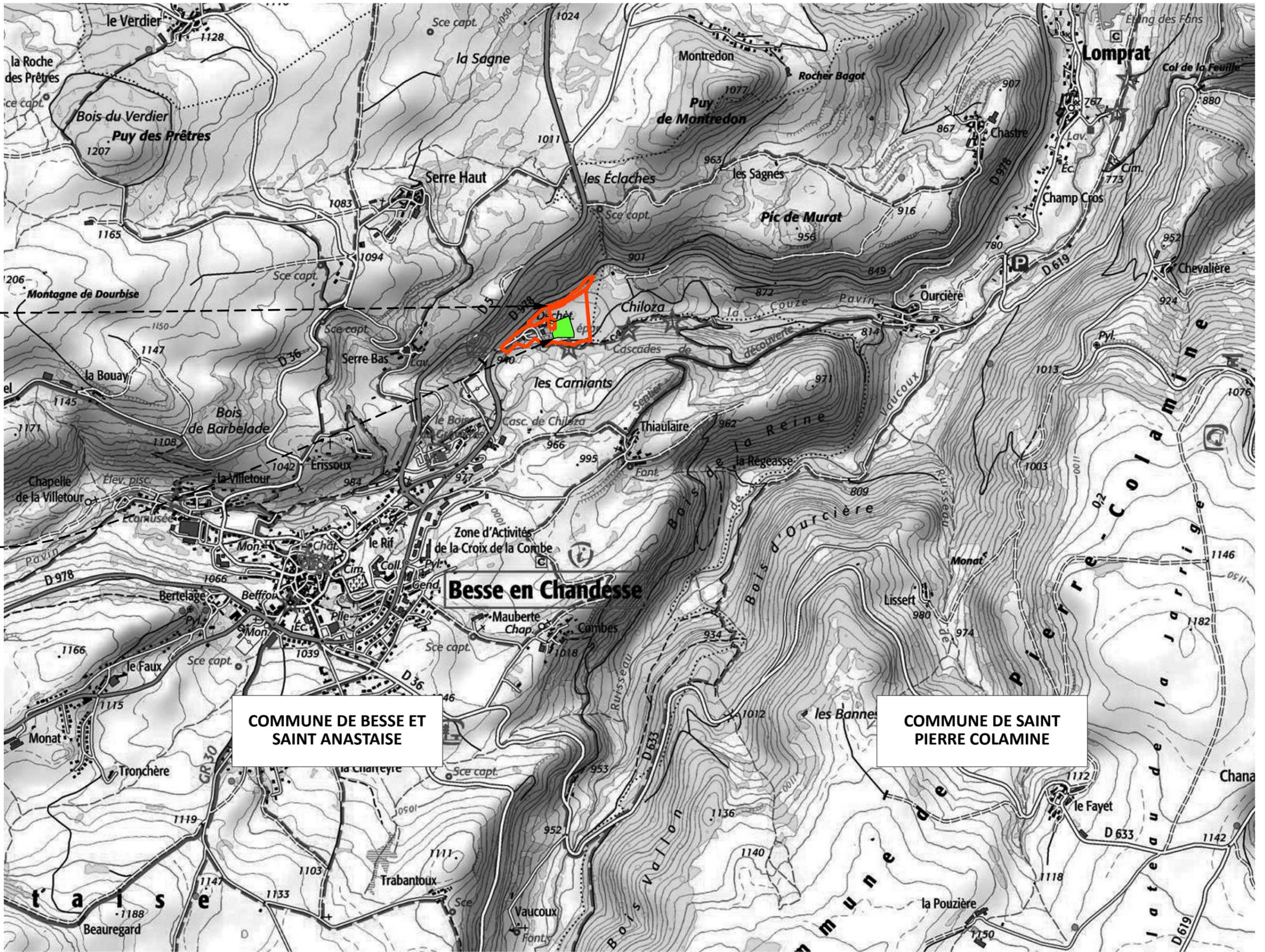
PARCELLES CONCERNEES :
 parcelle 194, section ZH,
 zonage N du PLU, d'une
 surface totale de 59 929m²
 (59.93ha)
 parcelle 35, section ZH,
 zonage N du PLU, d'une
 surface totale de 12 351m²
 (12.35ha)

surface projet : 10 306m² dont
 609 m² sur la parcelle 35
 9 697m² sur la parcelle 194

commune de BESSE ET
 SAINT ANASTAISE,
 propriété de la commune

**Zone à défricher sur la
 parcelle 35 et 194, section
 ZH, zonage N du PLU.**

surface totale : 12 393m²
 (1.2393ha)
 - 1 152m² soit 0.1152ha sur la
 parcelle 35
 - 11 241m² soit 1.1241ha sur la
 parcelle 194 dont 6 253m² soit
 0.6253ha en EBC



**COMMUNE DE BESSE ET
 SAINT ANASTAISE**

**COMMUNE DE SAINT
 PIERRE COLAMINE**

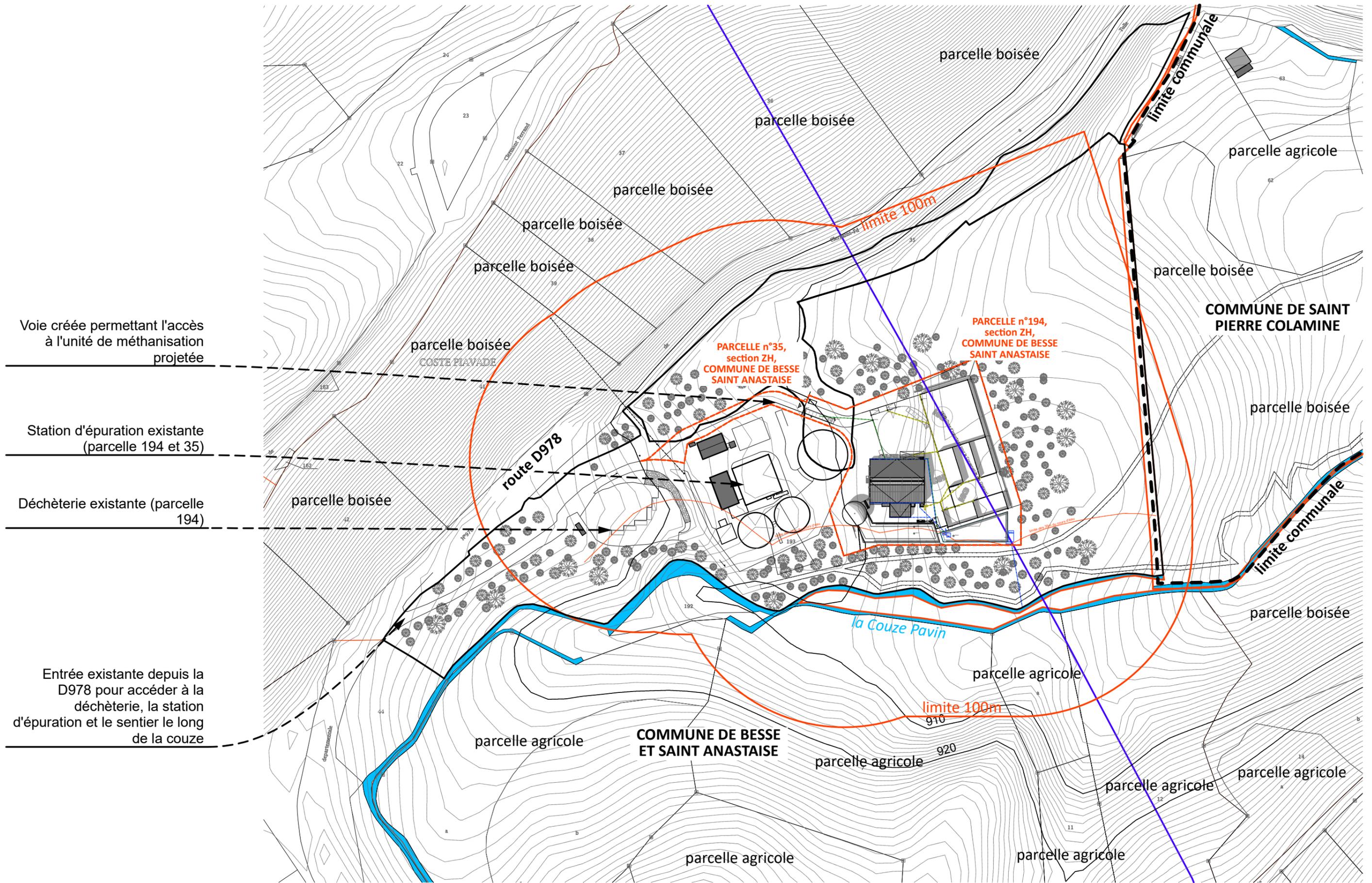
\\ Date \\
 14 juin 2017

\\ N° \\
1

\\ Echelle \\
 environ 1/25 000
 0 250 500m



\\ Titre du plan \\
 plan de situation



Voie créée permettant l'accès à l'unité de méthanisation projetée

Station d'épuration existante (parcelle 194 et 35)

Déchèterie existante (parcelle 194)

Entrée existante depuis la D978 pour accéder à la déchèterie, la station d'épuration et le sentier le long de la couze

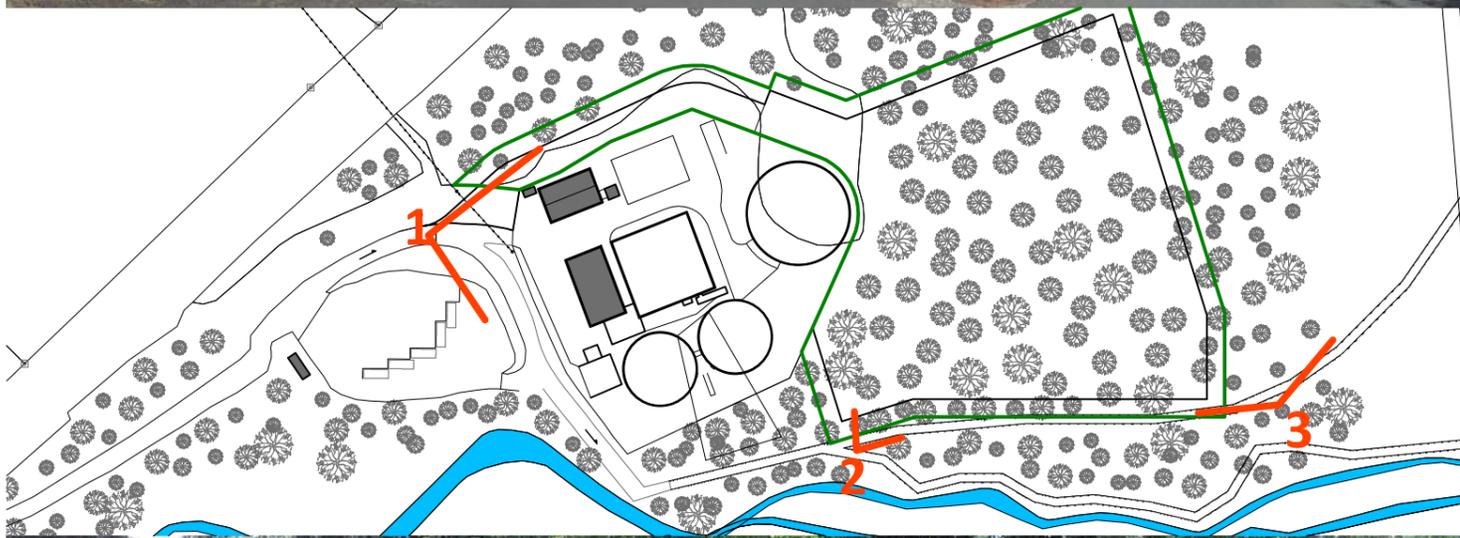
\\ Date \\
14 juin 2017

\\ Echelle \\
1/2 000
0 20 40m

\\ N° \\
3

\\ Titre du plan \\
plan des abords de l'installation





point de vue 1

point de vue 2

point de vue 3



\\ Date \\
14 juin 2017

\\ N° \\
2

\\ Echelle \\
1/2 000
0 20 40m



\\ Titre du plan \\
photos du site



\\ Date \\
14 juin 2017

\\ N° \\
4

\\ Echelle \\
1/75 000
0 750 1500m



\\ Titre du plan \\
plan zones Natura 2000

Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ

Dossier d'incidences

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ	
Document	Dossier d'incidences	Page
V 1		1/48

Table des matières

1	PREAMBULE	2
2	QUESTION PREALABLE (R414.23.I CE)	3
2.1	DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION.....	3
2.2	DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	11
2.3	PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES	13
3	ANALYSE DES INCIDENCES (R414.23.II CE)	38
3.1	INCIDENCES CUMULATIVES AVEC D'AUTRES PROJETS DU MEME MAITRE D'OUVRAGE	38
3.2	DESTRUCTION OU DETERIORATION D'HABITATS NATURA 2000.....	38
3.3	DESTRUCTION OU PERTURBATION D'ESPECES OU HABITATS D'ESPECES NATURA 2000.....	39
4	MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION (R414.23.III CE)	40
4.1	DESCRIPTION DES MESURES.....	40
4.2	JUSTIFICATION ET PERTINENCE DES MESURES.....	41
4.3	SUIVI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DE CES MESURES	41
5	CONCLUSION	41
5.1	SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET.....	41
5.2	INCIDENCE SIGNIFICATIVE OU NON DU PROJET ?	42
6	PROCEDURE DEROGATOIRE ARTICLE 6.4 DIRECTIVE HABITATS R414.23.IV CE)	42
6.1	JUSTIFICATION DE L'ABSENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES.....	43
6.2	DEMONSTRATION DU CARACTERE IMPERATIF D'INTERET PUBLIC MAJEUR DU PROJET.....	43
6.3	PROPOSITIONS DE MESURES COMPENSATOIRES	43
7	METHODOLOGIE ET DIFFICULTES RENCONTREES	44
7.1	PRESENTATION DES METHODES AYANT ETE UTILISEES POUR PRODUIRE L'EVALUATION.....	44
7.2	DIFFICULTES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES RENCONTREES	45
8	ANNEXE 01 : LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 AU 1/25 000^{EME}	
9	ANNEXE 02 : PLAN DE MASSE DU PROJET	
10	ANNEXE 03 : ZONES D'INFLUENCE DU PROJET ET LEUR DISTANCE PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ENVIRONNANTS	
11	ANNEXE 04 : PHOTOS DU SITE ET DE SA ZONE D'INFLUENCE	
12	ANNEXE 05 : OCCUPATION DU SOL A PARTIR DE CORINNE LAND COVER 2006 DU SITE ET DE SA ZONE D'INFLUENCE	
13	ANNEXE 06 : CARTES DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS DU PAYS DES COUZES	
14	ANNEXE 07 : JUGEMENT DES CRITERES A, B, C, D DU FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES DE LA ZPS DU PAYS DES COUZES	
15	ANNEXE 08 : COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DES SPECIALISTES	

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	2/48
V 1			

1 Préambule

<p>« CANEVAS DOSSIER INCIDENCES »</p> <p>Canevas dossier d'évaluation des incidences Natura 2000</p> <p>à l'attention des porteurs de projets, bureaux d'études...</p>	
---	---

Pourquoi ?

Le présent document vise à donner la **trame d'un dossier** d'évaluation des incidences Natura 2000.

Evaluation simplifiée ou dossier plus approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Le « canevas dossier incidences » peut être utilisé par les **porteurs de projets** eux-mêmes ou par les **bureaux d'études** pour élaborer leur dossier.

Pour qui ?

Le dossier doit être transmis au **service instructeur habituel** qui pourra éventuellement demander des informations complémentaires au porteur de projet et formulera un avis.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Présentation :

L'évaluation Natura 2000 peut être dissociée ou intégrée au dossier principal comme l'étude d'impact par exemple. Dans ce dernier cas, un chapitre individualisé sera consacré à Natura 2000.

Vocabulaire :

Dans un dossier approfondi, des « **mesures destinées à supprimer ou réduire** » les incidences du projet sont souvent prévues et des « **mesures d'accompagnement** » peuvent également être envisagées. Par contre, des « **mesures compensatoires au titre de Natura 2000** » ne sont que très rarement requises (seulement lorsque le projet porte une atteinte significative résiduelle (après mesures de suppression, réduction) à un site et qu'il répond aux conditions strictes de la procédure dérogatoire de l'article 6-4 de la Directive Habitats).

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	3/48
V 1			

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **SAS BESSE BIOGAZ**

Commune et département) : **RIOM, PUY-DE-DOME**

Adresse : **4, Place Malouet – 63 200 RIOM**

Téléphone : **04 73 97 63 01** Fax : **04 73 97 64 85**

Email : contact@methajoule.fr

Nom du projet : **BESSE BIOGAZ**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Evaluation requise dans le cadre du dossier d'Enregistrement

2 Question préalable (R414.23.I CE)

2.1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

2.1.1 Description détaillée du projet

La description doit permettre d'avoir une vision complète du projet dans sa phase chantier, exploitation et réalisation afin de pouvoir détecter toutes ses incidences potentielles :

Description structurelle (emprise, hauteur, constructions, dépendances, accès...), fonctionnelle (capacité d'accueil, nature et volume des rejets dans l'eau, l'air et le sol, fréquentation des équipements, risques technologiques), modalité d'exploitation, de gestion, d'entretien et de fin d'exploitation.

➔ Le projet consiste en la création d'une unité de méthanisation de sous-produits agricoles.

2.1.1.1 DESCRIPTION STRUCTURELLE

Ainsi, le site sera composé des éléments suivants :

- A. Aire de stockage des intrants solides (1 010 m²)
- B. Zone de préparation des intrants solides (186 m²)
- C. Tunnels de digestion (806,4 m² pour une hauteur maximale de 9,08 m)
- D. Digesteur pour les percolats (Cuve de 14,5 m de diamètre et 9,5 m de haut avec le gazomètre)
- E. Local process (dépendance de 50 m² et 4,5 m de haut)
- F. Local de cogénération (dépendance de 55 m² et 4,5 m de haut)
- G. Aire de stockage du digestat (991 m² avec des murs périphériques de 3 m de hauteur)
- H. Zone de dépotage des matières liquides (180 m²)
- I. Local de valorisation chaleur (bâtiment de type agricole de 198 m² et 4,55 m de haut)

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences		Page
V 1			5/48

Le site sera ouvert entre 9 h – 18 h du lundi au vendredi inclus. Sur cette plage horaire, il accueillera entre 8 et 12 camions par jour qui assureront son approvisionnement. Sur le site une chargeuse sur pneu réalise les opérations de manutention de ces matières. Une fois tous les 7 à 10 jours, une ration d'intrants est préparée et introduite dans un casier de fermentation après que celui-ci ait été vidé de son contenu. La matière sortante est ponctuellement entreposée sur le site avant son exportation vers les parcelles d'épandage pour une valorisation agricole. La totalité des matières entrante est exportée sous forme de digestat, soit 15 871 t.

En dehors des horaires d'ouverture seul le moteur de cogénération fonctionne : Il est installé dans un local insonorisé pour lequel le bruit extérieur à 1 mètre est de 65 dB(A). Il valorise le biogaz produit par la fermentation anaérobie des matières et le convertit en électricité. Le moteur installé présente une puissance de 499 kW.

Ses émissions potentielles garanties par le constructeur respectent les valeurs limites réglementaires. L'unité de combustion est également équipée d'une torchère, qui permet de brûler le gaz en cas de non fonctionnement du moteur (panne, maintenance). Il s'agit d'un équipement de secours, qui n'a pas vocation à fonctionner en continu. Concernant les odeurs, la digestion en elle-même se déroule en milieu totalement hermétique. Seuls les intrants sont susceptibles de générer des mauvaises odeurs. Après la digestion, les matières organiques volatiles responsables des mauvaises odeurs sont détruites. Les exploitants agricoles épandent donc un produit désodorisé. Une amélioration globale des émissions d'odeurs est donc prévue lors des épandages.

La totalité des eaux sales du site est réutilisée dans le process de fermentation. Les eaux propres sont collectées via un débourbeur/déshuileur et acheminées vers un bassin d'eau pluviale. Ce bassin est dimensionné pour contenir en tout temps à minima 120 m³ d'eau. Une prise de raccordement permet de délivrer un débit de 60 m³/h sur une durée minimum de deux heures.

2.1.2 Contexte et historique

Pour les dossiers importants, une présentation du contexte et de l'historique du projet sera appréciée.

2.1.2.1 CONTEXTE

La commune de Besse constitue un territoire à multiples facettes, dont l'économie repose sur deux piliers principaux :

- Activité touristique hivernale et estivale (station de ski),
- Productions agricoles (lait, fromages AOP et viande bovine).

Par ailleurs, le contexte patrimonial (patrimoine architectural, paysager et naturel : réglementation urbanistique spécifique (PLU, ZPPAU), commune du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne) et géographique (territoire de montagne, routes et accès difficiles en saison hivernale, contraintes météorologiques) induisent des contraintes environnementales et économiques fortes sur le fonctionnement des exploitations, notamment dans la gestion de leurs effluents d'élevage.

Ces éléments conduisent à des pratiques « défavorables » pour l'environnement :

- Le lactosérum produit sur les exploitations est valorisé par épandage. Ce produit a un fort impact sur la qualité des sols et des eaux de surface ;

	<p>Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ</p>		
Document	Dossier d'incidences		Page
V 1			6/48

- Les sites remarquables du Lac Pavin et de Bourdouze sont protégés et limitent les zones d'épandage (Contrat de Lacs et Contrat de Rivières, Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale « Lac Pavin – Creux de Soucy ») ;
- La complexité du réseau routier et le relief compriment les zones d'épandage autour des sièges d'exploitation en excluant les secteurs éloignés et trop pentus ;
- La rudesse du climat et les obligations réglementaires induisent des infrastructures de stockage d'effluent difficiles à mettre en place pour les exploitations

Ainsi, la mairie nourrit une réflexion depuis 2014 afin d'établir un projet territorial dont le montage permettrait de créer une synergie entre les différents acteurs de la commune (Voir détail de la chronologie en paragraphe 9). Il s'agit de créer une activité économique nouvelle générant des retombées économiques pour la commune et les acteurs du projet tout en répondant aux problématiques environnementales associées à la gestion des matières organiques produites sur le territoire.

Consciente des contraintes économiques et environnementales auxquelles font face les exploitations agricoles, la mairie a déjà matérialisé son engagement à travers la création d'une régie municipale dédiée à la Défense de l'Agriculture de Montagne (DAME). Doté d'un budget propre, cet organe est animé par un conseil d'exploitation réunissant élus et agriculteurs, force de proposition auprès du conseil municipal. Axé sur une charte des bonnes pratiques, la DAME a pour objectif de devenir un outil d'action et de réflexion concernant la lutte contre les nuisibles, la veille technique et juridique, les dispositifs innovants (CUMA, méthanisation...), la défense de la profession (accompagnement social, installation des jeunes, transmission des exploitations...) et la promotion des productions labellisées. Une mise à disposition de personnel administratif de la mairie permettra d'alléger les démarches de la profession (GDON, CUMA, suivi de l'infestation).

C'est ainsi que la mairie s'est rapprochée de l'Aduhme afin de bâtir une démarche permettant d'étudier la faisabilité d'un projet de méthanisation sur son territoire. Suite à différentes réunions d'information et de formation un comité de pilotage structuré autour des principaux acteurs du territoire a défini les enjeux énergétiques et environnementaux auxquels il faut répondre :

- Réduire les nuisances environnementales des effluents agricoles :
 - o Réduire les pollutions diffuses sur le milieu aquatique
 - o Améliorer les conditions de stockage des effluents
 - o Rationaliser les apports lors de l'épandage
- Proposer une gestion locale des déchets verts de la commune
- Favoriser l'autonomie énergétique du territoire.

Les enjeux économiques :

- Permettre à la collectivité de générer des économies sur ses charges de fonctionnement.
- Soutenir la filière agricole ;
- Générer une économie à travers des circuits courts ;
- Participer au dynamisme du tissu économique local ;

Les enjeux sociétaux :

- Créer et pérenniser les emplois agricoles de la commune ;
- S'appuyer sur des ressources locales tant économiques qu'humaines ;
- Positionner la commune comme générateur de l'impulsion de départ du projet.

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	7/48
V 1			

L'organisation du projet qui en découle doit permettre d'élaborer un partenariat « gagnant-gagnant » entre les acteurs publics et privés du territoire.

2.1.2.2 HISTORIQUE

Ce projet est le fruit d'un profond travail de concertation entre les différents acteurs du territoire pendant les différentes réunions avant et pendant l'étude faisabilité afin que le projet soit accepté :

- **29 janvier 2015** : visite organisée par l'Aduhme de l'unité de méthanisation de Limoise (150kW) avec des agriculteurs, élus, citoyens... de la commune de Besse
- **01 avril 2015** : réunion de préparation avec l'Aduhme, la Municipalité et la CDA ;

Un Comité de pilotage regroupant Agriculteurs, élus de la commune de Besse, Parc Naturel Régional des Volcan, Producteurs de St Nectaire, Chambre d'agriculture, Aduhme, interprofession du Saint Nectaire, Comité citoyen de la commune, acteurs privés de la commune a été créé pour établir les enjeux et les objectifs d'un tel projet.

Par l'intermédiaire de ce comité de pilotage, la commune a joué un rôle majeur dans la centralisation des informations et les prises de décision au regard des enjeux pour le territoire et pour ses concitoyens.

- **20 avril 2015** : présentations par l'Aduhme du procédé de méthanisation, des résultats de l'analyse d'opportunité, actions à venir aux agriculteurs, élus et autres acteurs de la commune ;
- **06 mai 2015** : rédaction du cahier des charges d'étude de faisabilité méthanisation par l'Aduhme en collaboration avec le comité de pilotage du projet (Voir ANNEXE 02) ;
- **17 septembre** : analyses offres techniques avec le comité de pilotage
- **09 novembre 2015** : lancement de l'étude faisabilité avec BE Méthajoule.

Près de 20 exploitations agricoles ont été auditées fin 2015 pour

- Décrire les pratiques et les moyens présents sur chacune des exploitations (déroulé d'un questionnaire sur les productions, les périodes d'hivernage, les pratiques d'épandage, les attentes par rapport à un projet collectif) ;
- Informer des règles d'un projet collectif.

Les principaux producteurs de déchets et consommateurs d'énergie de la commune ont directement été contactés également.

- **13 janvier 2016** : réunion intermédiaire de l'étude de faisabilité, présentation des premiers résultats et des tendances locales ; Cette réunion de concertation et de travail avec le comité de pilotage a permis, en Janvier 2016, de retenir un scénario sur la base des hypothèses identifiées.
- **13 mars 2016** : restitution de l'étude faisabilité auprès du comité de pilotage, un projet de 250kW-290kW est réalisable, ci-après les principales conclusions

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	8/48
V 1			

- **11 Avril 2016** : Restitution de l'étude de faisabilité et de l'offre de service agricole auprès de l'ensemble des agriculteurs de la commune avec le comité de pilotage, en présence de la sous-préfète.
- **Juin 2016** : Rencontre entre Méthajoule et les agriculteurs participant au projet à travers un atelier personnalisé, exploitation par exploitation permettant d'établir précisément l'impact organisationnel et économique de l'engagement de la ferme dans le projet. A l'issue, l'exploitant était libre de s'engager à travers la signature de la LOI.
- **Fin Juin 2016** : Face à l'engouement des agriculteurs pour le projet, redimensionnement à 499 kW du projet territorial BESSE BIOGAZ et mise à jour de l'étude pour une mise en œuvre en deux étapes (déclaration puis enregistrement).
- **Juillet 2016** : Différentes réunions en mairie de Besse pour :
 - Une présentation détaillée du projet au conseil municipal
 - L'établissement des niveaux de participation des partenaires du projet
 - L'élaboration des statuts de BESSE BIOGAZ
- **27 Juillet 2016** : Délibération du conseil municipal formalisant l'engagement de la commune dans BESSE BIOGAZ

2.1.3 Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e.

Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Indiquer la localisation du projet (département, commune, lieu-dit), ainsi que le numéro et le nom des sites Natura 2000 dans lequel ou à proximité desquels il se situe (avec indication de la distance).

Le projet est situé : **Hors site(s) Natura 2000.**

L'Annexe 01 présente la localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.

Nom de la commune : **Besse et Saint Anastaise** N° Département : **63 (Puy de Dôme)**

Distance aux sites Natura 2000 les plus proches :

Site Natura 2000	Numéro de site	Distance au projet
ZPS Pays des Couzes	FR8312011	0,05 km
ZSC Cézallier	FR8301040	5,04 km
ZSC Monts Dore	FR8301042	5,59 km
ZSC Gîtes à chauve-souris du Pays des Couzes	FR8302012	6,42 km
ZSC Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes	FR8301035	7,48 km

Tableau 2 : Sites Natura 2000 et distance au projet

	<p>Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>Dossier d'incidences</p>		<p>Page</p>
<p>V 1</p>			<p>9/48</p>

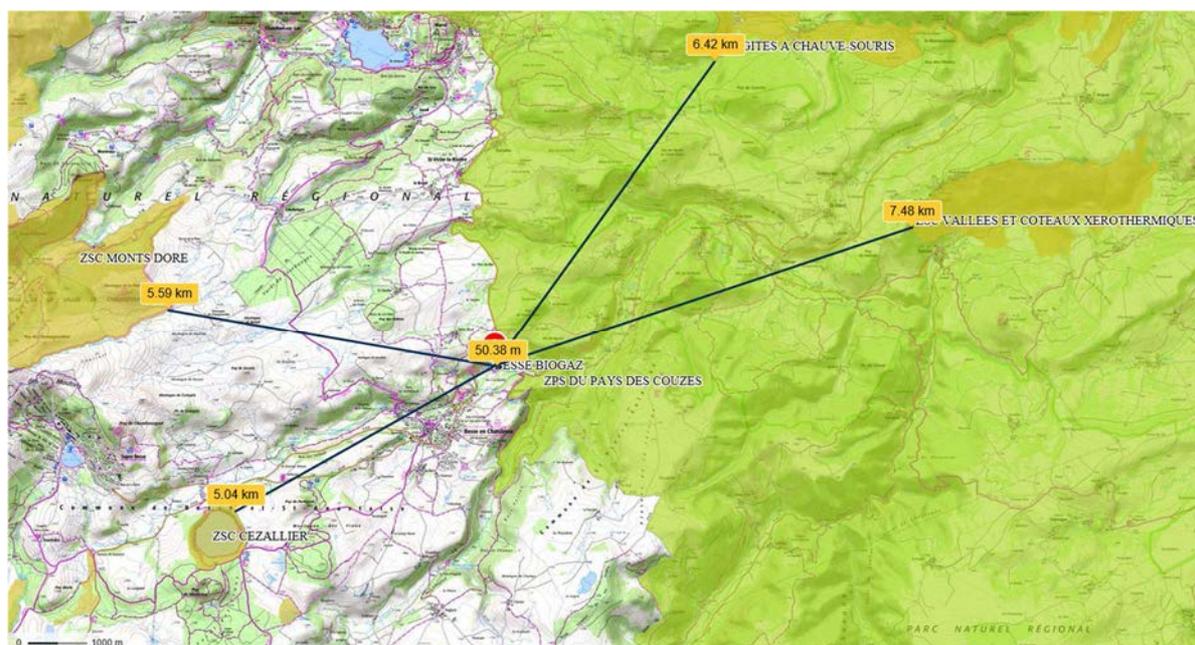


Figure 2 : Localisation du site par rapport aux zones Natura 2000 les plus proches

2.1.4 Etendue/emprise du projet

Indiquer l'emprise au sol temporaire et/ou permanente du projet, en phase chantier et fonctionnement, et sa longueur si le projet est linéaire. Indiquer la classe de surface approximative (en m² ou en hectares).

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue).

Mentionner et décrire tous les aménagements connexes prévus (voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Décrire pour les manifestations, interventions les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique, le nombre de personnes attendues...

L'emprise au sol du projet s'établit à 10 306 m². Cette emprise est invariable en phase chantier et en phase d'opération. Ainsi, la totalité des aménagements (accès, parking, stockages, bassins, réseaux...) sont compris dans l'emprise du site.

L'accès et les zones de circulation et de retournement représentent 1 307 m².

Les zones de stockage des produits bruts et ouvrages de stockage des produits finis s'étendent sur 2 000 m².

L'Annexe 02 présente le plan de masse du projet.

	<p>Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>Dossier d'incidences</p>		<p>Page</p>
<p>V 1</p>			<p>10/48</p>

2.1.5 Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention

Indiquer si les interventions sont diurnes ou nocturnes et leur durée précise (jours, mois) ou approximative (mois, années) ainsi que la période envisagée dans l'année (printemps, été, automne, hiver).

Indiquer également fréquence lorsqu'il y a lieu (annuelle, mensuelle...).

- Projet, manifestation :
 - Diurne : interventions de personnel et circulation de matières
 - Nocturne : fonctionnement du process
- Durée précise : **Fonctionnement permanent** pour une durée supérieure à 20 ans
- Période précise si connue : **Fonctionnement permanent** tout au long de l'année
- Fréquence : **Fonctionnement permanent** sur toute la durée d'exploitation

2.1.6 Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Un débroussaillage et une coupe des arbres présents sur le site actuel sont prévus avant les travaux (la parcelle est un bois de résineux). En phase d'exploitation, les espaces verts créés seront entretenus. Aucun curage ou création de pistes n'est prévu.

Les eaux pluviales issues des espaces de stockage sont collectées séparément et traitées dans le process, elles ne feront l'objet d'aucun rejet dans le milieu naturel.

La mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures permet de récupérer et de traiter les eaux de ruissellement de chaussée avant d'être dirigées vers un stockage tampon préalable à leur rejet dans le milieu naturel (Couze Pavin voisine).

2.1.7 Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **4 030 000 € HT**

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	11/48
V 1			

2.2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

2.2.1 Carte de location du projet par rapport aux sites Natura 2000

Elle doit permettre de localiser **la zone d'implantation du projet** (chantier, pistes d'accès, implantation, exploitation...) ainsi que **le ou les site(s) Natura 2000 concernés** ou pouvant être impactés (la proximité d'un site n'est pas l'unique critère car un projet peut avoir des incidences sur un site relativement éloigné).

Deux cartes de différentes échelles pourront être nécessaires.

➔ **L'Annexe 01 présente la localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches.**

2.2.2 Définition de la zone d'influence

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Elle doit englober les habitats naturels et les habitats d'espèces environnants et sur lesquels le projet est susceptible d'avoir une influence (exemples : un aménagement peut modifier l'écoulement naturel des eaux et donc avoir des conséquences sur des milieux humides à proximité qu'il faudra inclure dans la zone d'influence. Une infrastructure peut rompre un corridor biologique et impacter ainsi un habitat d'espèce qu'il faudra inclure dans la zone d'influence).

L'utilisation des fonds cartographiques IGN est conseillée, ainsi que des photos aériennes récentes permettant d'avoir une vision globale des milieux en présence.

- Le lien fonctionnel entre les sites Natura 2000 concernés et la zone d'influence doit être fait.
- Si les données existent, une cartographie des habitats, des espèces et des habitats d'espèces présents ou potentiels sur la zone d'influence sera produite

2.2.2.1 Rejets dans le milieu aquatique

Le cours d'eau de la Couze Pavin est le milieu récepteur pour les eaux de ruissellement. Le tamponnement du rejet assuré par le bassin d'eaux pluviales supprime tout effet au point et en aval du projet. Le positionnement du projet dans la continuité de la station d'épuration de la commune au regard du bassin versant supprime tout impact sur l'hydrologie.

2.2.2.2 Pistes de chantier, circulation

Les pistes de chantier sont réalisées uniquement pendant le chantier et dans l'emprise du site. Une circulation de camions transportant la biomasse et apportant le digestat aux exploitations agricoles est générée, elle n'impacte pas les sites Natura 2000 (quelques camions par jour et aucun ne pénètre dans les zones Natura 2000). Le trafic s'effectue sur les voiries existantes de la commune.

2.2.2.3 Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Situé en aval de la station d'épuration de la commune et en parallèle de la route D978, le projet ne constitue en aucune mesure une rupture de corridor écologique.

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	12/48
V 1			

2.2.2.4 Poussières, vibrations

L'émission de poussières et de vibrations se limitera à la phase chantier sur 100 m maximum autour du site. Ces nuisances seront donc ponctuelles.

2.2.2.5 Pollutions possibles

Par obligation réglementaire (ICPE 2781) la totalité des matières liquides présentes sur le site sont stockées dans des contenant équipés de dispositifs de rétention. Aucune pollution au milieu n'est possible.

2.2.2.6 Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Les rémanences sonores liées à l'activité du site peuvent engendrer des perturbations sur la faune dans un rayon de 50 m autour du site.

Les horaires d'ouverture du site n'obligent pas à du travail nocturne nécessitant un éclairage permanent générant des nuisances lumineuses nocturnes.

2.2.2.7 Bruits

En phase chantier le bruit des engins de terrassement et de construction constituera une nuisance pour les espèces présentes dans un rayon de 200 m. Ces nuisances sont temporaires pendant la durée du chantier.

En phase d'exploitation, le bruit résiduel lié à l'exploitation se noie dans les rémanences sonores naturelles dans un rayon de 50 m autour du site.

L'atténuation du bruit par la distance (formule de Zouboff) donne les valeurs de bruits en limite de propriété présentées dans le tableau suivant. Le niveau de bruit maximal de 70 dB(A) en limite de propriété ne sera pas atteint.

Sources de bruit potentiel	Moteur de cogénération	Engins de chargement
Horaires de fonctionnement	24h/24	9h – 18h (jours ouvrés)
Niveau de bruit maximum à proximité immédiate	65 dB (A)	79 dB(A)
Distance à la limite de propriété la plus proche	16 m	> 5 m
Niveau de bruit maximum à la limite de propriété	41 dB(A)	65 dB(A)
Limite réglementaire en limite de propriété	70 dB(A) de jour 60 dB(A) de nuit	70 dB(A)
Distance à la zone Natura 2000 la plus proche	110 m	> 55 m
Niveau de bruit maximum à la limite de zone Natura 2000	18 dB(A)	39 dB(A)

Tableau 3 : Rémanence sonore en bord de parcelle et de la zone Natura 2000

2.2.2.8 Détermination de la zone d'influence

En synthèse, il apparaît 2 zones d'influence :

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	13/48
V 1			

- Une zone de 200 autour du site en phase chantier
- Une zone de 50 m autour du site en phase de fonctionnement

L'Annexe 03 présente les 2 zones d'influence du projet et leur distance par rapport aux sites Natura 2000 environnants.

L'Annexe 04 présente des photos du site et de sa zone d'influence.

L'Annexe 05 présente l'occupation du sol à partir de Corinne Land Cover 2006 du site et de sa zone d'influence.

2.3 Présentation des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés

2.3.1 Présentation des sites Natura 2000 concernés

Tous les sites Natura 2000 sur ou à proximité desquels se situe le projet doivent être présentés, en s'appuyant notamment sur les documents et outils relatifs aux sites Natura 2000 (cf. p. 10-11).

- Statut du ou des site(s) : pSIC (proposition de site d'intérêt communautaire), SIC (site d'intérêt communautaire), ZSC (zone spéciale de conservation = site directive habitats), ZPS (zone de protection spéciale = site directive oiseaux)
- Numéro et nom du ou des site(s) (ex : FR8301038 « Val d'Allier Pont du Château Jumeaux »)
- Description sommaire du site (géographique, topographique, géologique et hydrographique) et description globale de l'occupation du sol et de la végétation
- Description du fonctionnement écologique du site (hydrologie, qualité des eaux, de l'air et des sols, corridors, isolement ou fragmentation des éléments biologiques...) et des facteurs clés de conservation
- Description des tendances évolutives connues ainsi que les principaux enjeux et objectifs de conservation du site, les principaux objectifs et mesures de gestion préconisées dans le DOCOB

➔ Les sites Natura 2000 à proximité du projet sont les suivants :

Site Natura 2000	Numéro de site	Distance au projet
ZPS Pays des Couzes	FR8312011	0,05 km
ZSC Cézallier	FR8301040	5,04 km
ZSC Monts Dore	FR8301042	5,59 km
ZSC Gîtes à chauve-souris du Pays des Couzes	FR8302012	6,42 km
ZSC Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes	FR8301035	7,48 km

Tableau 4 : Sites Natura 2000 à proximité du projet

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences		Page
V 1			14/48

2.3.1.1 Site Natura 2000 du Pays des Couzes

i. Description sommaire

La superficie du site est de 51 716 hectares, répartie sur 59 communes et 7 communautés de communes, correspondant à 28 992 habitants. Ce site s'étend de Chanonat au nord, jusqu'à Apchat, au sud.

Située dans les « Pays coupés », cette zone Natura 2000 à la géographie très variée (alt 430m à 1275 m), est un site important pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. Avec 30-40 couples nicheurs, la ZPS du Pays des Couzes abrite 2,5 % des effectifs nationaux du Grand-duc d'Europe. 34 espèces d'oiseaux de l'annexe 1 ont justifié la désignation du site en zone Natura 2000 avec **des enjeux forts pour le Hibou Grand-Duc, le Circaète et le Milan Royal.**

Au niveau économique, ce territoire est essentiellement tourné vers la production agricole et le tourisme.

L'activité agricole est l'activité économique principale au sein de la zone Natura 2000 du Pays des Couzes (30 330 ha d'îlots PAC et 437 agriculteurs recensés (non exhaustif). La partie ouest du site est tournée vers l'élevage et la production fromagère (AOP St-Nectaire), la partie Est est tournée vers les céréales et les vignes (zone AOC). La bordure ouest du site est sensible aux pullulations des rats taupiers dont une gestion mal adaptée peut avoir des conséquences importantes sur l'activité agricole et sur les rapaces.

La moyenne montagne connaît un tourisme hivernal (routes des stations de ski) et estival. La Communauté de communes du Pays du Grand Sancy est le 1^{er} secteur touristique auvergnat (45 000 lits marchands, ¼ des nuitées de la région).

Le territoire Natura 2000 n'est pas une zone à fort enjeu forestier. Les forêts sont jeunes, issues de la déprise agricole et difficilement accessibles.

Seuls les secteurs plus montagnards ont une vocation de production forestière plus affirmée. L'ONF gère 2 043 ha de forêts et l'on compte actuellement 5 plans simples de gestion privés correspondant à 434 ha de forêts (Source : DDT, 2010).

Deux lignes Haute tension traversent le site, correspondant à 53,1 km. Une partie est équipée de serpentins anticollisions (Couze de Valbeleix).

Sur le territoire de la ZPS, le linéaire des lignes à moyenne tension est assez dense puisqu'il s'étend sur 297 km. Il a été montré que les lignes à Haute Tension impactaient les oiseaux par collision, les lignes Moyenne Tension plutôt par électrocution.

Le parc éolien du Cézallier compte 26 éoliennes, dont 7 sont situées dans la zone Natura 2000, sur les communes de Dausat-sur-Vodable (2), Roche-Charles-la-Mayrand (2) et La-Chapelle-Marcousse (3).

Deux autres zones Natura 2000 (ZSC) se superposent à ce territoire. Il s'agit de « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » (FR 830 1035) et « Gites à chauve-souris du Pays des Couzes » (FR 830 2012).

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	15/48
V 1			

ii. Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	61 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	5 %
N15 : Autres terres arables	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	8 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Tableau 5 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 Pays des Couzes

iii. Description du fonctionnement écologique

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification										
Géologie	-	Forte empreinte volcanique -plateaux basaltiques -socle granitique ou parties métamorphiques -terrains sédimentaires										
Hydrologie	-	Régimes torrentiels des Couzes										
Climat		Partie ouest du site avec climat atlantique Partie Est avec climat d'abri intramontagnard de type continental (Effet de foehn sur la Limagne)										
Topographie	4 régions naturelles Altitude minimale : 430 m Altitude maximale : 1275 m	-Les Pays coupés -Le plateau du Cézallier (sud-ouest) -Massif du Sancy (centre-nord-ouest) -La plaine de la Limagne (Bordure est)										
Hydrographie	4 rivières principales 73.6 km de linéaire	Couze d'Ardes, Couze Pavin, Couze Chambon, gorges de la Monne et Couze de Valbelex qui descendent des monts Dore et du Cézallier en direction de l'Allier – Rivières à eaux vives										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Noms</th> <th>Linéaire (Km)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La Monne</td> <td>13,0</td> </tr> <tr> <td>La couze Pavin</td> <td>18,6</td> </tr> <tr> <td>La couze d'Ardes</td> <td>21,5</td> </tr> <tr> <td>La couze Chambon</td> <td>20,3</td> </tr> </tbody> </table>		Noms	Linéaire (Km)	La Monne	13,0	La couze Pavin	18,6	La couze d'Ardes	21,5	La couze Chambon	20,3
	Noms		Linéaire (Km)									
	La Monne		13,0									
	La couze Pavin		18,6									
La couze d'Ardes	21,5											
La couze Chambon	20,3											

Tableau 6 : Données abiotiques de la zone Natura 2000 Pays des Couzes

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	16/48
V 1			

iv. Enjeux

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)
Forêts	18 234 ha (35,26%)	Bon	Sans objet	Nidification : rapaces, Pics noir et cendrés	-Manque de gros arbres (boisements jeunes) -Coupes en période de nidification -Création de pistes
Milieux rupestres	25 ha (0,05%)	Bon	Sans objet	Nidification : Hibou Grand-duc, Faucon pèlerin	- Carrières
Grottes et cavités	Ponctuel	Bon	Sans objet	-	-
Prairies de fauche et pâturages (comprend les prairies, les landes et broussailles et les pelouses et pâturages naturels)	20 166 ha (38,99%)	Bon	Sans objet	Nidification : Busard cendré, Busard Saint-Martin, Alouette lulu, CÉdicnème criard, Milans (bosquets) Aire de chasse : rapaces	-Diminution des ressources alimentaires pour les oiseaux dans les agro systèmes -Embossaillement des landes et coteaux peu productifs
Haies	Données non disponibles	Bon	Sans objet	Pie-grièche écorcheur	-Suppression et simplification de la structure des haies -Ecobuage -Artificialisation en zone urbaine
Rivières	73,6 km	Bon	Sans objet	Nidification : Martin-pêcheur, Pics	-Artificialisation des berges
Zones humides (lacs de chaux)	Ponctuel	Moyen	Sans objet	Halte migratoire : Hibou des marais, Marouette ponctuée, Combattant varié, Chevalier sylvain, Busard des roseaux	-Assèchement et comblement
Cultures	12 801ha (24,76%)	-	Sans objet	Nidification : Busards Aire de chasse : rapaces	- Diminution des ressources alimentaires pour les oiseaux dans les agro systèmes. -Destruction de couvées (busard cendré)
Zones urbanisées	489 ha (0,94%)	Faible emprise	Sans objet	Alimentation : Faucon pèlerin, Milans	-Fermeture du centre d'enfouissement d'ordures ménagères de Saint-Diéry

Tableau 7 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 Pays des Couzes

v. Objectifs de gestion

Objectifs de développement durable / Priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils mobilisés	Actions envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées
A. Limiter la mortalité des oiseaux par destruction directe Priorité forte	1. Limiter les collisions sur les lignes à haute-tension et les éoliennes	Infrastructure électrique	•Etude d'incidence éolienne •Animation Natura 2000 •Contrat N 2000 A32325P	•Equiper les lignes HT de dispositifs anticollisions (G1)	Oiseaux migrateurs
	2. Limiter l'électrocution sur les lignes à moyenne tension	Infrastructure électrique	•Animation Natura 2000 •Contrat N 2000 A32325P	•Equiper les poteaux dangereux des lignes MT (G2)	Rapaces
	3. Réduire l'utilisation de la bromadiolone	Agriculture	•Animation Natura 2000 •Contrat N 2000 A32327P	•Remplacer la Bromadiolone par le piègeage (G3)	Milan noir, Milan royal
	4. Protéger les nids de busards situés dans les cultures	Agriculture	•Charte Natura 2000 •Animation Natura 2000	•Faire signer la Charte (A1) •Diffuser la plaquette LPO « sauvegardons les nids de busard » (C1) •Localiser et protéger les nids de Busards(G4)	Busard cendré
	5. Faucher les grandes prairies de façon centrifuge	Agriculture	•Charte Natura 2000	•Faire signer la Charte (A1)	Alouette lulu, Cédicnème criard, Râle des genêts
	6. Limiter la destruction des nids	Forêt Agriculture	•Charte Natura 2000	• Limiter les travaux d'abattage forestier et de taille de haie près des nids des espèces sensibles et/ou en période de reproduction (15/03-15/08), cf. charte (A1)	Rapaces, Pic noir, Pic cendré

B. Limiter la mortalité des oiseaux par destruction de leurs milieux Priorité moyenne	1. Réduire la pratique de l'écobuage	Agriculture	•Charte Natura 2000	•Faire signer la Charte (A1)	Alouette lulu, Oedonème orlad, Pie grièche écorcheur, Bruant ortolan
	2. Restaurer des zones d'eau libre dans les lacs de chaux	Chasse Agriculture	•Contrat N 2000 A32313P	•Curer les dépôts vaseux de certains lacs de chaux (G5)*	Chevalier sylvain, Combattant varié, Héron pourpré, Marouette ponctuée, Pluvier doré + migrateurs
	3. Augmenter la présence de gros bois	Forêt	•Charte Natura 2000 •Contrat N 2000 F 227 12	•Faire signer la Charte (A1) •Conservier des arbres au-delà de l'âge d'exploitabilité (G6)	Aigle botté, Circaète, Bondrée apivore, Milans, Pic noir, pic cendré
	4. Limiter l'urbanisation des terres agricoles et forestières	Urbanisation	•PLU	•Veiller à un bon équilibre zone constructible/zone agricole/zone forestière dans les PLU (A2)	Toutes
	5. Réduire l'incidence des carrières en zone de falaise	carrière	•étude d'incidence	•Réaménager les carrières écologiquement en fin d'exploitation (G7)	Faucon pèlerin, Hibou Grand-Duc
C. Favoriser la production de ressources alimentaires pour les oiseaux Priorité forte	1. Restaurer la population de lièvres	Chasse	•Animation Natura 2000	•Construire un partenariat avec les chasseurs (A3)	Hibou Grand-Duc, Aigle royal
	2. Favoriser la production de graines et d'invertébrés dans les agro-systèmes	Agriculture Chasse	•MAEI •PAC (bande enherbée, élément topographique, jachère...) •Jachère Environnement Faune Sauvage •Contrat N 2000 A32306P •Mesure 214 D du PDRH	•Mettre en place des jachères (G8) •Planter des haies (G9) •Favoriser les techniques culturales simplifiées (charte) (G10) •Aider à développer l'agriculture biologique(G11) •Maintenir des fleurs dans les prairies (G12) •Introduire la luzerne dans les rotations (G13)	Toutes
	3. Maintenir des coteaux semi-ouverts riches en insectes et reptiles	Agriculture	•MAEI/PAC •Charte Natura 2000 •Contrats N 2000 A32301P ; A32 305R, A32 303P, A32 303R, F 22 701	•Favoriser le pâturage extensif sur coteaux (G14) •Conservier les haies, murets et pré-verger (G15)	Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Circaète, Bruant ortolan, Oedonème orlad
	4. Favoriser la production d'invertébrés dans les forêts	Forêt	•Charte Natura 2000 •Contrat N 2000 F 227 12 •Contrat N 2000 F 22 715	•Faire signer la Charte (A1) •Conservier des arbres sénescents (G16) •Irregulariser les peuplements forestiers (G17) •Ne pas utiliser d'herbicides en forêts (G18)	Bondrée apivore, Pic noir, Pic cendré
	5. Expérimenter la gestion	Forêt	•Animation Natura 2000 •Contrat N 2000 A 32 323P	•Créer une réserve ornithologique locale avec gestion expérimentale (lieu non défini) (G19)	Rapaces
	6. Limiter l'impact des traitements antiparasitaires	Agriculture	•Animation Natura 2000	•Informier les cabinets vétérinaires (C2) •Encourager les diagnostics coprologiques (C3)	Rapaces
D. Limiter le dérangement en période de nidification Priorité faible	1. Limiter le dérangement par les activités de loisirs	Loisirs	•Animation Natura 2000	•Elaborer un plan hiérarchisé des zones et périodes sensibles (aide à la décision) (C4) •Signer une convention avec les clubs d'escalade (C5)	Toutes
	2. Limiter les dessertes	Forêt Agriculture Loisirs	•Contrat N 2000 F 22 709 •Contrat N 2000 F 22 714 •Animation Natura 2000 •Etude d'incidence	•Aménager les dessertes existantes (G20) •Veillez à la cohérence du schéma de desserte prévu sur la Com. Com. des cheires (A4)	Toutes

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	18/48
V 1			

Objectifs de développement durable par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils mobilisés	Actions envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées
E. Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire Priorité forte	1. Surveiller l'état écologique du site	Toutes	Animation du Site	<ul style="list-style-type: none"> •Evaluer les populations des oiseaux nicheurs, hivernants et migrateurs (S1) •Evaluer le passage migratoire (unique site d'observation du centre de la France) (S2) 	Priorité 1 : Busards, Aigle botté, Circaète, Ortolan, Zone humides Priorité 2 : Bonadrée, Milan noir, Grand-duc, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur Priorité 3 : autres espèces de l'annexe 1 NB : le suivi du Milan royal est réalisé dans le cadre du plan d'action
	2. Evaluer l'impact des actions réalisées	Toutes	Animation du Site	<ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place des indicateurs de suivi Pression/Etat/Réponse (S3) 	Toutes
	3. Améliorer les connaissances du site	Toutes	Animation du Site	<ul style="list-style-type: none"> •Recenser les poteaux et tronçon de lignes électriques à équiper en priorité (S4) •Etudier la sensibilité du territoire aux pullulations de rat taupier (S5) •Mesurer l'impact du parc éolien du Cézallier (S6) 	Rapaces, Migrateurs
F. Associer les acteurs du site Priorité forte	1. Mettre à disposition des usagers de l'information et de la connaissance	Toutes	•Animation du site	<ul style="list-style-type: none"> •Diffuser le Docob (C6) •Créer un site internet sur l'interface national Natura 2000 (C7) •Animer le Docob (A5) 	Toutes
	2. Sensibiliser les usagers à la préservation du site	Toutes	•Animation du site	<ul style="list-style-type: none"> •Diffuser une lettre d'information au copil (C8) •Organiser visites guidées et conférences (C9) 	
	3. Réaliser des outils pédagogiques	Toutes	•Animation du site	<ul style="list-style-type: none"> •Réaliser une exposition mobile (C10) 	
G. Mettre en valeur le site auprès du public Priorité faible	1. Aménager des points d'accueil et d'information du public	Toutes	•Animation du site •PDRH mesure 323 D	<ul style="list-style-type: none"> •Réaliser une route des oiseaux avec 6 points d'accueil (C11) 	Toutes

Tableau 8 : Objectif de Gestion de la zone Natura 2000 Pays des Couzes

2.3.1.2 Site Natura 2000 du Cézallier

i. Description sommaire

Le Cézallier est un plateau basaltique d'altitude issu du volcanisme et de la période glaciaire. Associé au climat rude (humide et froid), ces conditions naturelles ont permis le développement de nombreux lacs et tourbières dont les milieux naturels (habitats) et les espèces sont rares et menacés à l'échelle européenne. Les activités humaines (agricoles en grande majorité, forestières et un peu touristiques) qui exploitent ces ressources naturelles, ont permis, de façon complémentaire, le développement d'un paysage et de milieux naturels exceptionnels qui fondent actuellement l'identité du site Natura 2000 « Cézallier Nord » et de son jumeau le « Cézallier Sud ».

Ces deux sites forment l'un des plus beaux réseaux de tourbières du Puy-de-Dôme, et sûrement de la région Auvergne. Il est même considéré comme un des coeurs de nature de zones humides du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Composés chacun de 10 entités, certaines sont classées en Réserve naturelle nationale ou encore Espace Naturel Sensible, et d'autres le mériteraient sûrement.

Toutefois, ces sites possèdent quelques particularités l'un par rapport à l'autre. Les milieux tourbeux couvrent une surface plus importante du site Cézallier Nord (18%), alors que les prairies, pelouses et landes, majoritairement en estive, couvrent 74% du site Cézallier Sud. La problématique touristique est plus marquée sur le Cézallier Nord (les lacs Pavin, Montcineyre et Bourdouze sont très fréquentés).

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	19/48
V 1			

Le Cirque d'Artoux, constitue une spécificité parmi les entités du site Cézallier Sud. C'est un cirque glaciaire dont les milieux naturels sont comparables à ceux des Monts Dore et des Monts du Cantal.

Ces 2 sites ont fait l'objet du souhait de la part de leurs comités de pilotage respectifs d'être regroupés en un seul site afin d'être gérés de façon cohérente et concomitante. Ainsi, Natura 2000 dans le Cézallier couvre une surface de 2174,25 ha répartie en 20 entités sur 8 communes (contre 1728,41ha avant modification) : 7 dans le Puy de Dôme : Anzat-le-Luguet, Besse, Compains, Egliseneuve-d'Entraigues, La Godivelle, Picherande et Saint-Alyre-ès-Montagne et 1 dans le Cantal : Montgreleix.

ii. Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	6 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	30 %
N14 : Prairies améliorées	59 %
N16 : Forêts caducifoliées	5 %

Tableau 9 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 du Cézallier

iii. Description du fonctionnement écologique

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Topographie	Cézallier Nord : <ul style="list-style-type: none"> ➤ altitude moyenne : 1180 m ➤ altitude maximum : 1130 m ➤ altitude minimum : 1330 m Cézallier Sud : <ul style="list-style-type: none"> ➤ altitude moyenne : 1200 m ➤ altitude maximum : 1100 m ➤ altitude minimum : 1470 m 	Plateau d'altitude parcouru par de nombreuses buttes et dépressions. Les dénivelés les plus importants se trouvent au niveau du Mont Chamaroux et du Cirque d'Artoux (Cézallier Sud)
Géologie (Carte 9)	Roche basaltique	Le socle du Cézallier est composé par l'ancienne chaîne hercynienne (roche métamorphique). Entre 2,5 et 7,8 millions d'années de nombreux volcans se sont formés au dessus de ce socle. Ils l'ont donc recouvert de roche basaltique. Par la suite, l'action corrosive des glaciers a adouci le relief et contribué au paysage actuel. Les lacs sont d'origine volcanique ou glaciaire.
Pédologie	Projet d'étude	Le Groupement d'Intérêt Scientifique « Sol » a le projet d'étudier les propriétés physiques, chimiques, biologiques, etc. des sols du territoire du Massif Central, ainsi que de renseigner ces informations dans un Système d'Information Géographique (SIG). Ce projet se nomme « Sols et Territoires du Massif Central ».
Climat (Graphique 1)	1 Grand type de climat	Climat montagnard sous influence atlantique. Précipitations importantes (environ 1300 mm/an), températures basses (moyenne annuelle d'environ 8°C), vents violents.
Hydrologie	7 lacs + un linéaire de ruisseaux très faible	4 lacs font partis du programme de caractérisation et de suivi des masses d'eau de plan d'eau dans le cadre de la DCE de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ils ont tous été considérés en bon état de conservation en 2000 donc à maintenir.
Hydrographie (Carte 10)	4 bassins versants dont 2 appartenant au bassin versant de la Loire et 2 appartenant au bassin versant de la Garonne	Les lacs Pavin, de Bourdouze, de Montcineyre et des Bordes font partie du bassin versant de la Couze Pavin qui se jette dans l'Allier (qui elle-même se jette dans la Loire). Les lacs de Chambedaze, d'en Haut et d'en Bas de la Godivelle font partie du bassin versant de la Rhue et de la Grande Rhue qui se jette dans la Dordogne (qui elle-même se jette dans la Garonne).

Tableau 10 : Données abiotiques de la zone Natura 2000 du Cézallier

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	20/48
V 1			

iv. Enjeux

Grands milieux	Surface et pourcentage de recouvrement des deux sites	Surface et pourcentage de recouvrement du site Cézallier Nord	Surface et pourcentage de recouvrement du site Cézallier Sud	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Prairies de fauche et pâturages	1282,48 ha 59,0%	273,31 ha 35,84%	1009,17 ha 71,45 %		Pelouses acidoclinales montagnardes du Massif central Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	Gentiane jaune Arnica des montagnes	Fauche et pâturage génèrent des habitats différents d'intérêt européen. Ces pratiques sont donc compatibles avec la conservation des habitats et des espèces. Cependant l'intensification du pâturage et fertilisation des prairies banalisent les milieux.
Zones humides	647,62 ha 29,76%	326,95 ha 42,87%	320,36 ha 22,68%		Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Végétation des tourbières hautes actives Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration Tourbières de transition et tremblants	Cuivré de la bistorte Damier de la Succise Hypne brillante Ligulaire de Sibérie Loutre d'Europe	Les principales menaces sont le drainage, l'eutrophisation et le piétinement qui provoque l'assèchement, banalisation des milieux, et / ou disparition des habitats. Drainage et piétinements sont très ponctuels sur le site Natura 2000. L'eutrophisation est en revanche généralisée
Plans d'eau	122,53ha 5,63%	85,93 ha 11,27% Lac Pavin, Lac de Bourdouze, Lac de Montcineyre et Lac de Chambedaze	36,59 ha 2,59% Lacs de la Godivelle et Lac des Bordes		Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des Littorelletea uniflorae	Ecrevisse à pattes blanches Flûteau nageant	Les principales menaces sont la contamination bactérienne (féces du bétail), l'eutrophisation et le piétinement des berges. Piétinement et abreuvement des bêtes dans l'eau sont ponctuels, l'eutrophisation se généralise.
Forêts	104,40 ha 4,80%	74,45 ha 9,76%	29,94 ha 2,12%	Bon état, état moyen, état mauvais	Pineraies tourbeuses de Pins à crochets Boulaies pubescentes tourbeuses de montagnes Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	Buxbaumie verte Orthotric de Roger	Pas d'exploitation des habitats d'intérêt Plantations : menaces liées à l'exploitation dans le bassin versant (cf activité sylvicole (paragraphe II- B))
Milieux rupestres	0,88 ha 0,04%	0	0,88 ha 0,06%	Bon état	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central		Uniquement au Cirque d'Artoux Aucune menace
Zones urbanisées Infrastructures	17,53 ha 0,81% Godivelle et lac des Bordes	2,02 ha 0,27%	15,51ha 1,10%		/		Eutrophisation des habitats à courte et longue distances par le re largage des eaux usées dans le milieu naturel
Grottes et cavités Haies Rivières Cultures	/	/	/	/	/	/	/

Tableau 11 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 du Cézallier

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences		Page
V 1			21/48

v. Objectifs de gestion

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 5)	Cohérence avec les programmes en cours
A. Promouvoir une gestion des prairies conciliant rentabilité économique et richesse écologique	1. Conserver et améliorer les prairies d'intérêt communautaire grâce à des pratiques adaptées	<ul style="list-style-type: none"> ➢ MAET Estives (G1) ➢ MAET Prairie fleurie fauchée (G2) ➢ MAET Prairie de fauche (G3) ➢ Mettre en place des indicateurs de suivi (S1) ➢ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Pelouses acidiphiles montagnardes du Massif central Landes acidiphiles montagnardes et thermophiles du Massif central Prés humides montagnards du Massif central Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	Gentiane jaune Arnica des montagnes	Agriculture	Concours Prairies fleuries Projet de trame écologique du territoire du PNRVA Projet de CRE ZH (Contrat Restauration Entretien de Zones Humides) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur Bourdouze-Montcineyre
	2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)	<ul style="list-style-type: none"> ➢ MAET Zone humide pâturée (G5) ➢ Mettre en défens, au moins temporairement, les zones sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G6) ➢ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ➢ Mettre en place des indicateurs de suivi (S1) ➢ Améliorer les connaissances (S2) ➢ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Végétation des tourbières hautes actives Végétation dégradée des tourbières hautes actives Tourbières de transition et tremblants Mégaphorbiaies montagnardes Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des Littorelletea uniflorae	Ligulaire de Sibérie Flûteau nageant Hypne brillante Cuivré de la Bistorte Damier de la Succise		Projet de Contrat territorial du Lac Pavin Périmètre de protection des captages d'eau potable (Lac d'en Haut et Lac de Montcineyre) SPANC Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de la Godivelle
	3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et adapter le pâturage en sous bois	<ul style="list-style-type: none"> ➢ MAET Estives (G1) ➢ MAET Zone humide fauchée (G4) ➢ MAET Zone humide pâturée (G5) ➢ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ➢ Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) ➢ Améliorer les connaissances (S2) ➢ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Pelouses acidiphiles montagnardes du Massif central Landes acidiphiles montagnardes et thermophiles du Massif central Prés humides montagnards du Massif central Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Végétation des tourbières hautes actives Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration Tourbières de transition et tremblants Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	Ligulaire de Sibérie Orthotric de Roger Cuivré de la Bistorte Damier de la Succise		Plan de gestion du Lac de Bourdouze Plan de gestion ENS Lac des Bordes
B. Préserver une qualité et une quantité de l'eau compatibles avec le bon état écologique des lacs et des zones humides	1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> ➢ MAET Estives (G1) ➢ MAET Prairie fleurie fauchée (G2) ➢ MAET Prairie de fauche (G3) ➢ MAET Zone humide fauchée (G4) ➢ MAET Zone humide pâturée (G5) ➢ Mettre en défens, au moins temporairement, les zones sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G6) ➢ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides. 	Tous les habitats	Ligulaire de Sibérie Flûteau nageant Buxbaumie verte Hypne brillante Orthotric de Roger Ecrevisse à pattes blanches Cuivré de la Bistorte Damier de la Succise	Agriculture Sylviculture	Projet de trame écologique du territoire du PNRVA Projet de réseau des tourbières du PNRVA Projet de CRE ZH de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur Bourdouze-Montcineyre Projet de Contrat territorial du Lac Pavin

		<ul style="list-style-type: none"> notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ↳ Limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G8) ↳ Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) ↳ Améliorer les connaissances du fonctionnement en réseau du site (S2) ↳ Réaliser des équipements d'information (V2) ↳ Organiser des animations et des visites sur le site (V3) ↳ Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) ↳ Animer la mise en oeuvre du DOCOB (A3) 				<p>Périmètre de protection des captages d'eau potable (Lac d'en Haut et Lac de Montcineyre)</p> <p>SPANC</p> <p>Plan de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle</p> <p>Plan de gestion du Lac de Bourdouze</p> <p>Plan de gestion ENS Lac des Bordes</p> <p>Plans Simples de Gestion forestière</p>
	2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)	<ul style="list-style-type: none"> ↳ MAET Zone humide pâturée (G5) ↳ Mettre en défens, au moins temporairement, les zones fragiles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G6) ↳ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ↳ indicateurs de suivi (S1) ↳ Améliorer les connaissances (S2) 	Tous les habitats humides Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des Littorelletea uniflorae Près humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Végétation des tourbières hautes actives	Ligulaire de Sibérie Flûteau nageant Hypne brillante Orthotric de Roger Cuivré de la Bistorte Damier de la Succise	Agriculture	<p>Périmètre de protection de captage d'eau potable</p> <p>Plans de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle, du Lac de Bourdouze, de l'ENS Lac des Bordes</p>
		<ul style="list-style-type: none"> ↳ Animer la mise en oeuvre du DOCOB (A3) 				
	3. Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets de restauration de la fonctionnalité de lac et/ou de zone humide en collaboration avec d'autres structures	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ↳ Améliorer les connaissances (S2) ↳ Co-gérer/participer aux projets concernant Natura 2000 et d'autres opérations (A1) ↳ Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) ↳ Animer la mise en oeuvre du DOCOB (A3) 	tous	Toutes en particulier l'Ecrevisse à pied blanc	Agriculture tourisme	<p>Projet de frame écologique du territoire du PNRVA</p> <p>Projet de réseau des tourbières du PNR VA</p> <p>Projet de CRE ZH (Contrat Restauration Entretien de Zones Humides) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur Bourdouze-Montcineyre</p> <p>Projet de Contrat territorial du Lac Pavin</p> <p>Périmètre de protection des captages d'eau potable (Lac d'en Haut et Lac de Montcineyre)</p> <p>SPANC</p> <p>Plans de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle, du Lac de Bourdouze, de l'ENS Lac des Bordes</p>

C. Valoriser un patrimoine naturel et paysager incomparable par un tourisme adapté	1. Conduire un projet touristique et pédagogique de valorisation du patrimoine naturel et paysager du Cézaillier s'appuyant sur les spécificités de chaque entité et des activités qui le maintiennent	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des animations et des visites sur le site (V3) Co-gérer/participer aux projets concernant Natura 2000 et d'autres opérations (A1) Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Tous	Toutes	Tourisme Agriculture	Réseau Tourbières du PNRVA Concours Prairies fleuries Départements Communautés de Communes Communes
	2. Mettre en place des aménagements des milieux naturels respectueux de la faune et de la flore	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en défens, au moins temporairement, les zones fragiles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G6) Réaliser des équipements d'information (V2) Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des <i>Littorelletea uniflorae</i> Végétation des tourbières hautes actives	Ligulaire de Sibérie Fûteau nageant Hypne brillante	Tourisme	PDIPR Communes Communautés de communes
D. Promouvoir une gestion forestière intégrant la richesse écologique et une diversification d'usages	1. Assurer une gestion forestière respectueuse de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G8) Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Mégaphorbiaies montagnardes Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges Pinaies tourbeuses de Pins à crochets Boulaies pubescentes tourbeuses de montagnes	Buxbaumie verte	Sylviculture	P3G Périmètre de protection de captage d'eau potable (Lac de Montcineyre)
	2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G8) Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Mégaphorbiaies montagnardes Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges Pinaies tourbeuses de Pins à crochets Boulaies pubescentes tourbeuses de montagnes	Buxbaumie verte Orthotic de Roger		
	3. Expérimenter le pâturage en sous-bois	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) Améliorer les connaissances (S2) Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Landes acidiphiles montagnardes thermophiles du Massif Central		Sylviculture Agriculture	
E. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob	1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de la charte et des contrats Natura 2000 dont les MAET	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des animations et des visites sur le site (V3) Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 			toutes	Projet de frame écologique du territoire du PNRVA
	2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'informations du site (V1) Réaliser des équipements d'information (V2) Organiser des animations et 				Projet de réseau des tourbières du PNRVA Concours Prairies fleuries Projet de CRE ZH de

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences		
V 1			Page 24/48

	3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site	<ul style="list-style-type: none"> ➤ des visites sur le site (V3) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) ➤ Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'informations du site (V1) ➤ Organiser des visites et des animations sur le site (V3) ➤ Co-gérer/participer aux projets concernant Natura 2000 et d'autres opérations (A1) ➤ Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 			L'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur Bourdouze-Montcineyre Projet de Contrat territorial du Lac Pavin Périmètre de protection des captages d'eau potable (Lac d'en Haut et Lac de Montcineyre) SPANC Plans de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle, du Lac de Bourdouze, de l'ENS Lac des Bordes PSG PDIFR
F. Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et l'impact des mesures de gestion engagée et favoriser la compréhension de la fonctionnalité intrinsèque et en réseau du site	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) ➤ Améliorer les connaissances du site (S2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3) 	Tous	Toutes	Toutes

Tableau 12 : Objectif de Gestion de la zone Natura 2000 du Cézallier

2.3.1.3 Site Natura 2000 des Monts DORE

i. Description sommaire

Le massif des Monts Dore est un stratovolcan de 500 km² reposant sur un socle granitique. Il est constitué d'une multitude de points de sortie de laves très variées, dont l'émission s'est effectuée sur une période d'environ 3 millions d'années, entrecoupées de phase de repos (phases érosives). Entre Monts du Cantal et Chaîne des Puys, il est couronné par le Puy de Sancy, le plus haut sommet du Massif Central (1886 m). Quatre vallées importantes rayonnent à partir des hauts sommets dépassant tous les 1700 m (Puy de Sancy, Chabane, Ferrand, Perdrix, Gros, Paillaret, Cacadoigne) : la haute vallée de la Dordogne (Ouest), la vallée de la Couze Chambon (depuis Chaudesfour à l'Est), la vallée de la Couze Pavin (Sud Est) et la vallée de la Trentaine (Tarentaine au sein de la Fontaine Salée au sud-ouest).

Les deux principales activités exercées sur le site sont l'élevage extensif, qui contribue à la richesse biologique et paysagère du site, et le tourisme (hivernal et estival) dont la forte pression localisée ou diffuse peut constituer une menace pour les enjeux écologiques. Natura 2000 doit donc prendre en compte l'ensemble des enjeux (socio-économiques et écologiques) afin de préserver le patrimoine exceptionnel du secteur.

Le site Natura 2000 des Monts Dore couvre actuellement 7122 ha, à une altitude comprise entre 1050 m et plus de 1800 m. Il s'étend sur 12 communes : Besse et St Anastaise (88 ha), Chambon sur Lac (1977), Chastreix (1587), La Tour d'Auvergne (225 ha), Le Mont Dore (1396 ha), Murat Le Quaire (294 ha), Murol (71 ha), Orcival (226 ha), Perpezat (197 ha), Picherande (331 ha), Rochefort Montagne (59 ha), Saulzet le Froid (673 ha).

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ	
Document	Dossier d'incidences	Page
V 1		25/48

Spécificité volcanique, altitude et conditions climatiques permettent à la richesse écologique de s'exprimer par la présence de 16 habitats d'intérêt européen dont 2 sont considérés prioritaires, couvrant près du tiers du site, et de 9 espèces d'intérêt communautaire. Les principaux habitats sont les landes et les prairies d'altitude, les tourbières, les pentes rocheuses et les éboulis et les forêts de hêtres. Le site Natura 2000 des Monts Dore accueille également de nombreux milieux naturels et espèces patrimoniaux reconnus nationalement et protégés par deux Réserves Naturelles Nationales totalement incluses dans le périmètre : réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour.

ii. Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N26 : Forêts (en général)	20 %
N27 : Agriculture (en général)	67 %

Tableau 13 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 des Monts Dore

iii. Description du fonctionnement écologique

Données abiotiques	Quantification	Qualification
Géologie	<i>Edifice composite qui forme deux grands stratovolcans d'âges différents et couvrant une superficie d'environ 500 km2 pour près de 200 km3 de produits émis. Il est recouvert par la chaîne des Puys au Nord et l'ensemble du Pavin au Sud.</i>	<i>Le soubassement régional est formé par le socle granitique et métamorphique issu de la vieille chaîne "hercynienne" formée vers 350 Ma. Il est constitué d'une multitude de points de sortie de laves variées, dont l'émission s'est effectuée sur une période d'environ 3Ma entrecoupées de phase de repos (phases érosives).</i>
Hydrologie	<i>Grâce à ses sources et ses tourbières, le massif donne naissance à de nombreux ruisselets : ruisseaux de la Fontaine Salée, du Taraffet, de la Gagne, de la Tarentaine et de Chaireire au Sud, ainsi que ceux de la Dore, de la Dogne et les ruisseaux de Val de Courre et Val d'Enfer qui forment la Dordogne au Nord. La couze pavin, la couze chambon et la sioule y prennent également leurs sources.</i>	<i>Le réseau hydrographique, situé en tête de bassin versant, est long et dense. Il accueille des espèces prestigieuses, dont la loutre d'Europe. Ses eaux sont globalement de très bonne qualité</i>
Climat	<i>Climat à influences océaniques. Fortes pluies et forte amplitude thermique Température moyenne annuelle au sommet du Sancy (1886 m) de 1.5°C. Les minimums absolus montrent des valeurs inférieures à -15°C sur l'ensemble du massif. Hauteur d'eau : varient de 1300 à 1700 mm par an. Supérieure sur la face ouest du massif. Peuvent atteindre 2000 mm / an à 1340 mètres) et 2500 mm environ au-dessus de 1600m. L'enneigement est quasi permanent au-dessus de 1200/1300 m, durant environ 3 mois (jusqu'à 5 mois au-dessus de 1500/1600 m</i>	<i>Le massif bénéficie d'un climat à influences océaniques cependant les conditions climatiques générales sont influencées par plusieurs paramètres : l'exposition (flancs nord et est sont plus froids. Les flancs sud sont plus chaud et les flancs ouest sont moins contrastés (amplitude plus faible), l'altitude, l'encaissement. On observe ainsi une imbrication et une juxtaposition complexe de climats locaux pouvant présenter des caractéristiques distinctes. Pour autant, l'effet massif induit des facteurs climatiques relativement homogènes. Impression de froid renforcée par la présence constante du vent sur les crêtes. Du fait de l'effet de foehn, on constate un assèchement général de la façade Est. Importance de la neige</i>
Pédologie	<i>Matériaux dominants : laves et projections acides. Les sols associés sont donc essentiellement des sols podzoliques et des intergrades andiques de type andopodzolique. Dans les étages montagnards moyen et supérieur, il existe un phénomène de convergence des sols vers l'andolisation et la podzolisation. Il existe aussi des lithosols et des rankosols sur les replats sommitaux ou dans les pentes fortes convexes et des sols colluviaux très actifs en bas de pente ou dans les fonds de vallée. On peut supposer la présence d'histosols (sols tourbeux), de réductisols et rédoxisols (sols à caractère hydromorphes) sur les secteurs humides voire tourbeux. En forêt, la majorité des sols se rattache à l'ensemble des brunisols.</i>	<i>L'andolisation est un processus caractéristique des sols sur roches volcaniques basiques en climat montagnard. Les sols de prairie d'altitude se développant sur ces substrats sont des andosols humifères très noirs. Ces sols présentent la particularité de s'assécher fortement et de partir en poussière lors des périodes sèches et de se gorgier d'eau et se liquéfier en cas de fortes et longues précipitations. Ces andosols présents sur une bonne part du site présentent la particularité, s'ils sont mis à nu, d'être très sensibles à l'assèchement mais aussi à la saturation en eau. Sur les parties à fortes pentes, il est important d'éviter cette mise à nu car ces sols se gorgeant d'eau deviennent mobiles et entraînent la formation de niches d'arrachement qui peuvent évoluer en ravines importantes difficiles à stabiliser et à accroissement rapide.</i>
Topographie	<i>- Altitude maximale : 1855 m - Altitude minimale : 1050 m</i>	<i>Morphologie du massif est très tourmentée, avec des reliefs supérieurs à 1400m et des vallées remodelées en U par l'érosion glaciaire lors du quaternaire (vallée de la Fontaine Salée, vallée de Chaudefour...).</i>
Hydrographie	<i>Réseau hydrographique dense</i>	<i>Le massif porte sur deux Agence de Bassin, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette situation montre l'importance de ce massif comme tête de bassin versant et l'enjeu eau y est très important.</i>
Hydrogéologie	<i>L'hydrogéologie du massif se résume à deux grands types d'aquifères, qui sont : - les eaux d'origine profondes liées à l'activité passée du stratovolcan, elles sont piégées et drainées en grande partie par les dépôts complexes de formations superficielles. Elles sont aussi liées à la structure et l'histoire éruptive du stratovolcan. - les eaux superficielles liées à la structure du stratovolcan et aux formations superficielles. Elles sont liées à la présence de réservoirs de magmas profonds et plus proches de la surface, en cours de refroidissement</i>	<i>Les eaux profondes sont chaudes, carbo-gazeuses, acides et riches en éléments minéraux dissous. Elles émergent sous forme de sources à l'aplomb des failles bordières des caldeiras de Haute-Dordogne et du Sancy, ainsi que de failles, plus enracinées, du socle cristallin sous-jacent. Certaines ont été captées lors de l'implantation des stations thermales. Les autres sortent en pleine nature favorisant des encroûtements de dépôts minéralisés. Les eaux superficielles sortent souvent au front et sous les coulées de lave ou les bases de dôme dégagées par l'érosion (inversions de relief) ; leur cheminement suit les fonds imperméables des anciennes vallées, ou paléovallées, que les coulées ont empruntées.</i>

Tableau 14 : Données abiotiques de la zone Natura 2000 des Monts Dore

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	26/48
V 1			

iv. Enjeux

Grands milieux	Surface en ha dans le site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Forêts	1375.81 ha	Essentiellement hêtraies "pures" d'altitudes. Les résineux : le sapin et l'épicéa.	Hêtraies	Buxbaumia viridis, Orthotricum rogeri, Myotis bechsteinii, Barbastella barbastellus	Menaces : gestion forestière (coupe à blanc) et plantation de résineux Compatibilités : gestion durable des forêts
Milieux rocheux	128.93 ha	Milieux disséminés sur de faibles surfaces	Falaises, éboulis		Menaces : escalade, alpinisme
Milieux agropastoraux	4826.19 ha	Milieux ouverts majoritairement entretenus par l'agriculture	Nardaies, prairies Junipérais, landes acidiphiles	Gentiane jaune, Amica des montagnes pour les prairies pâturées	Menaces : intensification des pratiques, modification des cahiers des charges des produits d'appellation (Saint-Nectaire), abandon des pratiques agricoles extensives et des politiques pastorales, fréquentation touristique Compatibilités : maintien d'une gestion agricole extensive
Zones humides	723.51 ha	Milieux disséminés avec des situations diverses	Tourbières, mégaphorbiaies, prairies humides	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise, Hamatocaulis vermicosus, Bruchia vogesiaca	Menaces : Remblaiement, drainage, eutrophisation
Milieux anthropiques	67.22 ha	Sentiers, routes...			

Tableau 15 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 des Monts Dore

v. Objectifs de gestion

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer
Pelouses et landes d'altitudes et prairies	A	Maintenir une agriculture garante de la préservation des milieux agropastoraux	***	X	X	X	X
Toutes, notamment les zones de crêtes	B	Concilier les activités de plein air avec l'intégrité des milieux naturels et des espèces	***	X	X	X	X
Tourbières, zones humides et réseau hydrographique	C	Préserver voire restaurer la fonctionnalité et la qualité hydrographique des tourbières, des zones humides et du réseau hydrologique	**	X	X	X	X
Espèces d'intérêt communautaire	D	Préserver les espèces patrimoniales	**	X		X	
Forêts notamment hêtraies d'intérêt communautaire, et habitats et espèces d'intérêt communautaire associés	E	Promouvoir la valeur patrimoniale écologique des forêts, accueillant des habitats et espèces d'intérêt communautaire	*	X	X		X
Objectifs transversaux	F	Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces	***	X			X
	G	Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB	**	X			X
	H	Evaluer et suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site	**				X

Tableau 16 : Objectif de Gestion de la zone Natura 2000 des Monts Dore

2.3.1.4 Site Natura 2000 des Gîtes à chauve-souris du Pays des Couzes

i. Description sommaire

La superficie du site est de 1266 hectares, répartis sur 8 communes et en deux entités, une centrée sur la vallée de la Couze Chambon entre Champeix et St-Nectaire, l'autre centrée sur le parc animalier d'Ardes.

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	27/48
V 1			

Cette zone Natura 2000 a été désignée pour sa diversité d'espèces de chauves-souris. Elle abrite en effet 16 espèces différentes, avec environ 1700 animaux. Elle abrite 7 habitats naturels et 8 espèces d'intérêt communautaires.

L'agriculture est présente sur 30% du site. Elle est principalement tournée vers l'élevage ovin et bovin. Son action est importante sur la qualité des territoires de chasse des chauves-souris et la disponibilité en insectes.

La laiterie de Saillant constitue la plus grosse entreprise du secteur et emploie 89 salariés. La bonne maîtrise du traitement des eaux usées issues de cette laiterie est un enjeu important pour la conservation de la qualité de l'eau de la Couze Chambon.

Ce territoire a une vocation touristique clairement affichée qui représente l'activité économique principale avec l'agriculture (hôtellerie, restauration, commerce, parcs de loisirs, musée...). La forte vocation touristique du secteur permet potentiellement une intégration plus facile du patrimoine naturel dans le contexte socio-économique local.

La Couze Chambon est classée en rivière à migrateur et un certain nombre de seuils infranchissables doivent donc être progressivement être mis aux normes pour faciliter la circulation des poissons, dont le chabot.

Cette zone Natura 2000 comprends de vastes secteurs urbains, il s'agira donc de veiller à une bonne compatibilité des documents d'urbanisme et de suivre les travaux d'aménagements routiers.

ii. Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	13 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	15 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	21 %
N17 : Forêts de résineux	16 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	15 %

Tableau 17 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 des Gîtes à chauve-souris du pays des Couzes

iii. Description du fonctionnement écologique

Le fonctionnement écologique de cette zone est très proche de celle de la ZPS des Côteaux Xérothermiques.

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	28/48
V 1			

L'altitude s'étend de 400 à 850 m. La zone est principalement définie sur les coteaux de la Couzes Chambon sur une longueur d'environ 20 km.

Le climat d'abris intramontagnard à influence semi-continentale liée au fait que le site se situe à l'est des reliefs est soumis à un effet de foehn.

iv. Enjeux

SITES	ENJEUX
Champeix	Fermeture inadaptée des caves et fréquentation anarchique Aménagement routier (rond-point, ponts) Problématique de rénovation de l'habitat et d'éclairage public (bâtiment et ouvrage d'art). Entretien des espaces verts et des jardins. Seuils infranchissables sur la Couze
Montaigut le Blanc	Fermeture inadaptée des caves et fréquentation anarchique Rénovation et éclairage des monuments historiques Rénovation du Pont Rognon (fait en 2008) Extension zone urbaine Entretien des espaces verts et des jardins. Déprise agricole sur la montagne de la Serre. Seuils infranchissables sur la Couze
Creste	-
Grandeyrolles	-
Verrières	Agriculture (prairie naturelle de fauche)
St-Nectaire	Fermeture inadaptée des caves et fréquentation anarchique Aménagement routier (ponts). Rénovation urbaine. Eclairage des monuments historiques. Traitement des eaux usées de la laiterie. Extension des zones urbaines (PLU en cours d'élaboration) Agriculture (prairie naturelle de fauche). Entretien des espaces verts et des jardins.
Ardes/Couzes	Rénovation et éclairage des monuments historiques Extension des zones urbaines Agriculture (prairie naturelle de fauche)
Apchat	Agriculture (prairie naturelle de fauche)
Toutes les communes	Installation d'éoliennes en périphérie du site

Tableau 18 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 des Gîtes à chauve-souris du pays des Couzes

v. Objectifs de gestion

Objectifs détaillés	Contraintes	Conséquences	Actions
Objectif 1 : Préserver les territoires de chasse des chauves-souris			
Améliorer les connexions écologiques entre les habitats	Haie discontinuë	Interruption des corridors écologiques à l'intérieur du site	Planter des haies (GH1)
Favoriser les effets de lisières	Segmentation géographique des usages	Simplification des lisières	Exploiter extensivement les prairies et les pré-bois (GH2)
Limiter la fragmentation des habitats	Projets d'urbanisme	Fragmentation et destruction des habitats	Intégrer des espaces verts dans le tissu urbain (AD3)
Objectif 2 : Préserver les gîtes des chauves-souris			
Assurer la tranquillité de la faune	Dérangement possible pendant l'hibernation	Affaiblissement et mort des animaux	Fermer l'accès aux cavités (GH3)
Aménager les gîtes pour les chauves-souris	Propriété privée	Absence de gîte protégé	Acquérir un site pour les chauves-souris (GH4)
Concilier les activités humaines avec la présence des chauves-souris	Dérangement possible réciproque	Destruction des animaux, fermeture des accès	Aménager les gîtes à chauves-souris (GH5)
Aider à la prise en compte des enjeux environnementaux	Nombreux projets socio-économiques	Risque de pratique défavorable	Conseiller les usagers locaux (AD2)
Objectifs détaillés	Contraintes	Conséquences	Actions
Objectif 3 : Préserver les milieux naturels remarquables			
Maintenir une richesse spécifique élevée	Pratique agricole parfois mal adaptée	Nécessité de concilier production et biodiversité	Exploiter extensivement les prairies et les pré-bois (GH2)
Maintenir les pelouses sèches	Absence d'intervention	Evolution naturelle vers le boisement	Faire pâturer la montagne de la serre (GH6)
Conserver la flore halophile	Proximité des buissons	Ombre sur les zones salées défavorable à la flore halophile	Débroussailler autour des sources salées (GH8)
Restaurer la qualité de l'eau	Rejet des productions fromagères	Accumulation de dépôt de matière organique	Nettoyer le ruisseau de Farges (GH7)
Entretien l'existant	Pratique parfois mal adaptée	Dégradation de la nature	Faire signer la charte Natura 2000 (AD1)
Aider à la prise en compte des enjeux environnementaux	Nombreux projets socio-économiques	Risque de pratique défavorable	Conseiller les usagers locaux (AD2)

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	30/48
V 1			

Objectifs détaillés	Contraintes	Conséquences	Actions
Objectifs 4 : Evaluer l'état de conservation des habitats			
Surveiller l'état écologique du site			Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivis (SE1)
Evaluer l'impact des actions réalisées			
Améliorer les connaissances			Compléter les inventaires naturalistes (SE2)
Objectifs 5 : Associer les acteurs locaux			
Informers les habitants du secteur			Diffuser une lettre d'information (FA1)
			Organiser des visites guidées (FA2)
			Réaliser des équipements d'interprétation (FA3)
Associer le comité de pilotage			Mettre en œuvre le document d'objectifs (AD4)

Tableau 19 : Objectif de Gestion de la zone Natura 2000 des Gîtes à chauve-souris du pays des Couzes

2.3.1.5 Site Natura 2000 des Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes

i. Description sommaire

Le site Natura 2000 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » regroupe **40 entités disjointes** au sein d'un secteur à l'Ouest du Val d'Allier, entre Ardes sur Couze et Clermont-Ferrand dans le département du Puy de Dôme.

Malgré son aspect éclaté, cette Zone Spéciale de Conservation propose 3 grands types d'unités naturelles :

- Les buttes volcaniques anciennes (les puy)
- Les coulées de laves (chaux basaltiques et coteaux marneux sous-jacents)
- Les gorges encaissées des Couzes provenant du Massif du Sancy.

Ce site est considéré comme le plus diversifié d'Auvergne, de par la présence de **17 habitats d'intérêt communautaire** (dont 6 prioritaires) et de **14 espèces ayant justifié la désignation du site au réseau Natura 2000**. Il abrite un grand nombre d'espèces rares (104 plantes et 108 animaux de la liste rouge régionale validée en 2004). Cette diversité est liée à la forte variation géologique et altitudinale du site (380 m à 1050 m) favorisant une mosaïque d'habitats peu soumis aux impacts humains (gorges sauvages).

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	31/48
V 1			

Il représente également un refuge important pour la faune, abritant ainsi de nombreuses espèces de chiroptères, d'insectes (dont la Laineuse du Prunellier qui trouve ici sa principale population régionale) et d'oiseaux (ce site Natura 2000 inclus dans la Zone de Protection Spéciale FR 8312011 « Pays des Couzes »).

La **proximité de la plupart de ces espaces naturels avec les zones périurbaines majeures de la région** (Clermont-Ferrand, Issoire, Cournon soit 215 000 habitants) accentue les pressions ainsi que les problèmes de gestion sur le site. **Le morcèlement foncier important freine** également toute gestion volontariste.

ii. Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	0 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	27 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	29 %
N14 : Prairies améliorées	9 %
N16 : Forêts caducifoliées	17 %
N17 : Forêts de résineux	7 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Tableau 20 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 des Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes

iii. Description du fonctionnement écologique

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Géologie Pédologie	Altitude minimale : 380 m (Source de Nonette) Altitude maximale : 1050 m (Réserve de la Jacquette) Altitude moyenne : 650 m	Région présentant une forte empreinte volcanique avec : - des buttes volcaniques (Puys), des tables basaltiques (chaux) - des coteaux marneux d'origine sédimentaire (bassin de la Limagne) - des gorges encaissées reliant le Massif du Sancy aux Limagnes On y trouve des roches particulières : - pépérites (mélange de basalte et de calcaire/marne) - affleurement de bitume (puy de Crouel), minéraux rares (Puy de Mamant) - des sources salées et/ou pétrifiantes qui suivent les grandes fracturations du socle - des cheminées de fée, orgues basaltiques, tuf creusé de grottes.
Hydrologie	-	Plusieurs sources minérales chloro-bicarbonatées sodiques et une source pétrifiante
Climat	-	Climat d'abris intramontagnard à influence semi-continentale liée au fait que le site se situe à l'est des reliefs principaux et qu'il est donc soumis un effet de foehn.
Hydrographie	5 rivières 23,57 km de linéaire Bassin versant de l'Allier	Entité « Gorges de la Monne » traversée par la rivière Monne, soit 9,75 km de linéaire Entité « Côtes de Neschers » traversée par la rivière Couze Chambon soit 2,75 km de linéaire Entité « Couze Pavin » traversée par la rivière Couze Pavin soit 3,63 km de linéaire Entité « Couze d'Ardes » traversée par la rivière Couze d'Ardes soit 6,13 km de linéaire Entité « Gorges de l'Artière » traversée par la rivière Artière soit 1,31 km de linéaire

Tableau 21 : Données abiotiques de la zone Natura 2000 des Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	32/48
V 1			

iv. Enjeux

Grands milieux	Surface du grand milieu (ha)	Pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Prairies de fauche et pâturages (prairies, landes, pelouses et broussailles)	1501,72	64,98%	<ul style="list-style-type: none"> Landes sèche : 4030 Landes à Genévrier : 5130 Pelouse /dalle : 6110 Pelouse : 6210 Prairie humide : 6410 Mégaphorbiaie : 6430 Prairie fauchée : 6510 Pelouse/rocher : 8230 	<ul style="list-style-type: none"> Damier de la Succise 1065 Laineuse du prunellier 1074 Petit Rhinolophe 1303 Grand Rhinolophe 1304 Grand Murin 1324 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture peu rentable et risque de déprise agricole Intensification des pratiques agricoles en zone mécanisable et abandon des zones non mécanisables Incendie sur les coteaux Proximité et extension des zones périurbaines Augmentation du Sénéçon du Cap (plante exotique envahissante)
Forêts	634,45	27,45%	<ul style="list-style-type: none"> Forêt de ravin : 9180-10 Ripisylve : 91E0-6 Forêt alluviale : 91F0-3 	<ul style="list-style-type: none"> Lucane cerf-volant 1083 Barbastelle d'Europe 1308 Murin à oreilles échancrées 1321 Grand Murin 1324 	<ul style="list-style-type: none"> Abondance du Robinier (plante exotique envahissante) Artificialisation de la ripisylve (plantation, aménagement)
Zones humides et mares temporaires	5,18	0,22%	<ul style="list-style-type: none"> Source salée : 1340 Gazon amphibie : 3130 Végétation aquatique:3150 Source pétrifiante : 7220 	<ul style="list-style-type: none"> Cuivré des Marais 1060 Triton crêté 1166 	<ul style="list-style-type: none"> Comblement naturel
Rivières	5,13	0,22%	<ul style="list-style-type: none"> Herbier des rivières : 3260 	<ul style="list-style-type: none"> Lamproie de planer 1096 Saumon atlantique 1106 Chabot commun 1163 Loutre d'Europe 1355 	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'aménagements infranchissables sur rivière à migrateurs Pollution des eaux
Milieux rupestres (pentes et éboulis rocheux)	14,41	0,62%	<ul style="list-style-type: none"> Falaise : 8220 	-	-
Grottes et cavités	Ponctuel	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Petit Rhinolophe 1303 Grand Rhinolophe 1304 Barbastelle d'Europe 1308 Murin à oreilles échancrées 1321 Grand Murin 1324 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation touristique (Perrier)
Cultures	32,89	1,42%	-	-	-
Vergers, vignes et haies	91,21	3,95%	-	<ul style="list-style-type: none"> Petit Rhinolophe 1303 Grand Rhinolophe 1304 	<ul style="list-style-type: none"> Abandon des vergers
Espaces anthropisés (tissu urbain, zones rudérales)	25,98	1,12%	-	-	-

Tableau 22 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 des Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes

v. Objectifs de gestion

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de Priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	A	Préserver les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prés salés intérieurs, prairies de fauche)	***	X	X	X	X
	B	Restaurer des milieux naturels dégradés	**			X	
	C	Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune	*	X	X		
Objectifs transversaux	D	Evaluer la mise en œuvre de Natura 2000	**	X			X
	E	Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB	***	X			X
	F	Sensibiliser le public et aménager le site	**	X			X

Tableau 23 : Objectif de Gestion de la zone Natura 2000 des Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	33/48
V 1			

2.3.2 Description des habitats et espèces Natura 2000 présents ou potentiels dans la zone d'influence du projet

Chaque habitat et espèce ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000 concernés et présents ou potentiels au sein de la zone d'influence du projet doivent être décrits.

Si les données existent, une cartographie des habitats, des espèces et des habitats d'espèces sur le ou les sites Natura 2000 sera produite.

➔ Du fait de leur distance au projet (> 5 km), aucun des sites Natura 2000 Habitat n'est concerné par la zone d'influence du projet.

➔ Par ailleurs, plusieurs points positifs ont été mis en évidence dans le fonctionnement de l'unité au regard des problématiques environnementales du territoire :

- Le traitement du lactosérum (en lieu et place de son épandage) ;
- Le traitement des lisiers au séparateur de phase qui permet d'exporter la fraction solide la plus riche en phosphore, principal facteur d'eutrophisation des lacs du territoire (Mme Birard souligne que la nature même des sols volcaniques assure un approvisionnement suffisant de la végétation en phosphore)
- Le transport des matières qui permet de toucher des surfaces d'épandage éloignées non sollicitées à ce jour.
- Le projet ne traitant que des matières provenant du territoire et déjà épandues sur le territoire, il n'y a pas d'évolution à la hausse de la charge NPK retournée au sol par l'intermédiaire du digestat après la digestion.
- Les infrastructures de stockage prévues sur le site de la méthanisation ainsi que la mise en place de collecte en sortie de bâtiment vont permettre d'accroître les capacités de stockage des exploitations et d'éviter les épandages en dehors des périodes autorisées.

➔ Le plan d'épandage réalisé par Méthajoule dans le cadre du dossier ICPE exclut toutes les parcelles agricoles incluses dans une zone Natura 2000 => il n'y a de fait aucun impact de l'activité de l'unité de méthanisation sur les espaces et les espèces du périmètre des Zones Natura 2000 concernées.

➔ De plus, afin de rentrer dans la démarche de restauration du Lac Pavin, une concertation menée avec le PNRVA et en complément des prérogatives du projet de méthanisation tel que souhaité par la commune, les parcelles du bassin versant hydrogéologique du Lac Pavin (ANNEXE 08) ont été exclues du plan d'épandage.

➔ Concernant les lacs de Bourdouze et de Montcineyre (Zone Natura du Cézallier), les préconisations de valorisation du digestat veilleront à assurer le maintien des pratiques agronomiques d'épandage.

➔ Ainsi la présente description se concentre sur les espèces présentes ou potentielles au sein de la zone d'influence du projet de la ZPS Natura 2000 FR8312011 « Pays des Couzes ».

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	34/48
V 1			

2.3.2.1 Habitats de l'annexe I de la directive Habitats

- Présentation des relevés phytosociologiques permettant d'attester de leur bonne caractérisation.
- Répartition, état de conservation, représentativité, fonctionnement écologique et facteurs clés de conservation (hydrologie, qualité des eaux, de l'air et des sols, fragmentation...)

➔ **Aucun des habitats de la zone n'est inscrit à l'annexe I de la directive Habitats comme le montre le tableau des grands milieux du DOCOB du site Natura 2000 du Pays des Couzes :**

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)
Forêts	18 234 ha (35,26%)	Bon	Sans objet	Nidification : rapaces, Pics noir et cendrés	-Manque de gros arbres (boisements jeunes) -Coupes en période de nidification -Création de pistes
Milieux rupestres	25 ha (0,05%)	Bon	Sans objet	Nidification : Hibou Grand-duc, Faucon pèlerin	- Carrières
Grottes et cavités	Ponctuel	Bon	Sans objet	-	-
Prairies de fauche et pâturages (comprend les prairies, les landes et broussailles et les pelouses et pâturages naturels)	20 166 ha (38,99%)	Bon	Sans objet	Nidification : Busard cendré, Busard Saint-Martin, Alouette lulu, CEdicnème criard, Milans (bosquets) Aire de chasse : rapaces	-Diminution des ressources alimentaires pour les oiseaux dans les agro systèmes -Embossaillement des landes et coteaux peu productifs
Haies	Données non disponibles	Bon	Sans objet	Pie-grièche écorcheur	-Suppression et simplification de la structure des haies -Eco buage -Artificialisation en zone urbaine
Rivières	73,6 km	Bon	Sans objet	Nidification : Martin-pêcheur, Pics	-Artificialisation des berges
Zones humides (lacs de chaux)	Ponctuel	Moyen	Sans objet	Halte migratoire: Hibou des marais, Marouette ponctuée, Combattant varié, Chevalier sylvain, Busard des roseaux	-Assèchement et comblement
Cultures	12 801ha (24,76%)	-	Sans objet	Nidification : Busards Aire de chasse : rapaces	- Diminution des ressources alimentaires pour les oiseaux dans les agro systèmes. -Destruction de couvées (busard cendré)
Zones urbanisées	489 ha (0,94%)	Faible emprise	Sans objet	Alimentation : Faucon pèlerin, Milans	-Fermeture du centre d'enfouissement d'ordures ménagères de Saint-Diéry

Tableau 24 : Grands Milieux de la zone Natura 2000 Pays des Couzes

SYNTHESE :

Le Pays des Couzes, « Pays coupés » se caractérisent par une alternance de plateaux volcaniques et de vallées très encaissées, ce qui confère à ce territoire un intérêt certain dans la diversité de ses milieux. Leur état est globalement bon, du fait d'une faible urbanisation et d'une activité agricole essentiellement axée sur l'élevage, sauf sur la bordure Est où les cultures sont plus nombreuses. Cette mosaïque d'habitats attire de nombreux oiseaux, notamment une forte densité de rapaces diurnes et nocturnes (Milans royaux, Grands ducs d'Europe, Circaète-Jean-le-blanc), qui y trouvent aussi bien des sites de nidification en forêts, que des lieux pour se nourrir sur les plateaux cultivés.

La principale menace pour les grands types de milieux concerne la protection des lacs de chaux, qui font souvent l'objet d'actions de drainage ou de comblement.

Ces zones humides de faible surface constituent des haltes migratoires pour de nombreux oiseaux rares (Marouette ponctuée, Combattant varié, Chevalier sylvain...) représentent un objectif important de conservation, d'autant que plusieurs sont en propriétés sectionnelles ou communales.

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	35/48
V 1			

2.3.2.2 Espèces végétales et animales de l'annexe II de la directive Habitats + Oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux + espèces migratrices régulières (EMR)

- Statut biologique (sédentaire, reproduction, hivernage, migration...), effectifs, répartition de l'espèce sur le site, état de conservation, importance relative par rapport au réseau national
- Manière dont l'espèce exploite l'aire d'étude (approche qualitative et quantitative)
- Aires vitales, en lien étroit avec le fonctionnement écologique du site et de ses composantes
- Caractérisation des espèces Natura 2000 potentielles sur l'aire d'étude (espèces dont la présence est attestée sur le site, mais dont le caractère discret et fugace rend l'observation très difficile)
- Jugement des critères A, B, C, D du Formulaire Standard de Données.

L'annexe I classe les espèces qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classées en Zone de Protection Spéciale Natura 2000. Il s'agit d'espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte) et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat. Ces zones doivent également préserver les espèces migratrices dont la venue est régulière, y compris celles qui ne sont pas dans l'annexe I. Ces espèces sont reprises dans le tableau suivant :

Espèces de l'annexe I de la Directive 2009/147/CE					
Nom latin	Noms communs	Estimation de la population nicheuse	Code européen Natura 2000	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	1-5	A092	Nicheuse/Halte migratoire	Favorable
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	-	A091	Erratisme	
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	> 100	A246	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire	Favorable
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	-	A094	Halte migratoire	
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	-	A023	Halte migratoire	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	30-50	A072	Nicheuse/Halte migratoire	Favorable
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	35-50	A379	Nicheuse/Halte migratoire	
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	15-25	A084	Nicheuse/Halte migratoire	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	-	A081	Halte migratoire	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	5-10	A082	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire	Favorable
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	-	A166	Halte migratoire	
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	-	A031	Halte migratoire	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	-	A030	Halte migratoire	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	20-25	A080	Nicheuse/Halte migratoire	Favorable
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	-	A151	Halte migratoire	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	> 100	A224	Nicheuse	Favorable
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	-	A098	Hivernant/Halte migratoire	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	1-3	A103	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire	
<i>Bubo bubo</i>	Grand duc d'Europe	30-40	A215	Nicheuse	Favorable
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	-	A127	Halte migratoire	
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	-	A029	Halte migratoire	
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	-	A222	Hivernante/Halte migratoire	
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	-	A119	Nicheuse/Halte migratoire	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	-	A229	Sédentaire	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	30-60	A073	Nicheuse/Halte migratoire	Favorable
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	25-40	A074	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire	Favorable
<i>Burhinus oedipnemos</i>	Oedicnème criard	-	A133	Nicheuse/Halte migratoire	
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	-	A234	Sédentaire	Favorable
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	> 50	A236	Sédentaire	Favorable
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	> 500	A338	Nicheuse/Halte migratoire	Favorable
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	-	A255	Halte migratoire	
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	-	A140	Halte migratoire	
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	-	A122	Halte migratoire	
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	-	A078	Erratisme	

Tableau 25 : Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409/CEE

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	36/48
V 1			

L'annexe II regroupe les espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces.

L'annexe III énumère les espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés.

Nom latin	Noms communs	Estimation de la population	Code européen Natura 2000	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation	Annexe 2 (Chassable en France)	Annexe 3 (vente autorisée)
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	Présence	A050	Halte migratoire		Oui	oui
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Présence	A056	Halte migratoire		Oui	oui
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Présence	A052	Halte migratoire		Oui	oui
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Présence	A055	Halte migratoire		Oui	-
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Présence	A054	Halte migratoire		Oui	oui
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Présence	A043	Halte migratoire		Oui	oui
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Présence	A053	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire		Oui	oui
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Présence	A153	Hivernante/Halte migratoire		Oui	oui
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	Présence	A152	Halte migratoire		oui	oui
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Présence	A155	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire		oui	oui
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litome	Présence	A284	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire	Favorable	oui	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Présence	A142	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire	Favorable	oui	-
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	Présence	A123	Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire	Favorable	oui	-
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Présence	A118	Halte migratoire		oui	-
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Présence	A162	Halte migratoire		oui	-
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Présence	A164	Halte migratoire		oui	-
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Présence	A161	Halte migratoire		oui	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Présence	A179	Halte migratoire		-	-
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Présence	A183	Halte migratoire		-	-
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucopnée	Présence	A459	Halte migratoire		-	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Présence		Nicheuse/Hivernante/Halte migratoire		oui	oui
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Présence	A113	Nicheuse/halte migratoire	Favorable	oui	-
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	Présence	A156	Halte migratoire		oui	-

Tableau 26 : autres espèces d'oiseaux migrants dont la venue est régulière (d'après l'annexe II et III de la Directive 2009/147/CE)

SYNTHESE :

Ce site Natura 2000 présente des enjeux forts pour le Hibou Grand-Duc, le Circaète et le Milan Royal.

L'avifaune est très riche et diversifiée, comme souvent lorsqu'il y a association rivière-forêts de pente et zones agricoles sur plateau. Les oiseaux rupestres sont nombreux (Grand-duc d'Europe avec de fortes densités). Les bois accueillent des rapaces nicheurs rares comme le Circaète Jean-le-blanc (population importante), l'Aigle botté et le Milan royal pour lequel l'Auvergne a une responsabilité importante compte-tenu de la part significative de la population mondiale présente dans le Massif-central. Sur les coteaux bien exposés, on trouve une avifaune de milieux semi-ouverts comme l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur, le Bruant ortolan. Sur les chaux, il faut noter l'importance des zones humides (lacs de chaux) qui constituent des haltes migratoires pour les limicoles (Marouette ponctuée, Bécassine des marais, Vanneau huppé). Les passages migratoires mettent en évidence de nombreux rapaces et les deux espèces de cigognes.

Les cartes présentées en Annexe 06 mettent en évidence pour chacune des espèces d'intérêt communautaire :

- La répartition de l'espèce sur le site,
- La manière dont l'espèce exploite l'aire d'étude
- Les aires vitales (nidification/chasse)

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	37/48
V 1			

Ainsi, le site d'implantation du projet, bien que hors zone Natura 2000 ou sa zone d'influence peuvent faire l'objet de la présence potentielle des espèces suivantes :

Nom latin	Noms communs	Code européen Natura 2000	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	A092	Territoire de chasse potentiel/Halte migratoire
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	A091	Erratisme
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A246	Halte migratoire
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	A094	Halte migratoire
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	A023	Halte migratoire
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	Territoire de chasse potentiel/Halte migratoire
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	A379	Halte migratoire
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	A084	Halte migratoire
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	A081	Halte migratoire
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	A082	Halte migratoire
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	A166	Halte migratoire
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	A031	Halte migratoire
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A030	Halte migratoire
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	A080	Halte migratoire
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	A151	Halte migratoire
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	A224	Nidification Possible
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	A098	Halte migratoire
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A103	Hivernage potentiel/Halte migratoire
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	A215	
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	A127	Halte migratoire
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A029	Halte migratoire
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	A222	Halte migratoire
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	A119	Halte migratoire
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	A229	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	A073	Halte migratoire
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	Halte migratoire
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	A133	Halte migratoire
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	A234	Nidification possible
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	Nidification probable
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	Halte migratoire
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	A255	Halte migratoire
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	A140	Halte migratoire
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	A122	Halte migratoire
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	A078	Erratisme

Tableau 27 : Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409/CEE au regard du site et de la zone d'influence du projet

Le Jugement des critères A, B, C, D du Formulaire Standard de Données est présenté en Annexe 07 (pages 5 à 11 du FSD).

	<p>Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>Dossier d'incidences</p>		<p>Page</p>
<p>V 1</p>			<p>38/48</p>

3 Analyse des incidences (R414.23.II CE)

L'analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects du projet ne concerne que les habitats et espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés et sur lesquels le projet est susceptible d'avoir une incidence.

A ce stade, et sous réserve d'une argumentation, des habitats ou espèces présents ou potentiels dans la zone d'influence mais sur lesquels le projet n'aura aucune incidence peuvent être écartés.

→ Dans ce formulaire d'évaluation des incidences au regard de Natura 2000, seules les espèces ayant permis la désignation des sites Natura 2000 les plus proches du site du projet sont prises en compte.

3.1 Incidences cumulatives avec d'autres projets du même maître d'ouvrage

Le porteur de projet devra examiner les incidences de son projet, en conjugaison avec les autres projets dont il est responsable.

→ Le porteur de projet n'est responsable d'aucun autre projet.

3.2 Destruction ou détérioration d'habitats Natura 2000

- *Superficie détruite ou dégradée d'habitat en bon état de conservation par rapport à la superficie totale de l'habitat en question sur le site Natura 2000 – ratio*

→ Aucune destruction ou détérioration d'habitat Natura 2000 possible, du fait de la distance par rapport au projet (> 5 km).

- *Superficie détruite ou dégradée d'habitat en mauvais état de conservation par rapport à la superficie totale de l'habitat en question sur le site Natura 2000 – ratio*

→ Aucune destruction ou détérioration d'habitat Natura 2000 possible, du fait de la distance par rapport au projet (> 5 km)

- *Incidences sur la fonctionnalité du site et les facteurs clés de conservation (hydrologie, pollution des eaux, de l'air et des sols, fragmentation ...) pouvant induire une destruction ou une dégradation des habitats Natura 2000*

→ Aucune destruction ou détérioration d'habitat Natura 2000 possible, du fait de la distance par rapport au projet (> 5 km).

Par ailleurs les Habitats des espèces de la ZPS des Couzes se situant à proximité en aval ne seront pas dégradés :

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	39/48
V 1			

- Le projet constitue un bloc unitaire qui ne fragmente pas l'espace.
- L'ensemble des eaux de ruissellement est collecté et par l'intermédiaire d'un débourbeur/déshuileur rejoindront le milieu naturel voisin de la Couze Pavin après tamponnement par un bassin dédié. Ainsi l'hydrologie de la zone Natura 2000 qui se situe en aval ne sera pas modifiée.
- Les eaux sales du site seront toutes collectées et traitées dans le process du projet. Les stockages de liquide disposent tous d'un dispositif de rétention permettant d'isoler tout risque de pollution. Aucune pollution des eaux ne peut ainsi subvenir dans le périmètre de la zone Natura 2000.
- L'activité du projet ne génère pas de poussière. Les émissions gazeuses provenant du module de cogénération et de la chargeuse sont conformes à la réglementation ICPE et aux normes en vigueur.

3.3 Destruction ou perturbation d'espèces ou habitats d'espèces Natura 2000

- *Destruction d'espèces : quantification de la destruction – ratio par rapport aux populations du site Natura 2000*

➔ **Aucune destruction d'espèce ou d'habitat d'espèces Natura 2000 possible du fait que le projet se situe à l'extérieur de la ZPS (50 m).**

- *Détérioration d'habitat d'espèce : utilisation de l'habitat par l'espèce – superficie totale de l'habitat d'espèce sur le site Natura 2000 – ratio*

➔ **Aucune destruction d'espèce ou d'habitat d'espèces Natura 2000 possible du fait que le projet se situe à l'extérieur de la ZPS (50 m).**

- *Perturbation d'espèces : nature de la perturbation – gravité et réversibilité de la perturbation – sensibilité des espèces par rapport aux perturbations*

➔ **Les perturbations d'espèces auront essentiellement lieu en phase chantier du fait de bruit, de vibration et de dégagement de poussière. Ces perturbations seront donc temporaires.**

Par ailleurs, l'activité du site génèrera une rémanence sonore perceptible en en limite de zone Natura 2000 s'établissement selon la formule de Zouboff aux valeurs suivantes :

Sources de bruit potentiel	Moteur de cogénération	Engins de chargement
Horaires de fonctionnement	24h/24	9h – 18h (jours ouvrés)
Niveau de bruit maximum à proximité immédiate	65 dB (A)	79 dB(A)

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	40/48
V 1			

Distance à la limite de propriété la plus proche	16 m	> 5 m
Niveau de bruit maximum à la limite de propriété	41 dB(A)	65 dB(A)
Limite réglementaire en limite de propriété	70 dB(A) de jour 60 dB(A) de nuit	70 dB(A)
Distance à la zone Natura 2000 la plus proche	110 m	> 55 m
Niveau de bruit maximum à la limite de zone Natura 2000	18 dB(A)	39 dB(A)

Tableau 28 : Rémanence sonore en bord de parcelle et de la zone Natura 2000

➔ Ces valeurs correspondent au niveau de bruit observable naturellement dans une forêt.

- Incidences sur la fonctionnalité du site et les facteurs clés de conservation (hydrologie, pollution des eaux, de l'air et des sols, fragmentation ...) pouvant induire une destruction ou une dégradation des habitats d'espèces

Le projet constitue un bloc unitaire qui ne fragmente pas l'espace.

L'ensemble des eaux de ruissellement est collecté et par l'intermédiaire d'un déboureur/déshuileur rejoindront le milieu naturel voisin de la Couze Pavin après tamponnement par un bassin dédié. Ainsi l'hydrologie de la zone Natura 2000 qui se situe en aval ne sera pas modifiée.

Les eaux sales du site seront toutes collectées et traitées dans le process du projet. Les stockages de liquide disposent tous d'un dispositif de rétention permettant d'isoler tout risque de pollution. Aucune pollution des eaux ne peut ainsi subvenir dans le périmètre de la zone Natura 2000.

L'activité du projet ne génère pas de poussière. Les émissions gazeuses provenant du module de cogénération et de la chargeuse sont conformes à la réglementation ICPE et aux normes en vigueur.

4 Mesures de suppression, réduction (R414.23.III CE)

Si le projet présente des incidences significatives potentielles, il doit être assorti de mesures destinées à supprimer ou réduire ces incidences. Ces mesures doivent être étudiées dès la phase de conception du projet.

Des mesures d'accompagnement ou de suivi sont également possibles mais elles doivent être distinguées des mesures de suppression et de réduction.

4.1 Description des mesures

Elles sont destinées à supprimer ou réduire les incidences du projet lui-même.

Exemples :

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	41/48
V 1			

- Bassins de rétention, décantation pour supprimer le risque de rejet d'eau polluée dans le milieu naturel
- Maintien ou reconstitution d'un corridor écologique boisé pour réduire les incidences sur le déplacement d'espèces (chiroptères, castor...)
- Maintien de vieux arbres pour limiter les incidences sur l'entomofaune (insectes saproxylophages) - démarrage du chantier après la période de reproduction des oiseaux (mars à juin)

➔ En accord avec le gestionnaire de la ZPS du Pays des Couzes (LPO), le déboisement de la zone sera réalisé en dehors de la période de nidification des oiseaux (Mars à Juillet) (ANNEXE 08).

4.2 Justification et pertinence des mesures

Notamment, la faisabilité des mesures.

➔ Le planning du chantier de déboisement sera établi pour s'accorder avec la période de nidification afin de démarrer après le 15 Aout et avant le 15 Mars. Cette mesure n'a pas d'impact sur les conditions techniques et économiques de réalisation du projet.

4.3 Suivi technique et administratif de la mise en œuvre de ces mesures

- Protocole du suivi technique mis en œuvre (paramètres étudiés, fréquence, rapports...)
- Nature des intervenants et des partenaires
- Coût du suivi technique
- Suivi administratif et contrôle
- Expert écologue désigné pour le suivi de la mise en place des mesures
- ...

➔ La réalité du respect de cette mesure sera formalisée par la demande d'ouverture de travaux validée à compter du 15 Août et sera transmise au Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne qui est l'opérateur du DOCOB du site Natura 2000.

5 Conclusion

5.1 Synthèse des incidences du projet

La conclusion se fait par habitat et par espèce, mais également de façon globale par rapport à l'intégrité du ou des site(s) Natura 2000.

Il s'agit d'une mise en perspective de la détérioration/perturbation prévisible par rapport à la situation réelle de l'habitat ou de l'espèce au sein du site Natura 2000. Il est important également d'apprécier l'effet sur le maintien de la cohérence du réseau Natura 2000. Malgré les nombreux éléments

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	42/48
V 1			

d'appréciation, l'établissement du caractère "significatif" des incidences relève de l'avis d'expert argumenté.

Le projet ne présente aucune incidence sur les Habitats des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés car il se situe en dehors de toute zone Natura 2000.

Par ailleurs la zone d'influence du projet n'a pas d'impact sur les Habitats concernés.

L'avifaune objet de la Zone Natura 2000 du Pays des Couzes ne sera pas perturbée par le chantier de réalisation du projet puisque celui-ci sera planifié en dehors de la période de nidification pour les opérations de défrichage et de terrassement (voir retour LPO Annexe 08).

En régime de croisière le site n'aura pas d'incidence sur les espèces et les milieux des zones Natura 2000, du fait des distances qui les séparent.

5.2 Incidence significative ou non du projet ?

Le projet présente-t-il, malgré les mesures de suppression et de réduction prévues, des incidences significatives non réductibles sur l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site ?

→ NON = Absence d'incidence significative

Grâce aux mesures de suppression, réduction, prévues la réalisation du projet ne portera pas atteinte à l'état de conservation du site, l'évaluation des incidences s'arrête là.

~~– OUI – Incidence(s) significative(s)~~

Dans ce cas, l'autorisation ne peut être accordée. Dans des cas exceptionnels, l'évaluation peut se poursuivre si les conditions de la dérogatoire de l'article 6.4 de la directive Habitats sont réunies.

Tout doit être mis en œuvre pour élaborer un projet qui n'aura pas d'incidence significative sur l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s).

6 Procédure dérogatoire article 6.4 directive Habitats R414.23.IV CE)

« 6.4. Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'État membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Natura 2000 est protégée. L'État membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées.

Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaires, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur. »

	<p>Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>Dossier d'incidences</p>		<p>Page</p>
<p>V 1</p>			<p>43/48</p>

→ Le projet objet la présente étude d'incidence n'est pas concerné par la procédure dérogatoire.

6.1 Justification de l'absence de solutions alternatives

Toutes les options doivent être envisagées, y compris celle de ne pas faire le projet.

6.2 Démonstration du caractère impératif d'intérêt public majeur du projet

Ce critère est entendu très strictement par l'Europe (cf. guide de la Commission européenne sur l'article 6.4 DH p 7)

6.3 Propositions de mesures compensatoires

Ces mesures doivent être indépendantes du projet lui-même (sinon il s'agirait de mesures de suppression, réduction des incidences du projet) et compenser les incidences significatives portées aux espèces ou habitats pour le réseau Natura 2000. Elles doivent notamment être prévues dans la même région biogéographique que le projet, viser les mêmes habitats et espèces que ceux qui seront impactés par le projet et assurer des fonctions écologiques comparables.

Exemple :

Restauration et gestion à long terme de 500 ha d'habitat d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation pour 100 ha détruits par le projet (= ratio de 5) à proximité du site Natura 2000 impacté avec pour objectif d'intégrer à terme cette zone dans le réseau Natura 2000

- Description très détaillée des mesures compensatoires (implantations, techniques mises en œuvre, matériel utilisé, surfaces concernées, saisons d'intervention...)
- Ratio envisagé : ce ratio est obligatoirement supérieur à 1
- Coût
- Nature des intervenants et des partenaires
- Calendrier de mise en œuvre (obligatoirement avant la réalisation effective des dommages qu'elles compensent)
- Apport des mesures au site Natura 2000, à l'effort de conservation aux plans national et européen des habitats et espèces et de la cohérence globale du réseau Natura 2000

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	44/48
V 1			

7 Méthodologie et difficultés rencontrées

7.1 Présentation des méthodes ayant été utilisées pour produire l'évaluation

Equipe de travail, références bibliographiques, consultations de spécialistes, expertises et investigations de terrain (nature des expertises, méthodes employées, dates et conditions de prospection)

Ces éléments sont en effet indispensables pour apprécier à leur juste valeur les informations et les évaluations présentées.

7.1.1 Equipe de travail

Damien Chesné :

Ingénieur agronome diplômé de l'ISAB spécialisé en agriculture durable. Il cumule 8 ans d'expériences sur des projets destinés à développer les énergies renouvelables et accompagner les exploitations agricoles dans la transformation de leurs outils avec notamment la mise en place de nouvelles pratiques associées au développement de projets de diversification durable (méthanisation, agriculture raisonnée, compostage). Ses connaissances techniques et économiques, ainsi que sa connaissance des écosystèmes, permettent de garantir la pertinence de l'analyse systémique du projet avec les composantes de son environnement naturel.

Ses activités portent aussi bien sur l'ingénierie agricole, l'exécution des diagnostics, que la réalisation des synthèses et la sélection des MAEC et actions complémentaires.

Laureline Bes de Berc :

Ingénieur agronome diplômée de VetAgro Sup spécialisée en techniques agricoles. Elle est aujourd'hui la référente pour la réalisation des dossiers ICPE, plans d'épandages, agréments sanitaires et la réalisation de diagnostics agricoles. Elle a réalisé une vingtaine de dossiers pour la mise en œuvre de projets territoriaux nécessitant d'intégrer et de modifier les pratiques agricoles en place.

Son rôle de terrain l'a conduit à réaliser plus de 200 diagnostics visant à définir les principaux axes d'évolution des pratiques agricoles à intégrer aux contraintes environnementales de leur milieu.

7.1.2 Bibliographie

- CORDONNIER.S, BRENAS.I, 2010, Document d'objectifs du Pays des Couzes, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, DREAL Auvergne, 74p. + annexes
- BOURSANGE S., BIRARD C., SOULIER A. (2010) – Document d'Objectifs des Sites Natura 2000 Cézallier Nord « FR8301040 » et Cézallier Sud « FR8301041 ». Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Aydat (63970), 109p.
- BELENGUIER L., BIRARD C., 2013 – Document d'Objectifs du site Natura 2000 Monts Dore « FR 8301042 ». Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Aydat (63970), 105 p + annexes.

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences	Page	45/48
V 1			

- CEPA/CSA, 2009 - Document d'objectifs du site Natura 2000 Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes « FR 830 2012 ». Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, DREAL Auvergne, 50p. + annexes
- CORDONNIER S., ROUBINET C., 2012 – Documents d'objectifs du site ZSC Natura 2000 FR8301035 « Vallées et Coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes ». CEN Auvergne, 102p. hors annexes.

Webliographie :

- <http://inpn.mnhn.fr/>
- <http://lpo-auvergne.org/>
- <http://cen-auvergne.fr/>
- <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

7.1.3 Spécialistes consultés

Les spécialistes consultés et leur organisme de référence sont les suivants :

- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne : M^{me} BRIARD (Responsable du Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels)
- Conservatoire des Espaces et Paysages d'auvergne : M. CORDONNIER (responsable scientifique et technique : coordination des études et travaux)
- Ligue de Protection des Oiseaux : M^{me} BOURSANGE (Chargée de missions)

Les comptes rendus des rencontres des spécialistes rencontrés sont disponibles en Annexe 08.

7.2 Difficultés techniques et scientifiques rencontrées

Ce paragraphe sera systématiquement intégré au dossier d'évaluation des incidences.

	Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ		
Document	Dossier d'incidences		Page
V 1			46/48

Article R414-23 code de l'environnement (commenté)

Question préalable :

I.-Le dossier comprend dans tous les cas :

1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

Analyse des incidences :

II.-Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

Mesures de suppression, réduction :

III.-S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

Procédure dérogatoire de l'article 6-4 de la Directive Habitat :

IV.-Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :

1° La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification, ou la réalisation du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, dans les conditions prévues aux VII et VIII de [l'article L. 414-4](#) ;

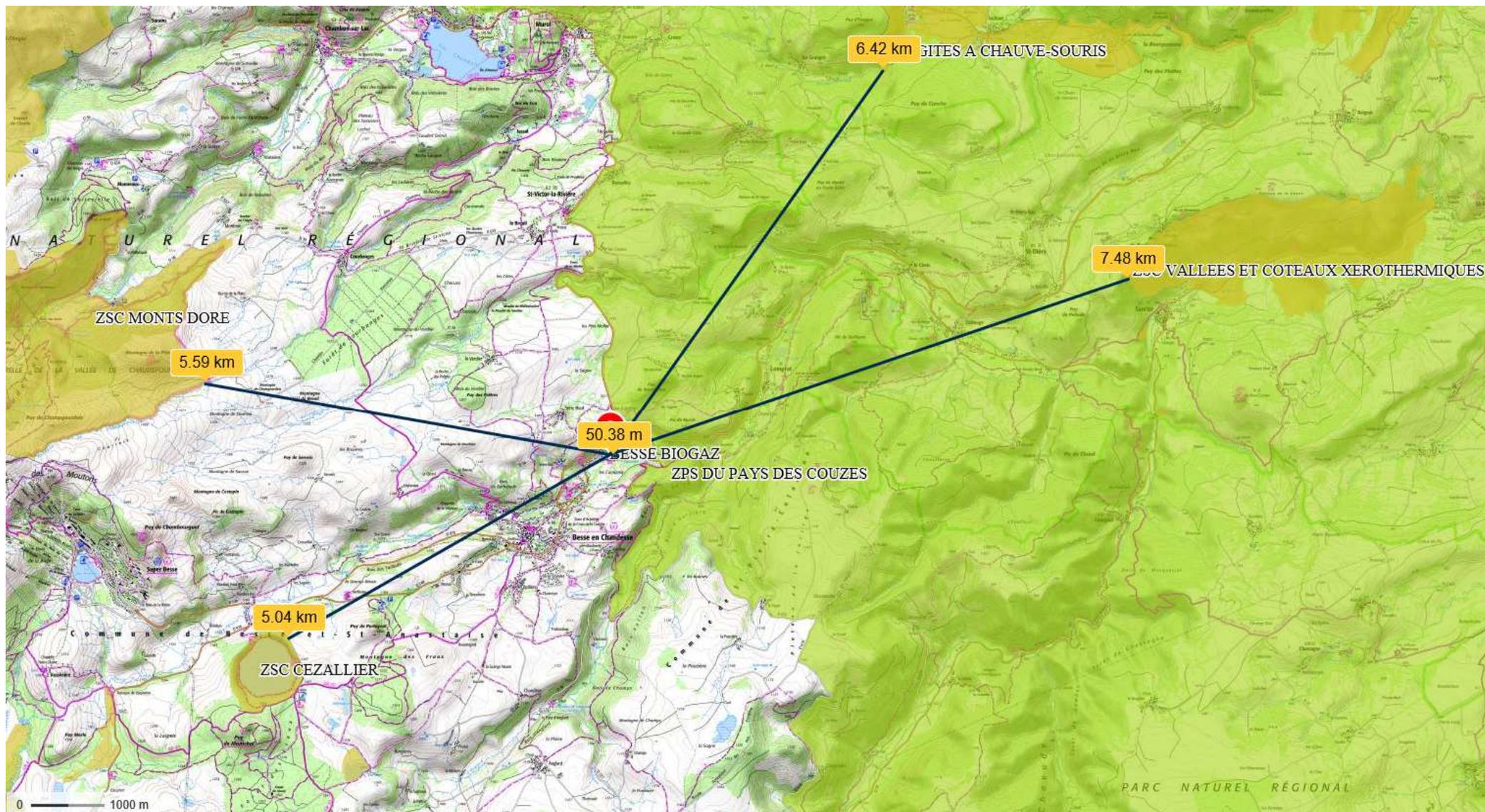
	<p>Etude d'incidences du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>Dossier d'incidences</p>		<p>Page</p>
<p>V 1</p>			<p>47/48</p>

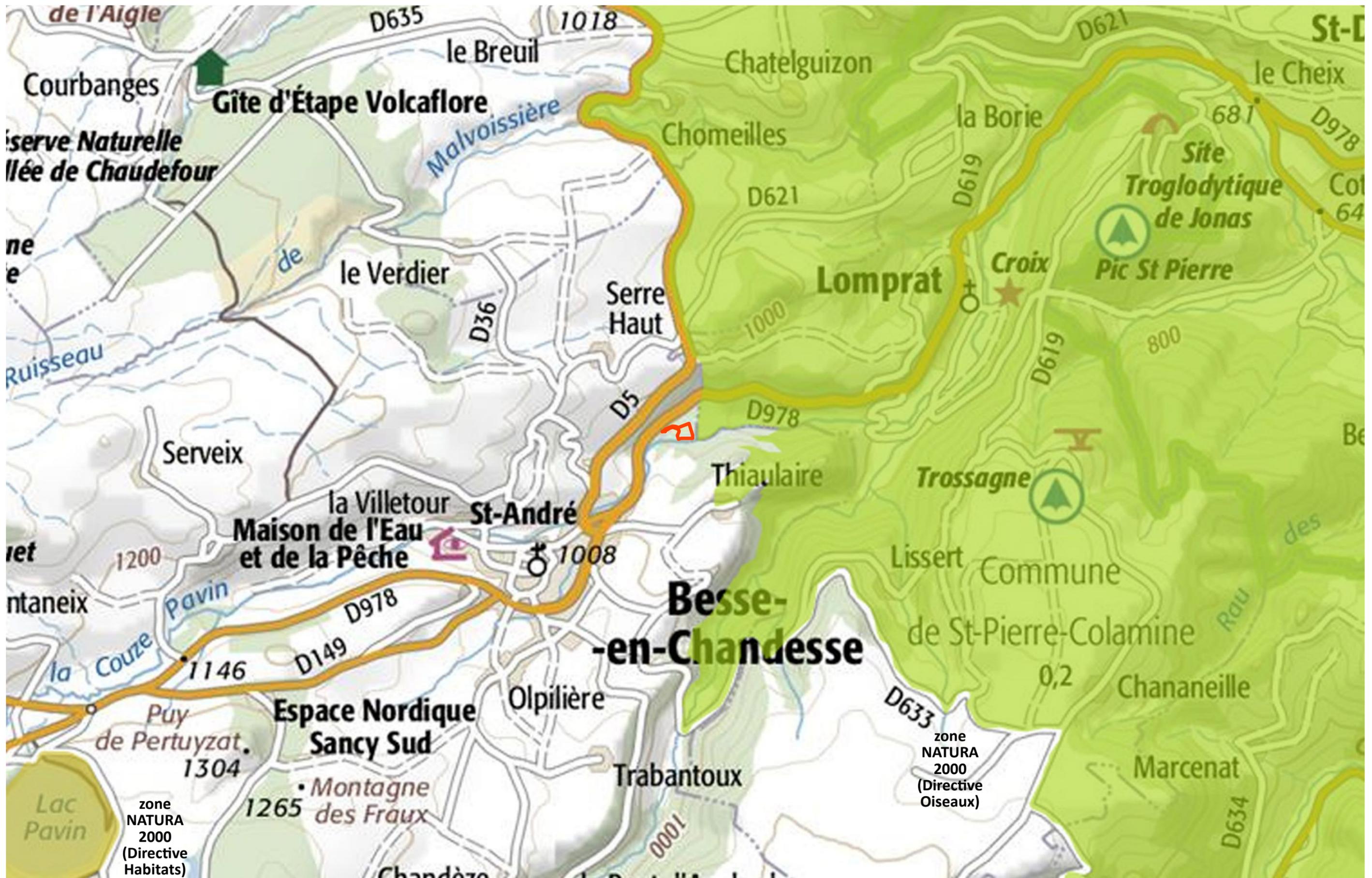
2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au III ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ;

3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire.

Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ

ANNEXE 01 – Localisation du projet par rapport aux sites
Natura 2000





\\ Demandeur \\
 BESSE BIOGAZ
 Le Bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 représentée par Mr Fabrice Le Turluer
 fabrice.leturluer@methajoule.fr

\\ Architecte \\
 SAS Julien Lesage Architectes
 37 boulevard Gambetta
 63400 CHAMALIERES
 lesage_julien3@hotmail.fr

\\ Projet \\
 CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION
 Le bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 parcelle n°194 et 35, section ZH
 zonage N du PLU

\\ Date \\

\\ Echelle \\
 environ 1/25 000
 0 250 500m

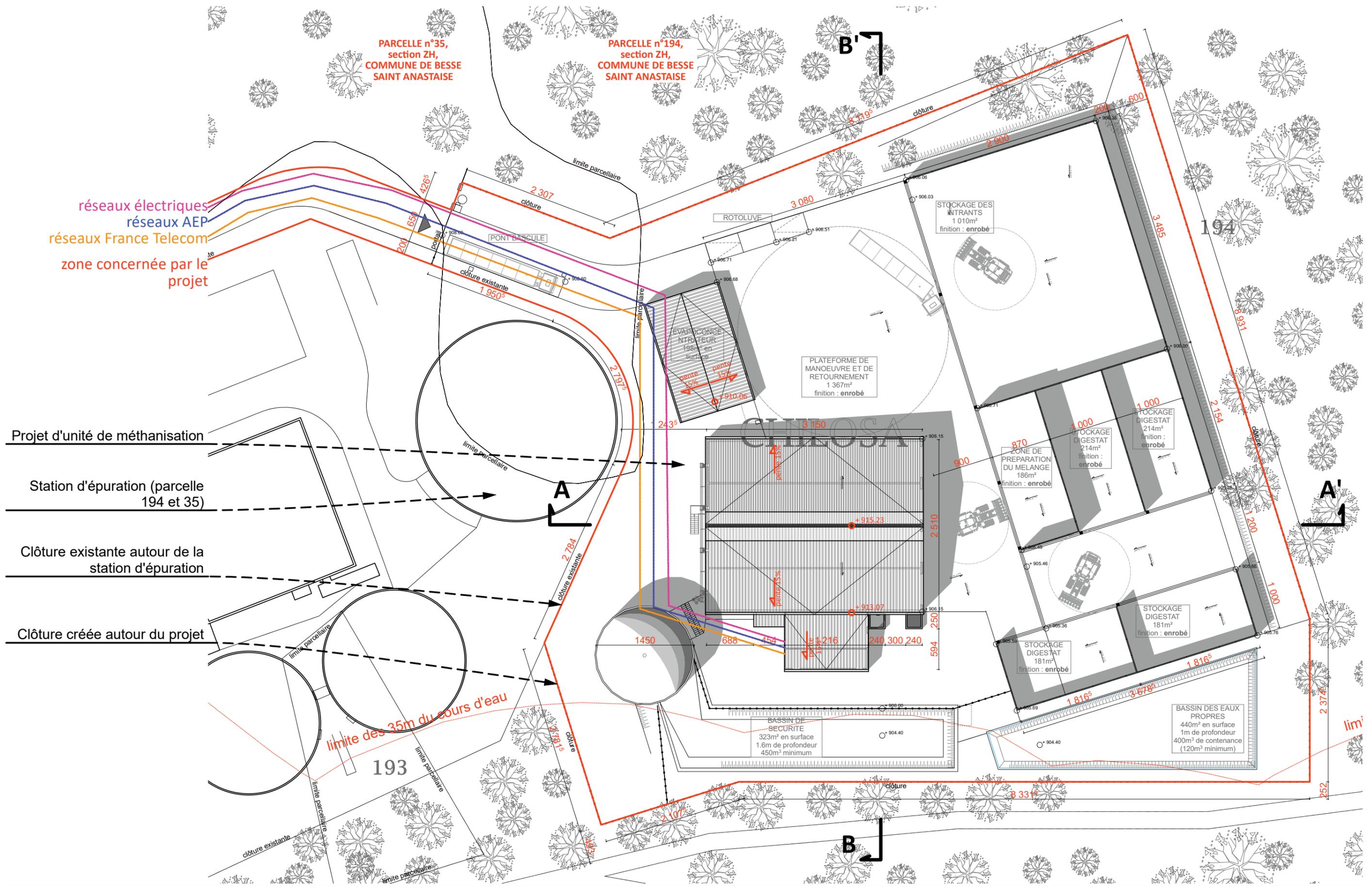


\\ N° \\

\\ Titre du plan \\
 plan de situation avec zone NATURA 2000
 (Directives Habitats et Oiseaux)

Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ

ANNEXE 02 – Plan de Masse



\\ Demandeur \\
 BESSE BIOGAZ
 Le Bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 représentée par Mr Fabrice Le Turluer
 fabrice.leturluer@methajoule.fr

\\ Architecte \\
 SAS Julien Lesage Architectes
 37 boulevard Gambetta
 63400 CHAMALIERES
 lesage_julien3@hotmail.fr

\\ Projet \\
 CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION
 Le bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 parcelle n°194 et 35, section ZH
 zonage N du PLU

\\ Date \\
 août 2016

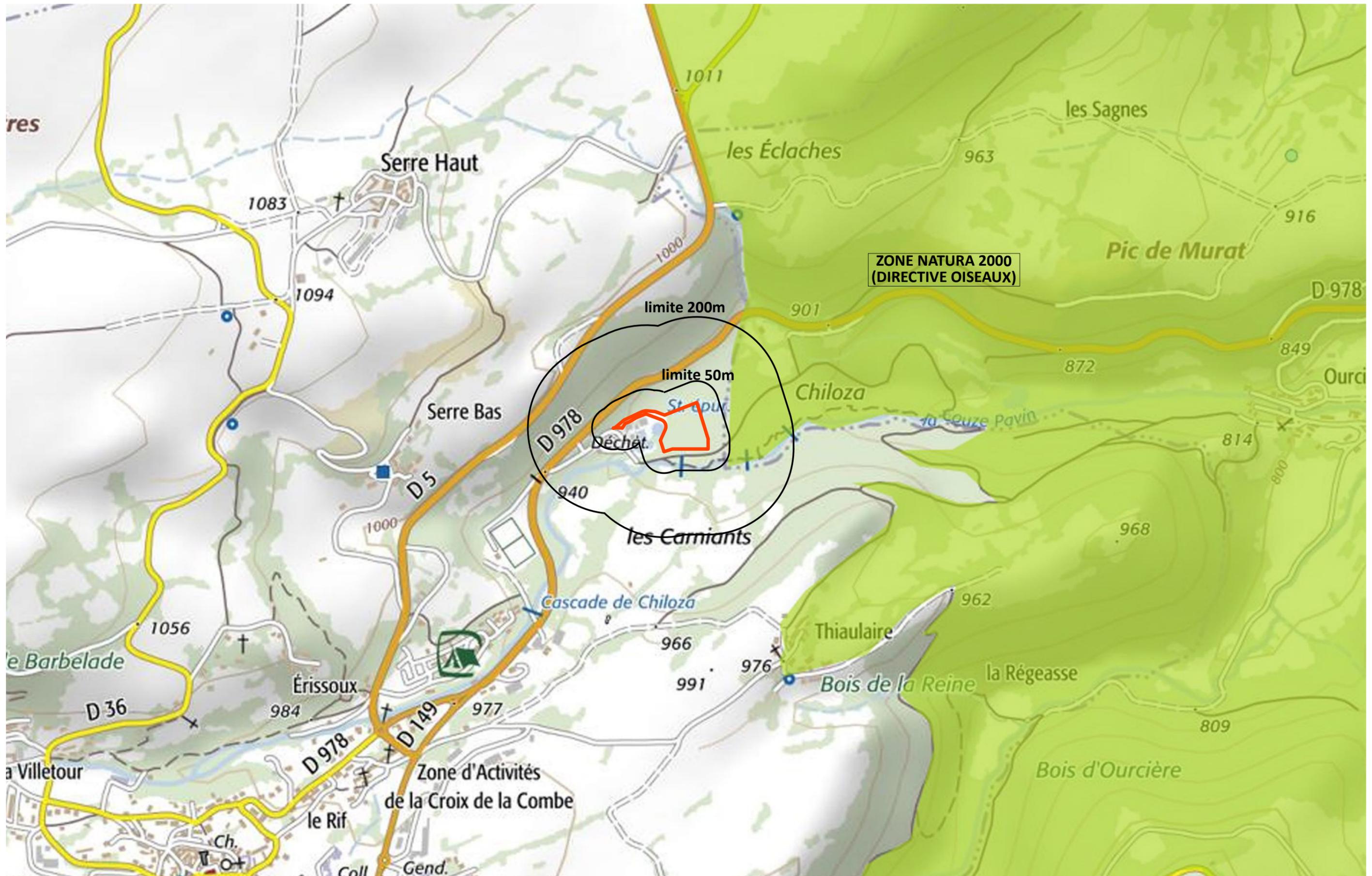
\\ Echelle \\
 1/500
 0 5 10m

\\ N° \\
PC 2

\\ Titre du plan \\
 plan de masse projeté

Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ

ANNEXE 03 – Zones d'influence et distance par rapport
aux sites Natura 2000 environnants



\\ Demandeur \\
 BESSE BIOGAZ
 Le Bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 représentée par Mr Fabrice Le Turluer
 fabrice.leturluer@methajoule.fr

\\ Architecte \\
 SAS Julien Lesage Architectes
 37 boulevard Gambetta
 63400 CHAMALIERES
 lesage_julien3@hotmail.fr

\\ Projet \\
 CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION
 Le bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 parcelle n°194 et 35, section ZH
 zonage N du PLU

\\ Date \\

\\ Echelle \\
 environ 1/7 500
 0 75 150m



\\ N° \\

\\ Titre du plan \\
 plan de situation avec zone Natura 2000
 (Directive Oiseaux), zone des 50m et des 200m

Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ

ANNEXE 04 – Photos du site

	<p>Etude d'incidence du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>ANNEXE 04 – Photos du site</p>		<p>Page</p>
<p>V 1</p>			<p>2/5</p>



Figure 1 : Accès au bois par le sud du site



Figure 2 : Vue du sous-bois au sud du site

	<p>Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>ANNEXE 04 – Photos du site</p>		<p>Page</p>
<p>V 1</p>			<p>3/5</p>



Figure 3 : Vue du sous-bois au cœur du site



Figure 4 : Vue du sous-bois au centre du site

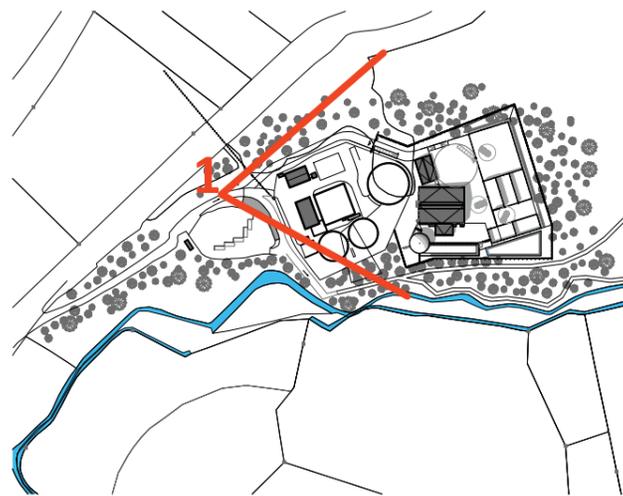
	<p>Etude d'incidence du Projet de méthanisation territoriale BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>ANNEXE 04 – Photos du site</p>		<p>Page</p>
<p>V 1</p>			<p>4/5</p>



Figure 5 : Vue du sous-bois en limite de STEP



Figure 6 : Vue de la future entrée du site à gauche de l'actuelle entrée de la STEP



point de vue 1 - ETAT EXISTANT

point de vue 1 - ETAT PROJETE

bâtiment des fermenteurs à l'arrière de la station d'épuration

nouvelle voie d'accès créée au Nord de la station d'épuration



**\\ Demandeur **
 BESSE BIOGAZ
 Le Bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 représentée par Mr Fabrice Le Turluer
 fabrice.leturluer@methajoule.fr

**\\ Architecte **
 SAS Julien Lesage Architectes
 37 boulevard Gambetta
 63400 CHAMALIERES
 lesage_julien3@hotmail.fr

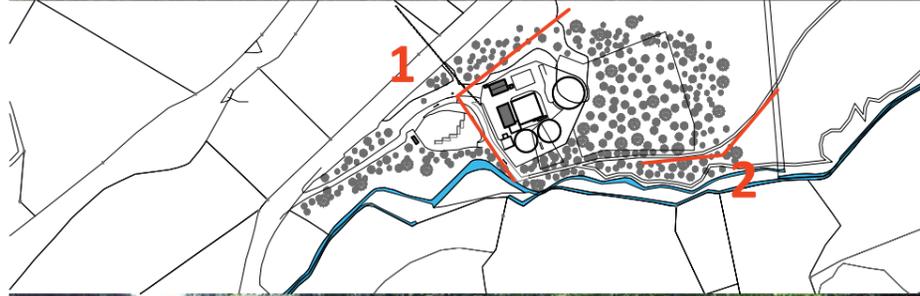
**\\ Projet **
 CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION
 Le bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 parcelle n°194 et 35, section ZH
 zonage N du PLU

**\\ Date **
 août 2016

**\\ Echelle **

**\\ N° **
PC 6

**\\ Titre du plan **
 insertion paysagère



point de vue 1

point de vue 2



**\\ Demandeur **
 BESSE BIOGAZ
 Le Bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 représentée par Mr Fabrice Le Turluer
 fabrice.leturluer@methajoule.fr

**\\ Architecte **
 SAS Julien Lesage Architectes
 37 boulevard Gambetta
 63400 CHAMALIERES
 lesage_julien3@hotmail.fr

**\\ Projet **
 CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION
 Le bourg, route des Lacs
 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
 parcelle n°194 et 35, section ZH
 zonage N du PLU

**\\ Date **
 août 2016

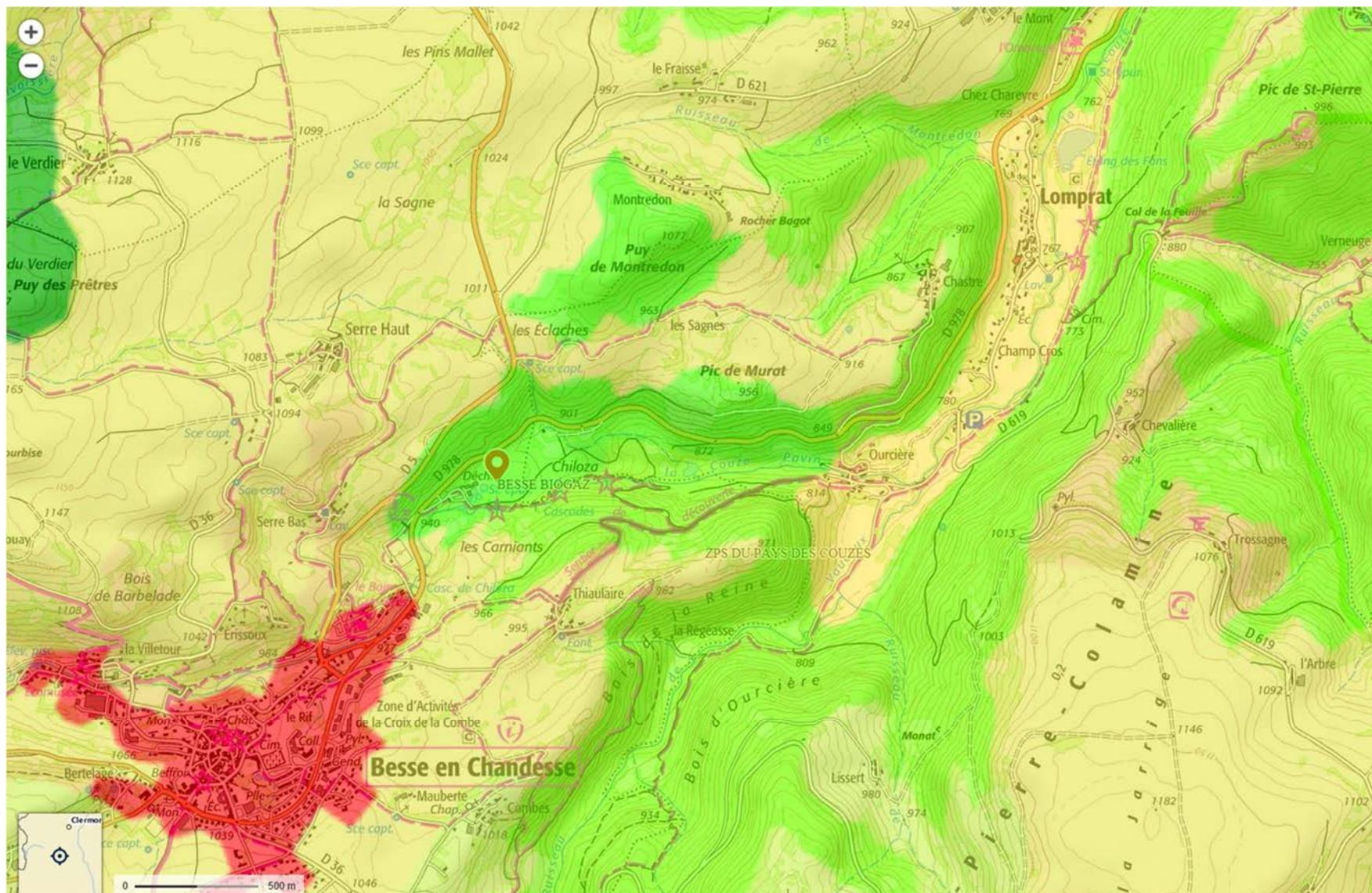
**\\ Echelle **

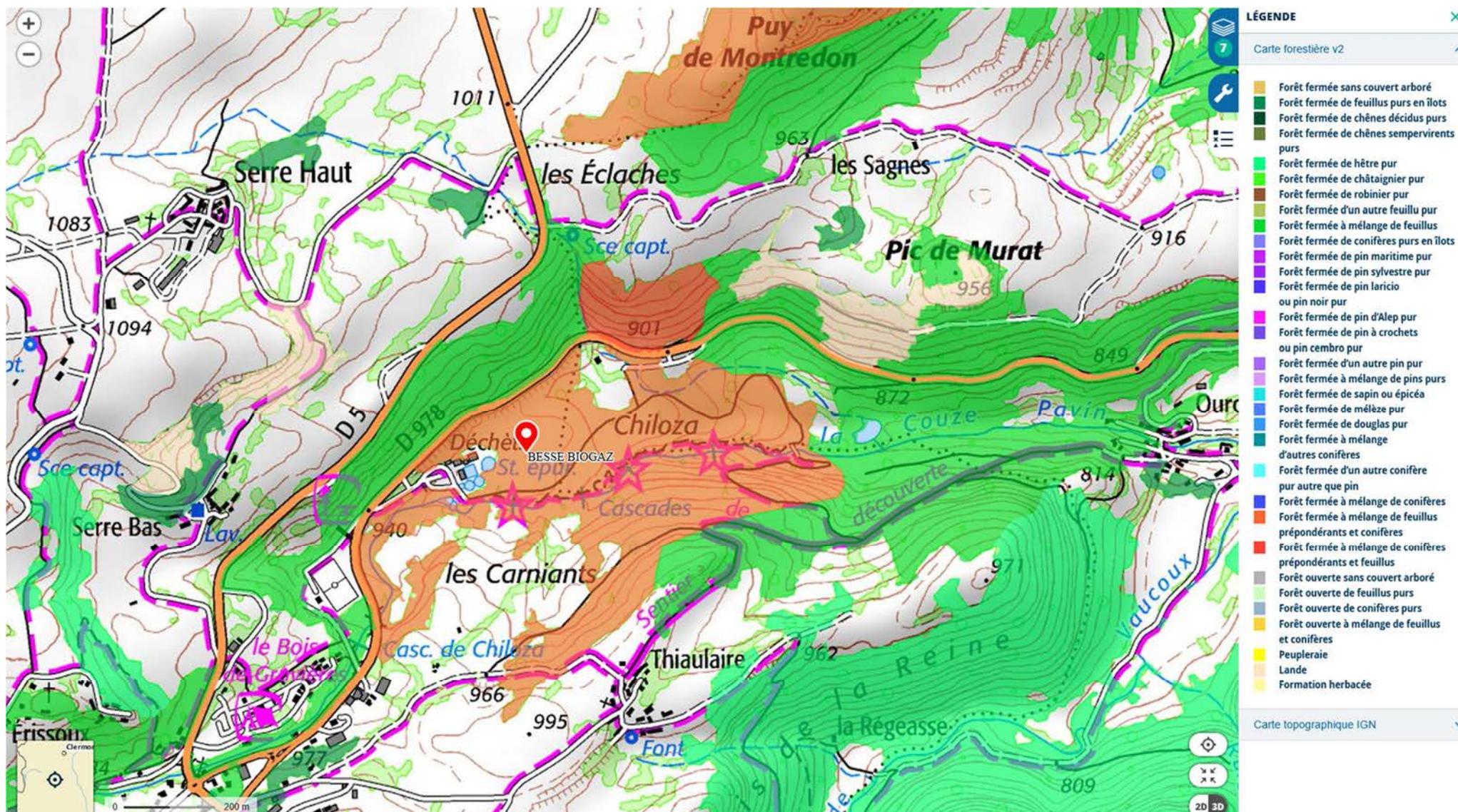
**\\ N° **
PC 7 et 8

**\\ Titre du plan **
 vues du terrain

Etude d'incidence du
Projet de méthanisation
territorial BESSE BIOGAZ

ANNEXE 05 – Occupation du sol Corinne Land Cover 2006





communication avec la mer à certains endroits ponctuels, soit de façon permanente, soit de façon périodique à certains moments de l'année.

522 Estuaires

Parties terminales à l'embouchure des fleuves, subissant l'influence des eaux marines.

523 Mers et océans

Zones au-delà de la limite des plus basses marées.

8.2 Couleurs

Une légende avec des codes couleurs standards a été définie pour les trois niveaux de la nomenclature.

821 Niveau 1

Code	Libellé français	Libellé anglais		Rouge	Vert	Bleu
1	Territoires artificialisés	Artificial surfaces		230	000	077
2	Territoires agricoles	Agricultural areas		255	255	168
3	Forêts et milieux semi-naturels	Forest and semi natural areas		128	255	000
4	Zones humides	Wetlands		166	166	255
5	Surfaces en eau	Water bodies		000	204	242

822 Niveau 2

Code	Libellé français	Libellé anglais		Rouge	Vert	Bleu
11	Zones urbanisées	Urban fabric		230	000	077
12	Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	Industrial, commercial and transport units		204	077	242
13	Mines, décharges et chantiers	Mine, dump and construction sites		166	000	204
14	Espaces verts artificialisés, non agricoles	Artificial, non-agricultural vegetated areas		255	166	255
21	Terres arables	Arable land		255	255	168
22	Cultures permanentes	Permanent crops		230	128	000
23	Prairies	Pastures		230	230	077
24	Zones agricoles hétérogènes	Heterogeneous agricultural areas		255	230	166
31	Forêts	Forests		128	255	000
32	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Scrub and/or herbaceous vegetation associations		204	242	077
33	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Open spaces with little or no vegetation		230	230	230
41	Zones humides intérieures	Inland wetlands		166	166	255
42	Zones humides maritimes	Maritime wetlands		204	204	255
51	Eaux continentales	Inland waters		000	204	242
52	Eaux maritimes	Marine waters		000	255	166

823 Niveau 3

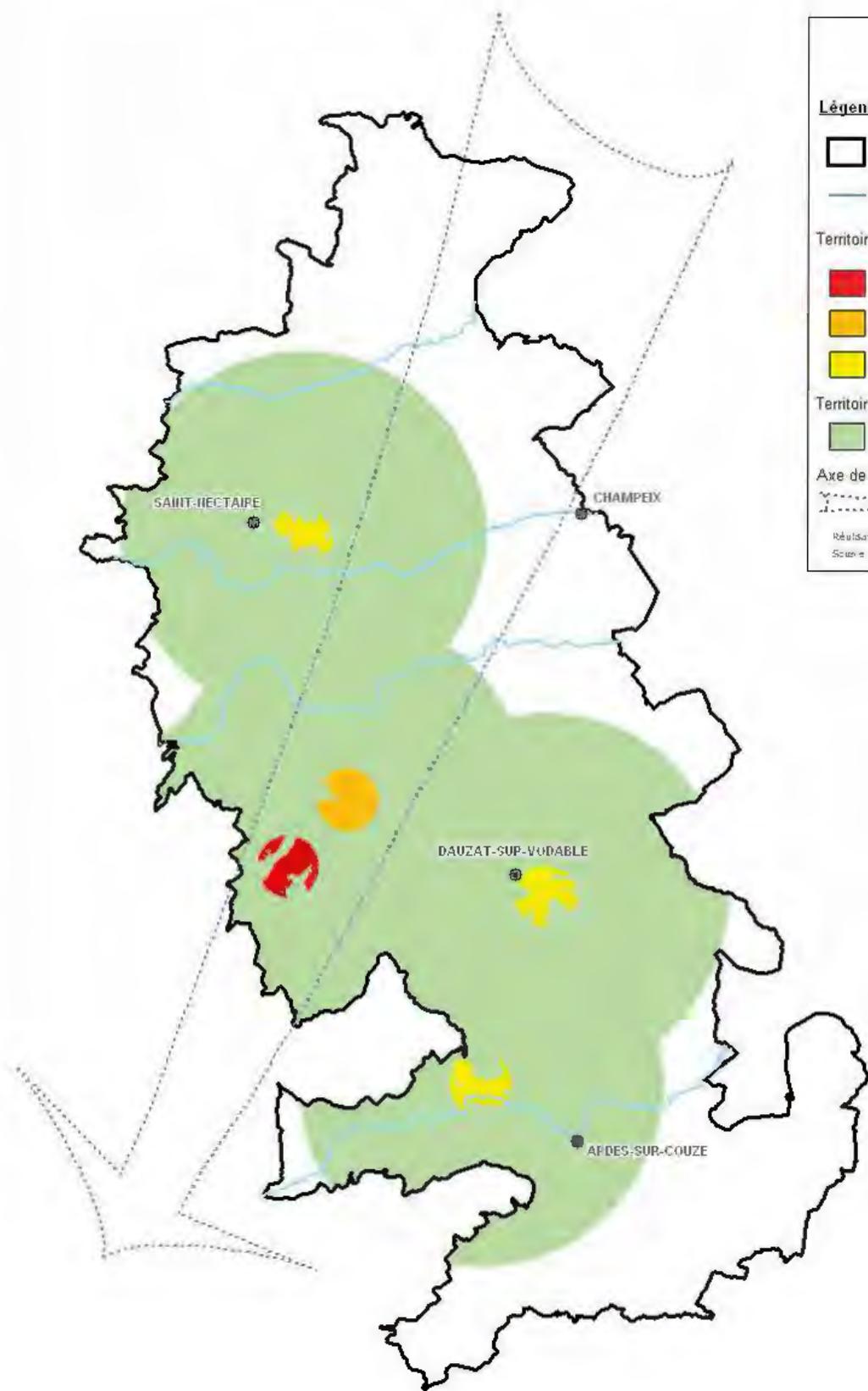
Code	Libellé français	Libellé anglais		Rouge	Vert	Bleu
111	Tissu urbain continu	Continuous urban fabric		230	000	077
112	Tissu urbain discontinu	Discontinuous urban fabric		255	000	000
121	Zones industrielles et commerciales	Industrial or commercial units		204	077	242
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	Road and rail networks and associated land		204	000	000
123	Zones portuaires	Port areas		230	204	204
124	Aéroports	Airports		230	204	230
131	Extraction de matériaux	Mineral extraction sites		166	000	204

132	Décharges	Dump sites	166	077	000
133	Chantiers	Construction sites	255	077	255
141	Espaces verts urbains	Green urban areas	255	166	255
142	Equipements sportifs et de loisirs	Sport and leisure facilities	255	230	255
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	Non-irrigated arable land	255	255	168
212	Périmètres irrigués en permanence	Permanently irrigated land	255	255	000
213	Rizières	Rice fields	230	230	000
221	Vignobles	Vineyards	230	128	000
222	Vergers et petits fruits	Fruit trees and berry plantations	242	166	077
223	Oliveraies	Olive groves	230	166	000
231	Prairies	Pastures	230	230	077
241	Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	Annual crops associated with permanent crops	255	230	166
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Complex cultivation patterns	255	230	077
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Land principally occupied by agriculture, with significant areas of natural vegetation	230	204	077
244	Territoires agro-forestiers	Agro-forestry areas	242	204	166
311	Forêts de feuillus	Broad-leaved forest	128	255	000
312	Forêts de conifères	Coniferous forest	000	166	000
313	Forêts mélangées	Mixed forest	077	255	000
321	Pelouses et pâturages naturels	Natural grasslands	204	242	077
322	Landes et broussailles	Moors and heathland	166	255	128
323	Végétation sclérophylle	Sclerophyllous vegetation	166	230	077
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	Transitional woodland-shrub	166	242	000
331	Plages, dunes et sable	Beaches, dunes, sands	230	230	230
332	Roches nues	Bare rocks	204	204	204
333	Végétation clairsemée	Sparsely vegetated areas	204	255	204
334	Zones incendiées	Burnt areas	000	000	000
335	Glaciers et neiges éternelles	Glaciers and perpetual snow	166	230	204
411	Marais intérieurs	Inland marshes	166	166	255
412	Tourbières	Peat bogs	077	077	255
421	Marais maritimes	Salt marshes	204	204	255
422	Marais salants	Salines	230	230	255
423	Zones intertidales	Intertidal flats	166	166	230
511	Cours et voies d'eau	Water courses	000	204	242
512	Plans d'eau	Water bodies	128	242	230
521	Lagunes littorales	Coastal lagoons	000	255	166
522	Estuaires	Estuaries	166	255	230
523	Mers et océans	Sea and ocean	230	242	255

Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ

ANNEXE 06 – Cartes des espèces d'intérêt
communautaire de la ZPS Pays des Couzes

ZONE DE PRESENCE DE L'AIGLE BOTTE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



Légende

-  Site N2000 ZPS Pays des Couzes
-  Principaux cours d'eau

Territoire de nidification

-  Nidification certaine
-  Nidification probable
-  Nidification possible

Territoire de chasse potentiel



Axe de migration Montagne de la Serre / Creste



Réalisation : CEPA, Mars 2010

Source : Atlas Ornithologique - Océa, COUZE-Lim. Couzes 2005
 UO-Auvergne, 2005; BESSAARD-Normey et Thérin, 2010.

**ZONE DE PRESENCE DE L'AIGLE ROYAL
ETAT DES CONNAISSANCES 1998 - 2010**



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

Légende

 Site N2000 ZPS Pays des Couzes

 Principaux cours d'eau

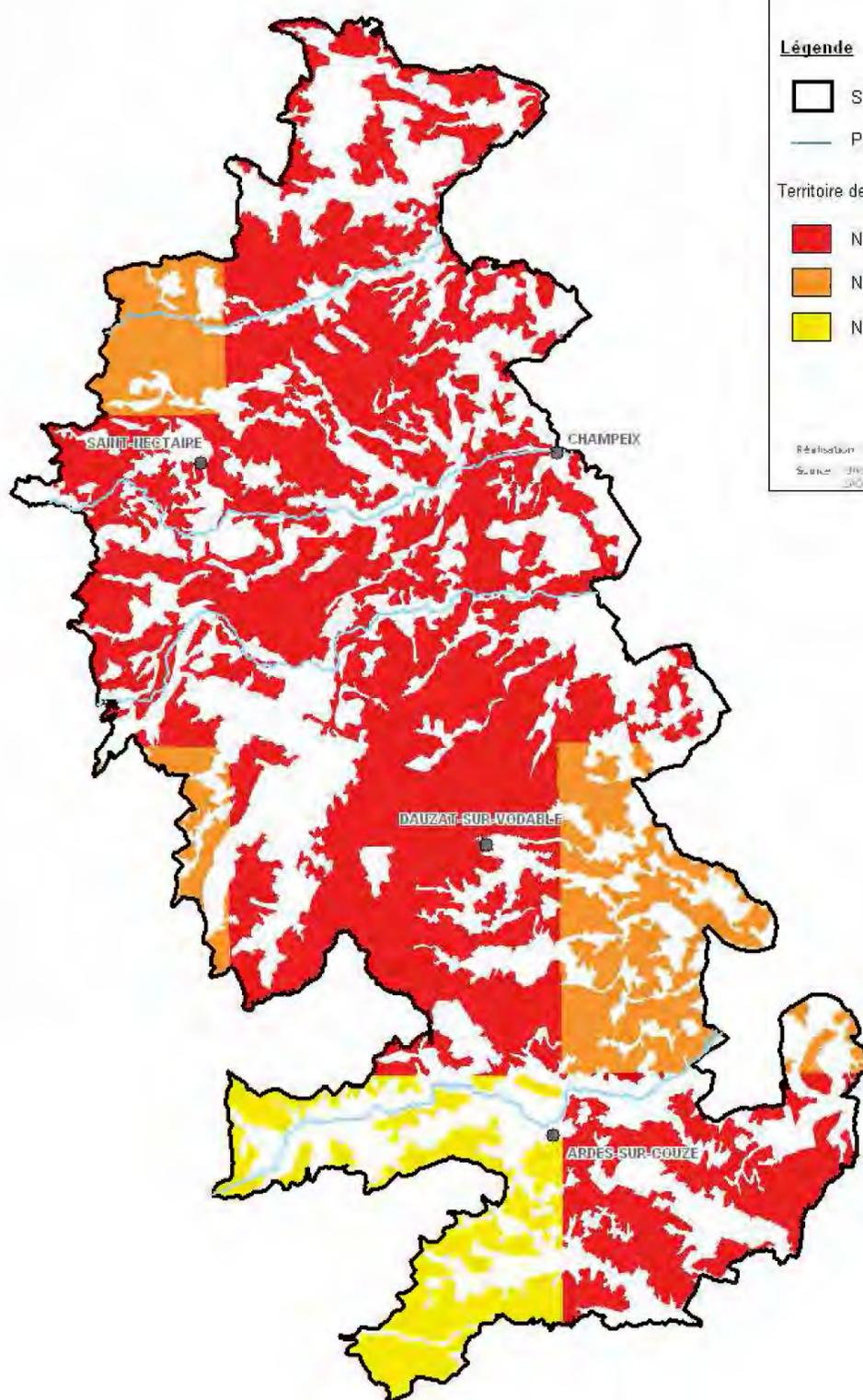
Territoire d'erratismo potentiel



Réalisation : CEPA, Mars 2010

Source : Union européenne - 50e5, CORINE Land Cover, 2006.
CHR Auvergne

HABITATS POTENTIELS DE L'ALOUETTE LULU ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

Légende

Site N2000 ZPS Pays des Couzes

Principaux cours d'eau

Territoire de nidification potentiel

Nidification certaine

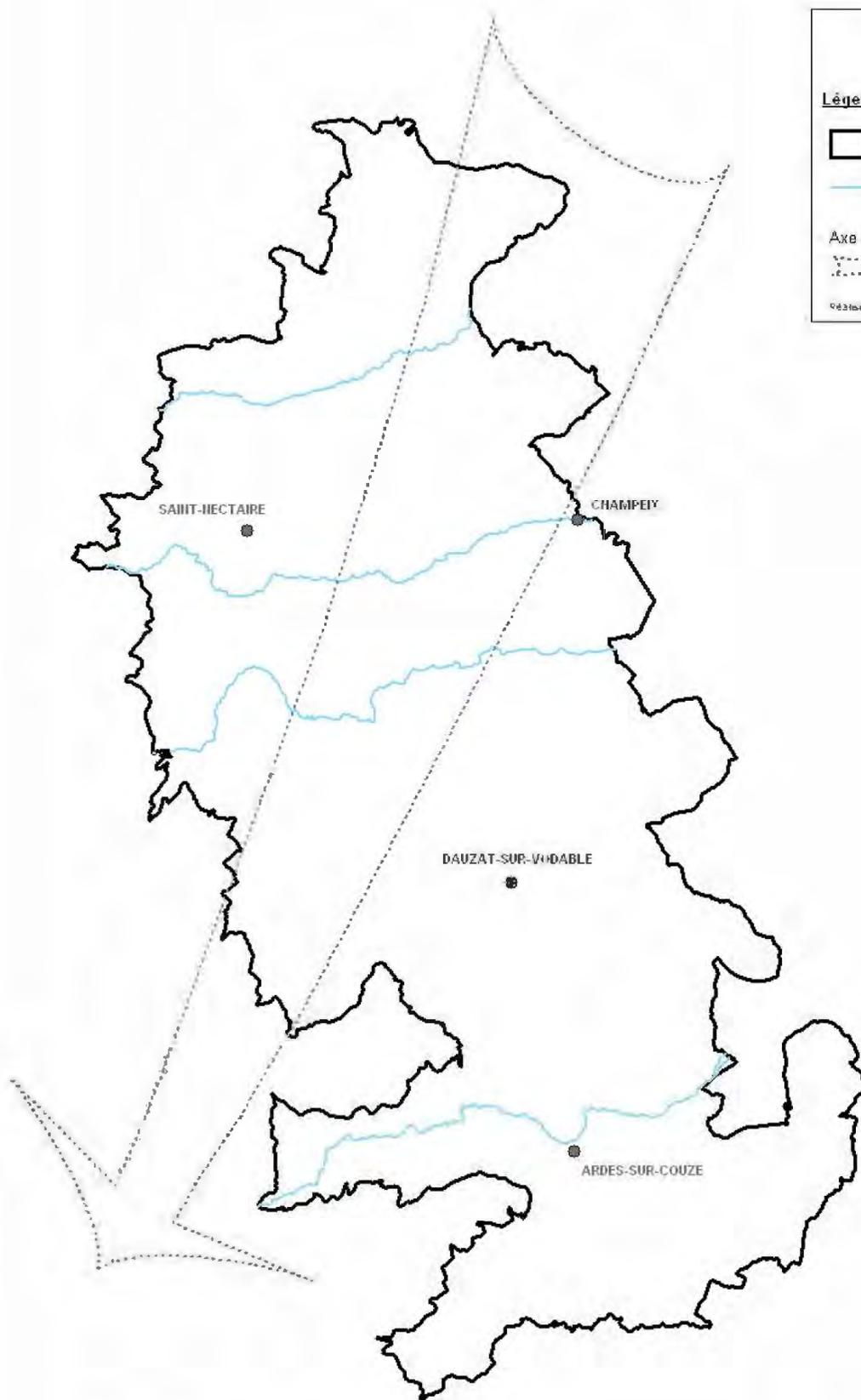
Nidification probable

Nidification possible

Réalisation : CEPA, Mars 2012

Source : IGN européenne - SDES, CORINE Land Cover 2006,
DRIJ Auvergne, 2006.

ZONE DE PRESENCE DU BALBUZARD PECHEUR ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

 Site N2000 ZPS Pays des Couzes

 Principaux cours d'eau

Axe de migration Montagne de la Serre / Creste



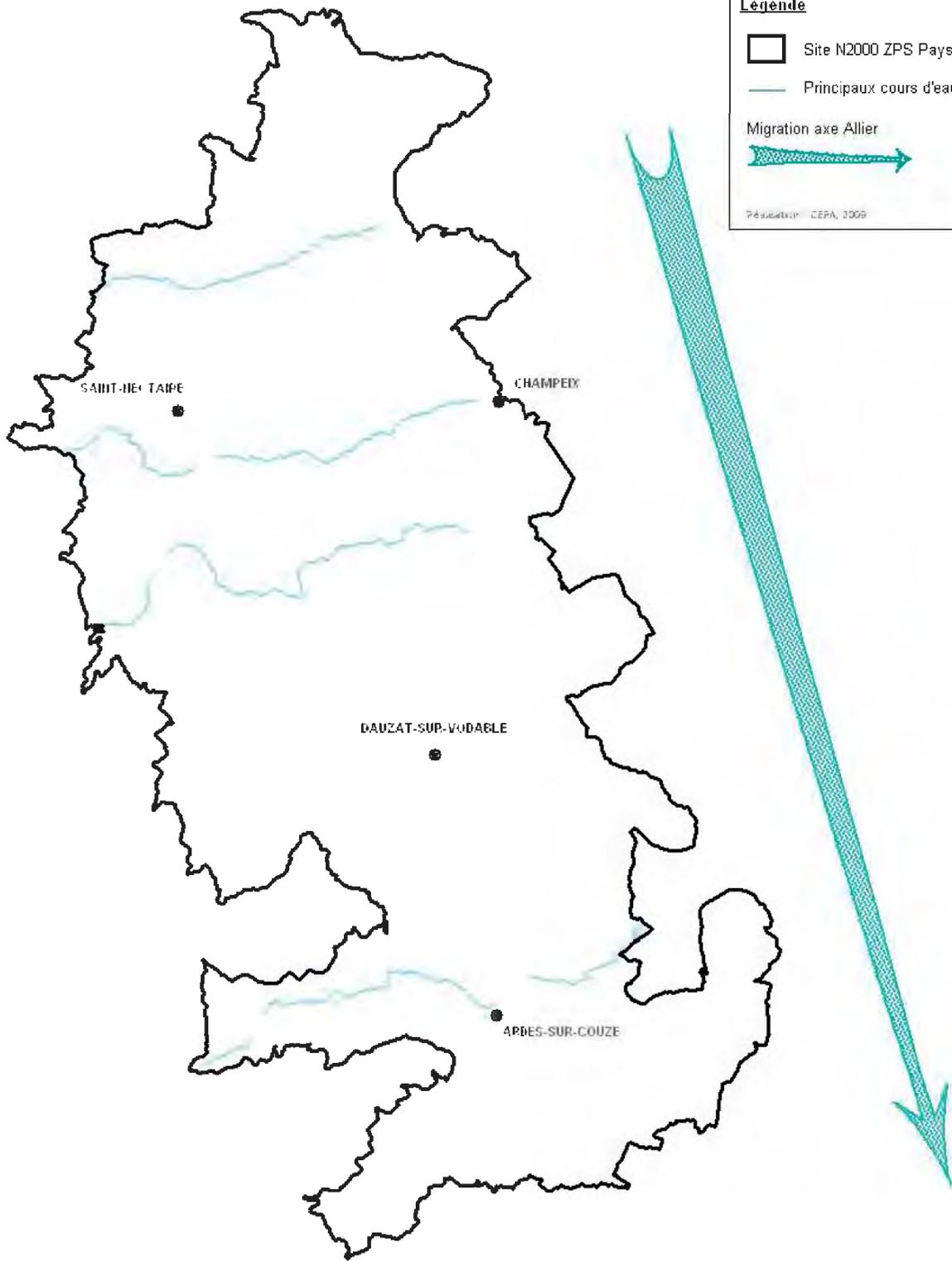
Rédaction : C2FA, Mars 2010



1,5 km

Echelle: 1/150 000^e

HABITATS POTENTIELS DU BIHOREAU GRIS SUR LA ZPS PAYS DES COUZES



Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau
- Migration axe Allier

Échelle : 1/150 000^e

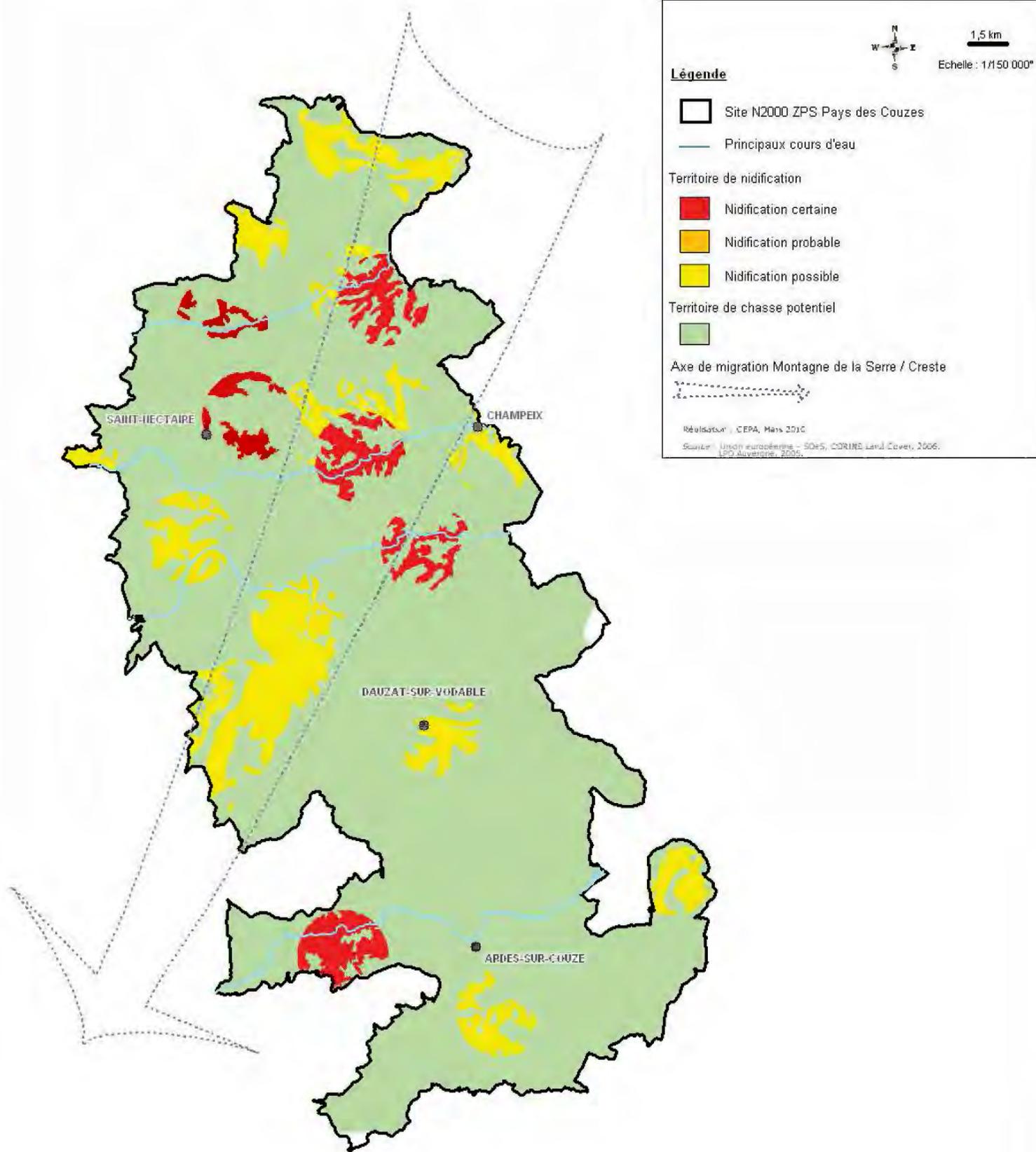
Préparé par : CEPA, 2009



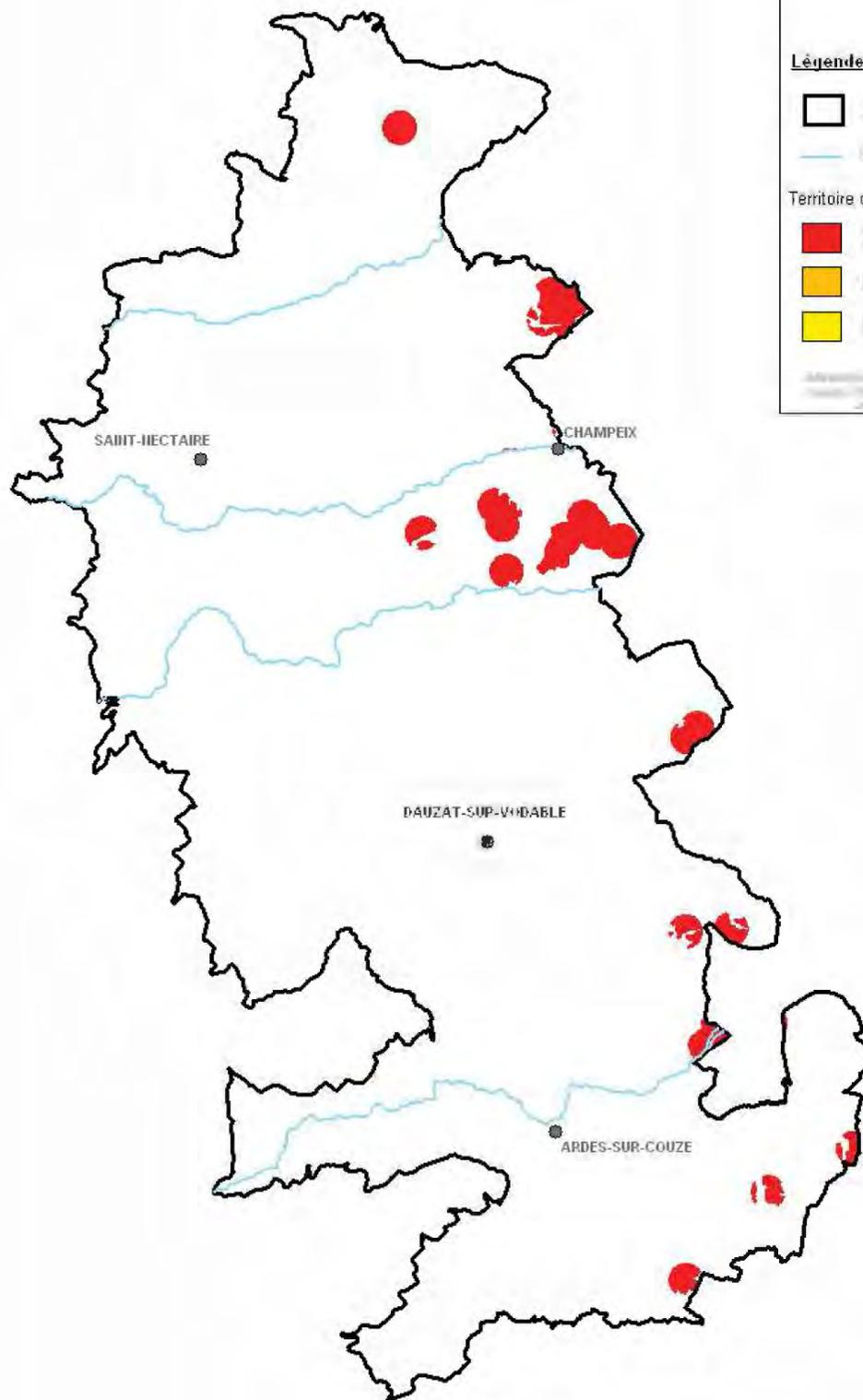
**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



ZONE DE PRESENCE DE LA BONDRE APIVORE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



HABITATS POTENTIELS DU BRUANT ORTOLAN ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

Site N2000 ZPS Pays des Couzes

Principaux cours d'eau

Territoire de nidification potentiel

Nidification certaine

Nidification probable

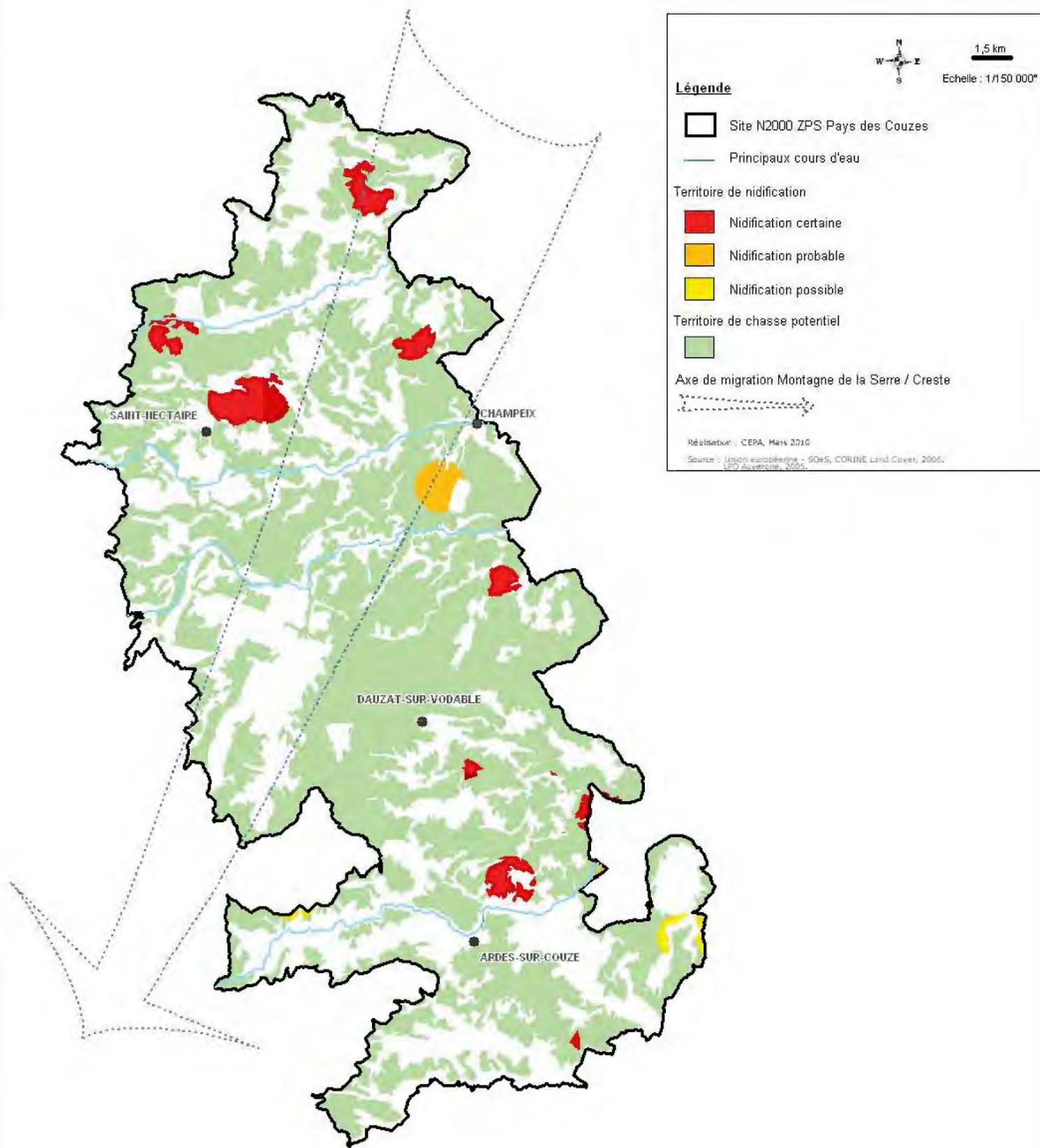
Nidification possible



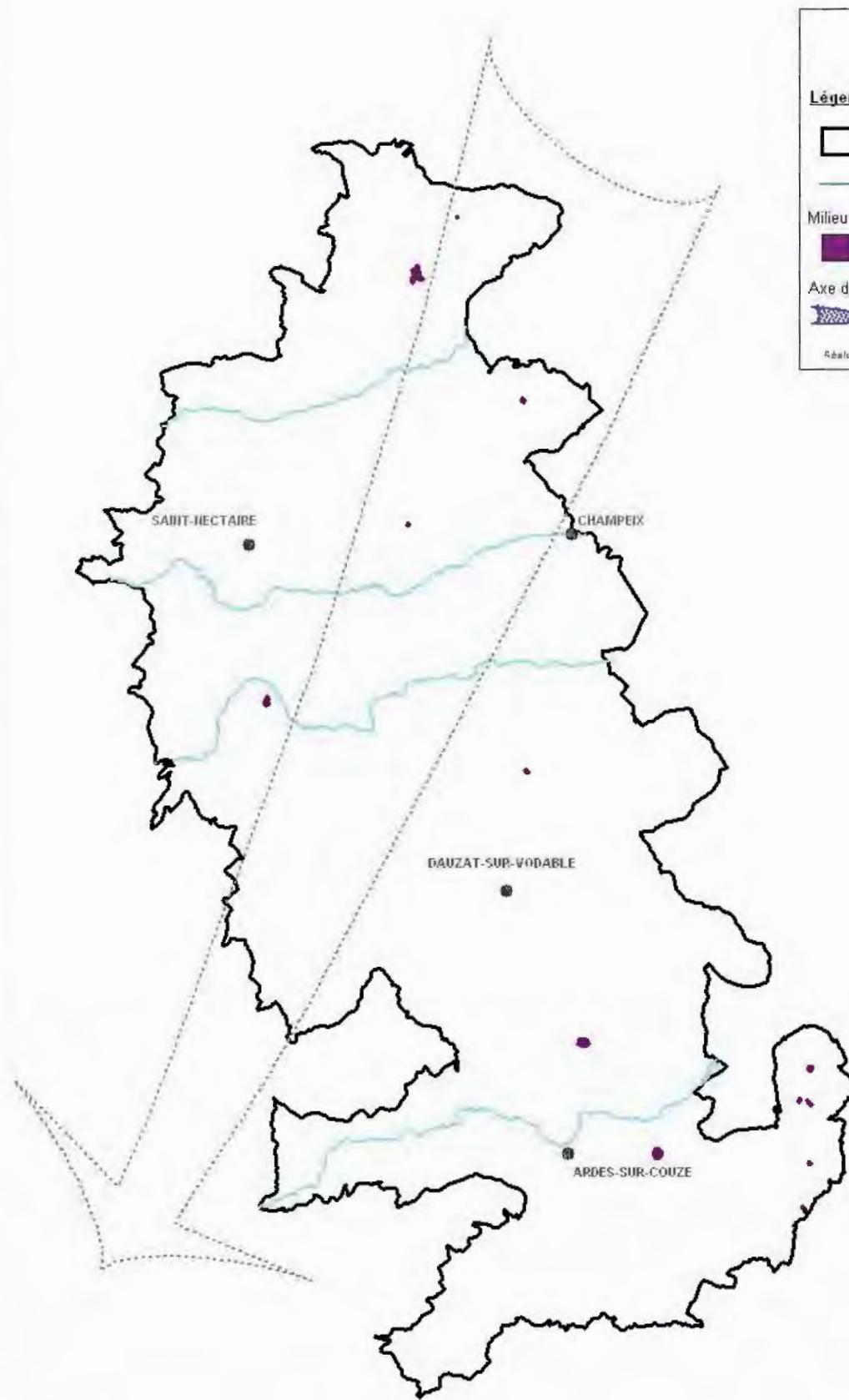
1,5 km

Echelle: 1/150 000^e

ZONE DE PRESENCE DU BUSARD CENDRE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



ZONE DE PRESENCE DU BUSARD DES ROSEAUX ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau
- Milieu de halte migratoire potentiel
- Axe de migration Montagne de la Serre / Creste

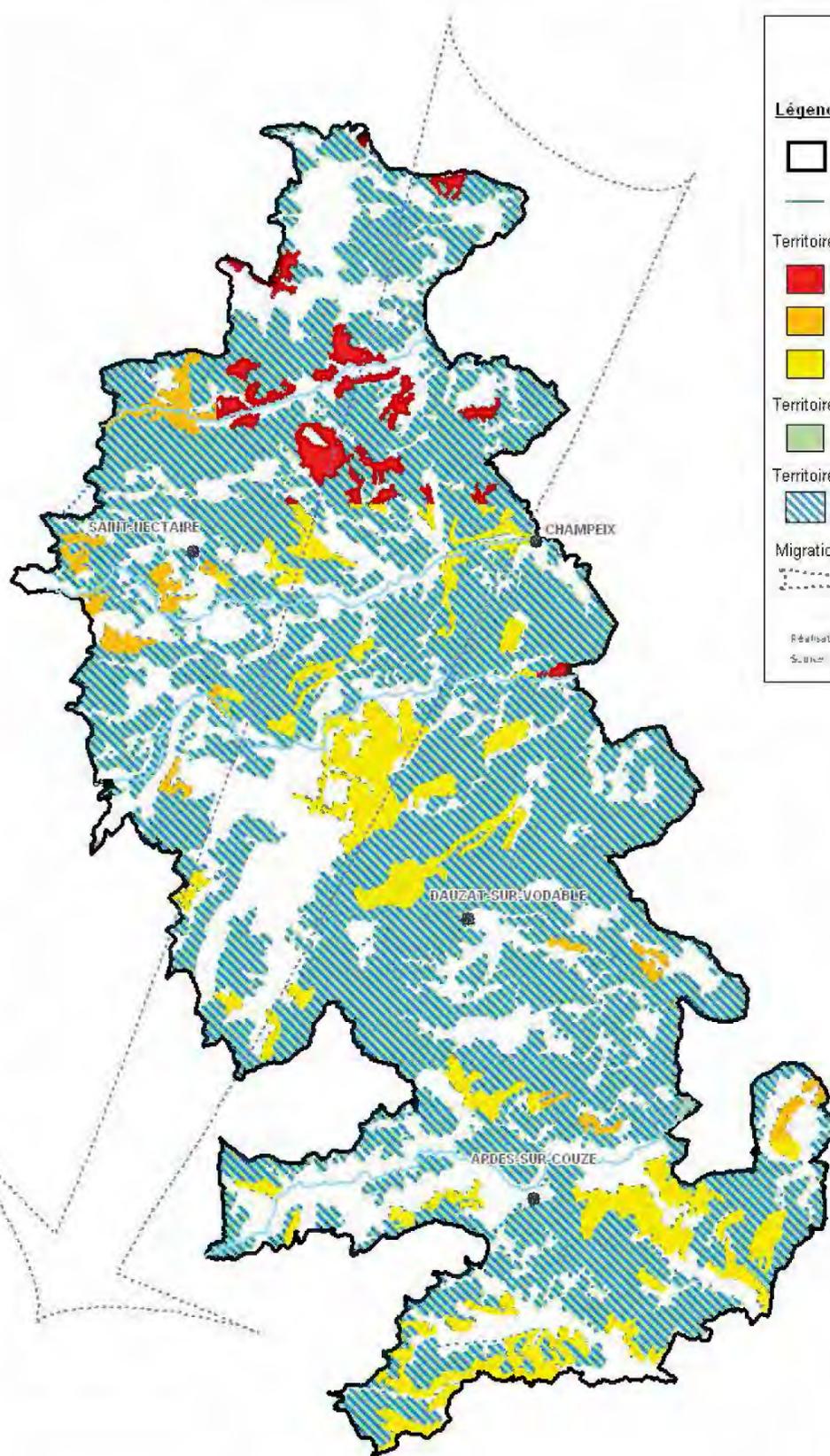
Réalisation : CEPA, Mars 2006



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



HABITATS POTENTIELS DU BUSARD SAINT-MARTIN ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

Site N2000 ZPS Pays des Couzes

Principaux cours d'eau

Territoire de nidification potentiel

Nidification certaine

Nidification probable

Nidification possible

Territoire de chasse potentiel

Territoire d'hivernage potentiel

Migration diffuse

Réalisation : CEPA, Mars 2010

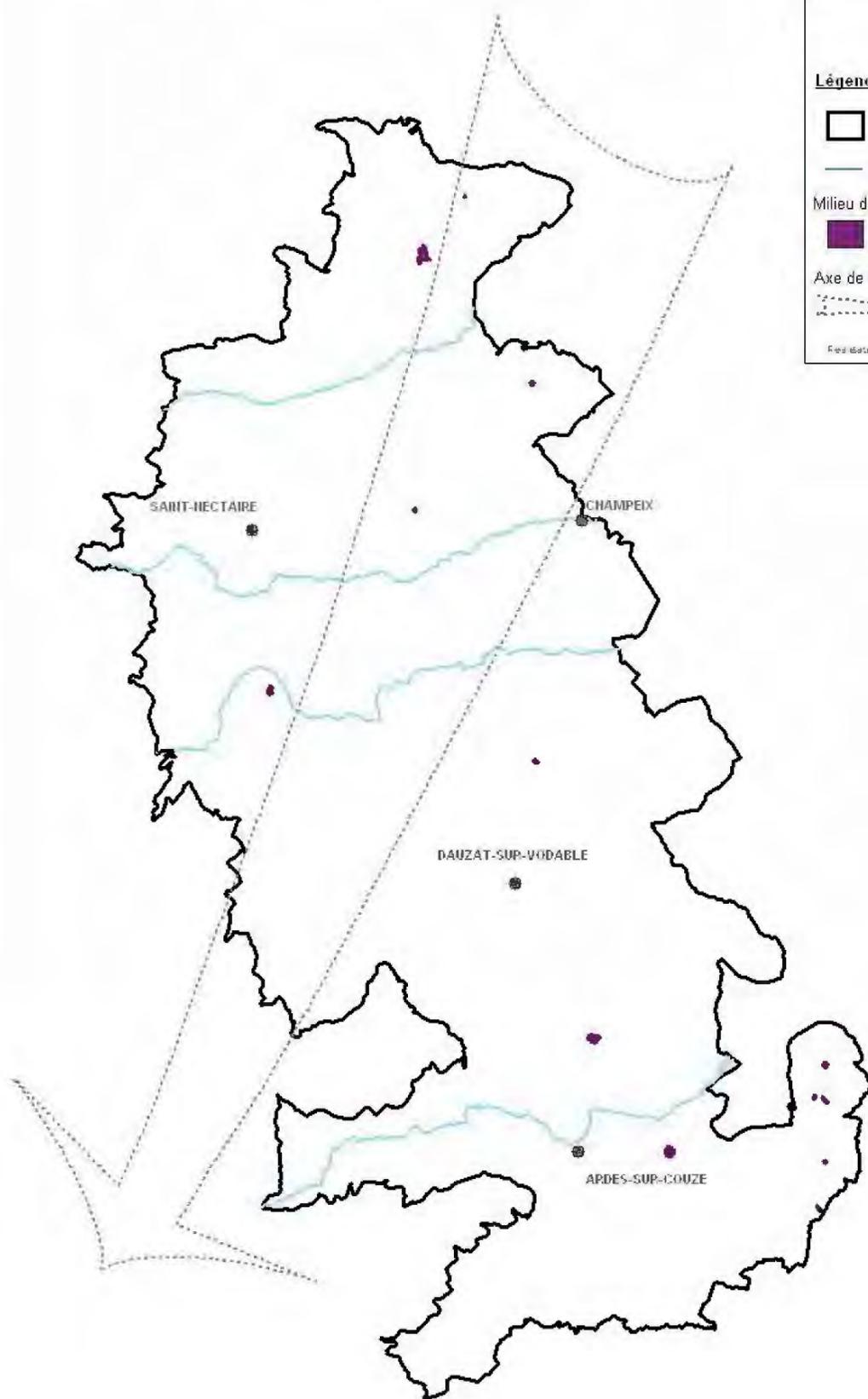
Source : Inventaire européen - SOEs, CORINE Land Cover 2005,
CDD-Auvergne 2005.



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

ZONE DE PRESENCE DU CHEVALIER SYLVAIN ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

 Site N2000 ZPS Pays des Couzes

 Principaux cours d'eau

Milieu de halte migratoire potentiel



Axe de migration Montagne de la Serre / Creste



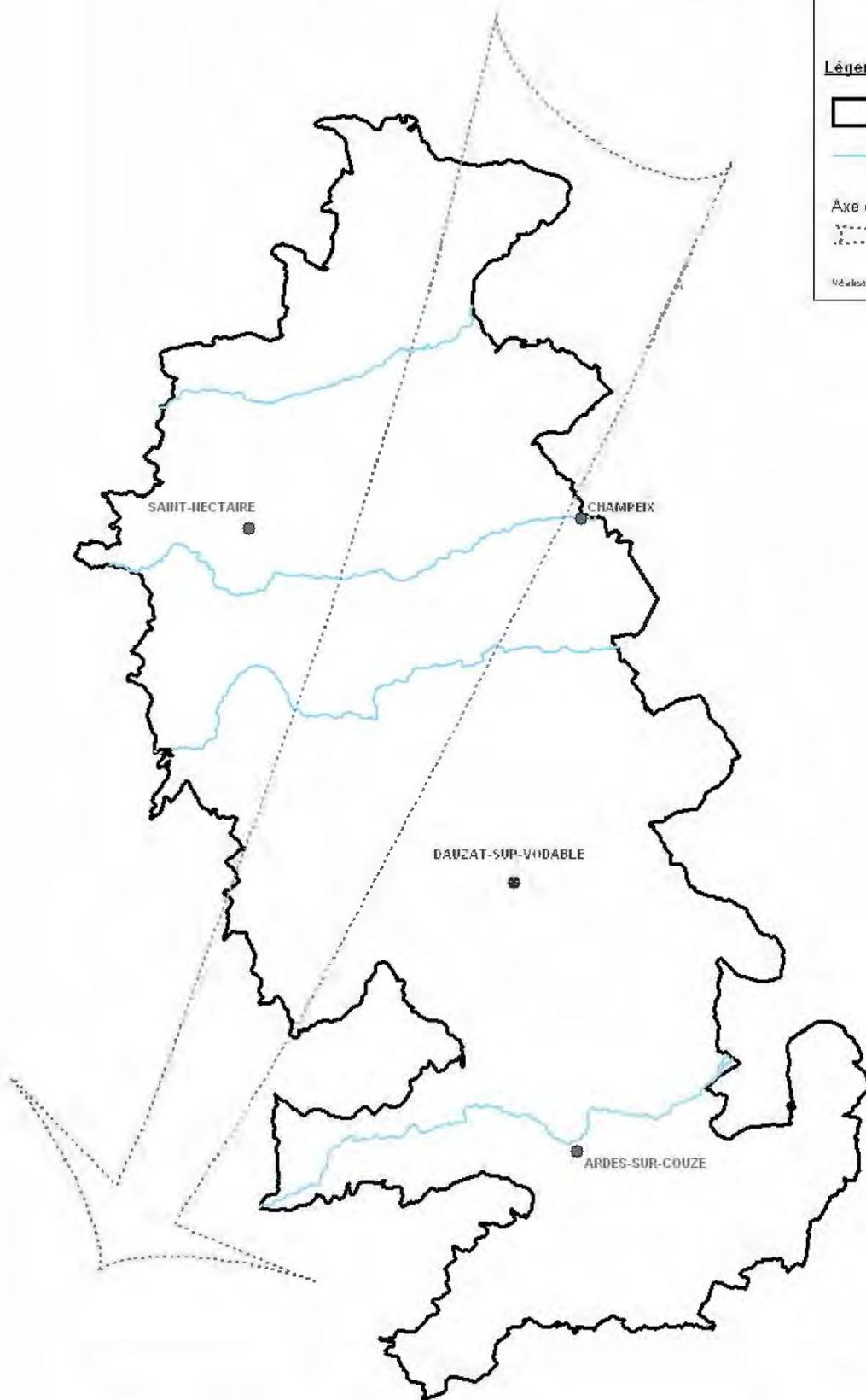
Réalisation : CEPA, Mars 2010



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

ZONE DE PRESENCE DE LA CIGOGNE BLANCHE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

 Site N2000 ZPS Pays des Couzes

 Principaux cours d'eau

Axe de migration Montagne de la Serre / Creste



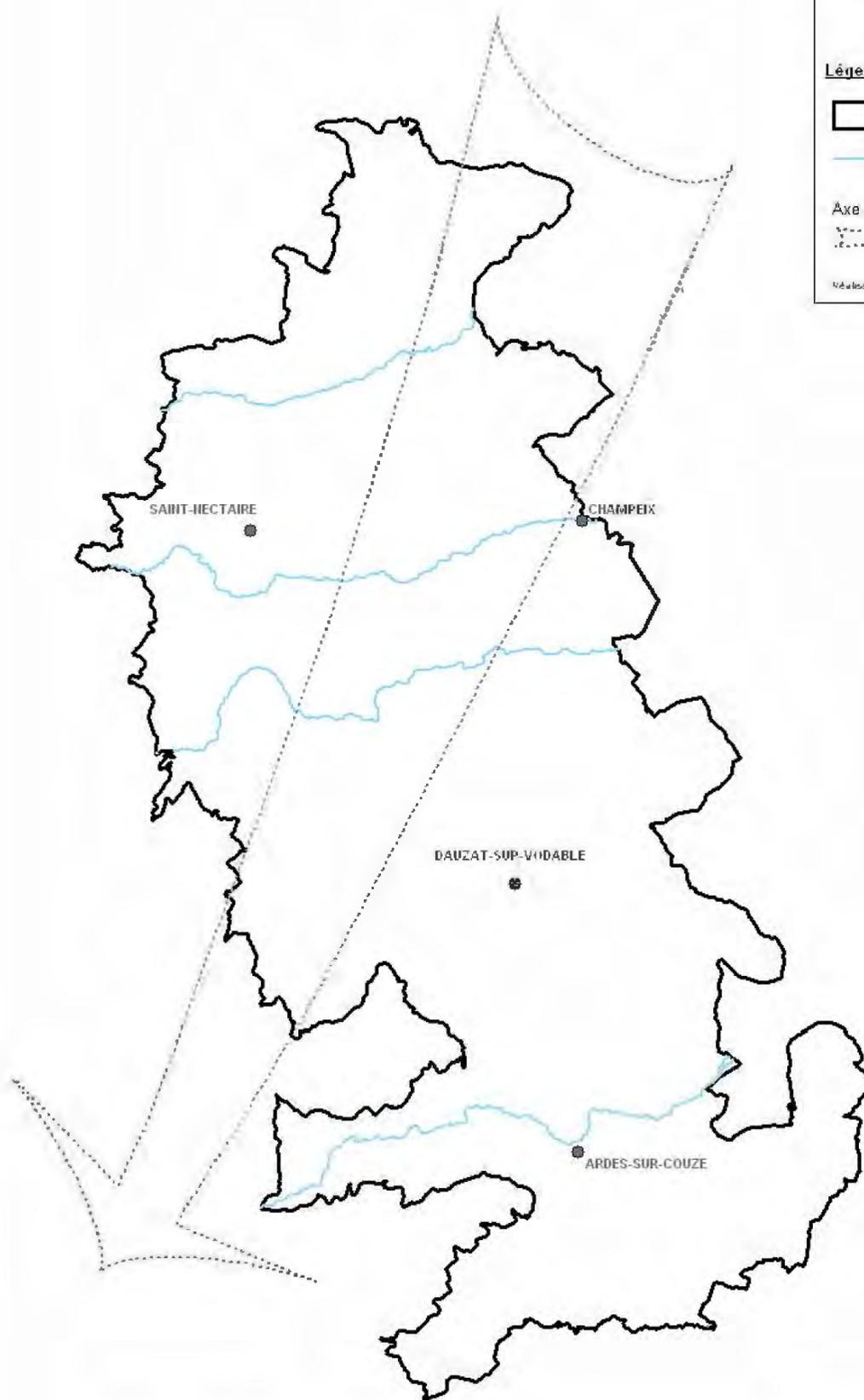
Réalisation : CEPA, Mars 2006



1,5 km

Echelle: 1/150 000^e

ZONE DE PRESENCE DE LA CIGOGNE NOIRE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



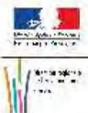
Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau
- Axe de migration Montagne de la Serre / Creste

N
W — E
S

1,5 km
Echelle: 1/150 000^e

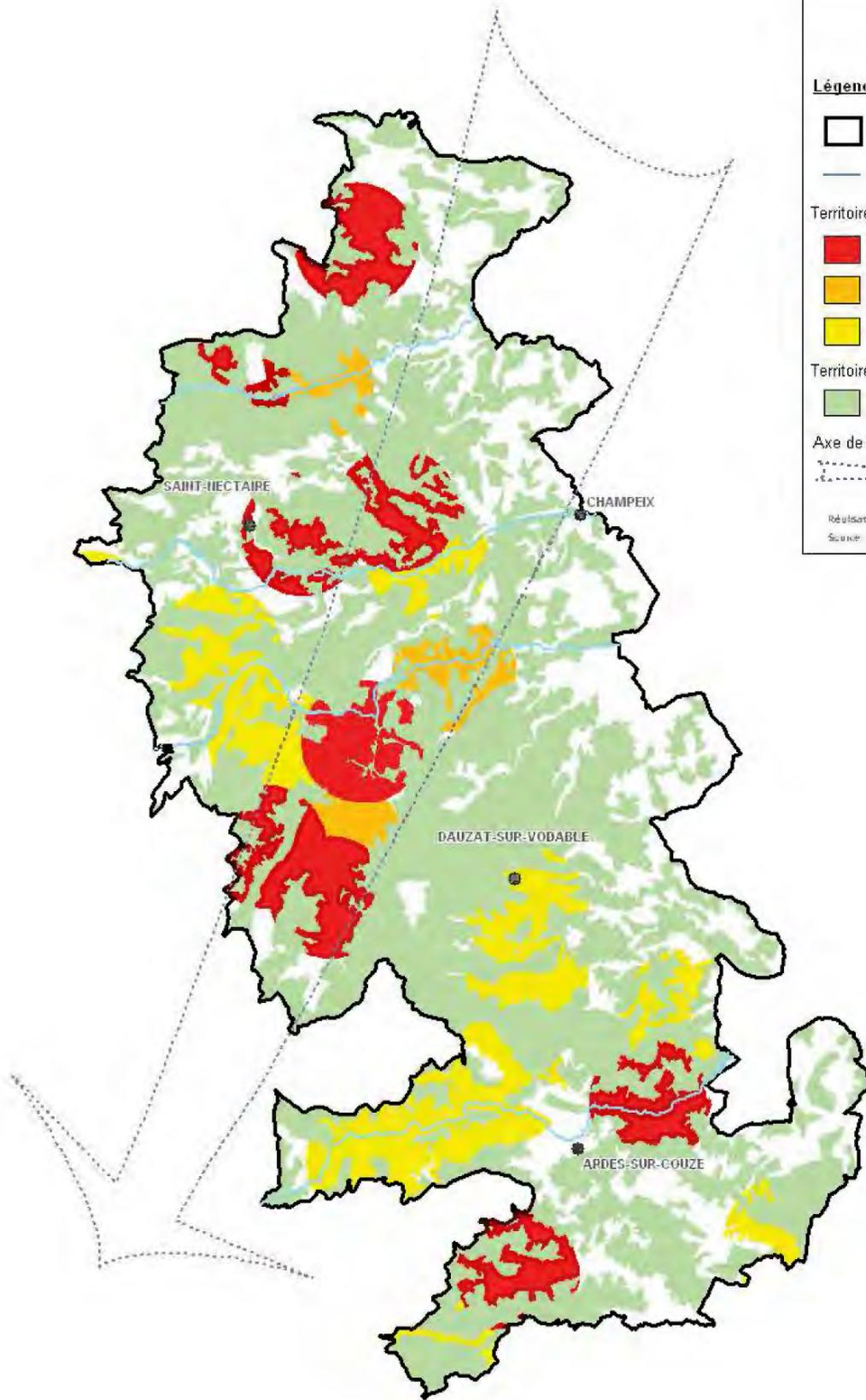
Réalisation: CEPA, Mars 2006



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



ZONE DE PRESENCE DU CIRCAETE JEAN-LE-BLANC ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



1,5 km
Echelle : 1/150 000^e

Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau

Territoire de nidification

- Nidification certaine
- Nidification probable
- Nidification possible

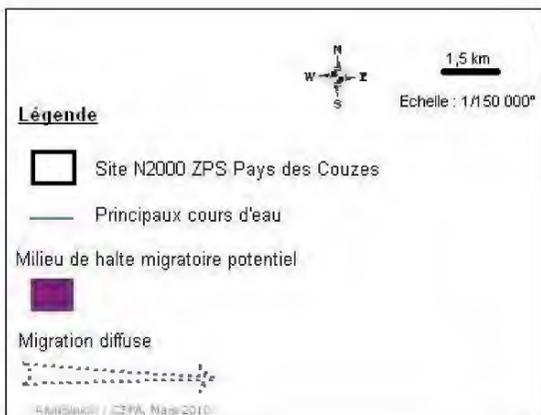
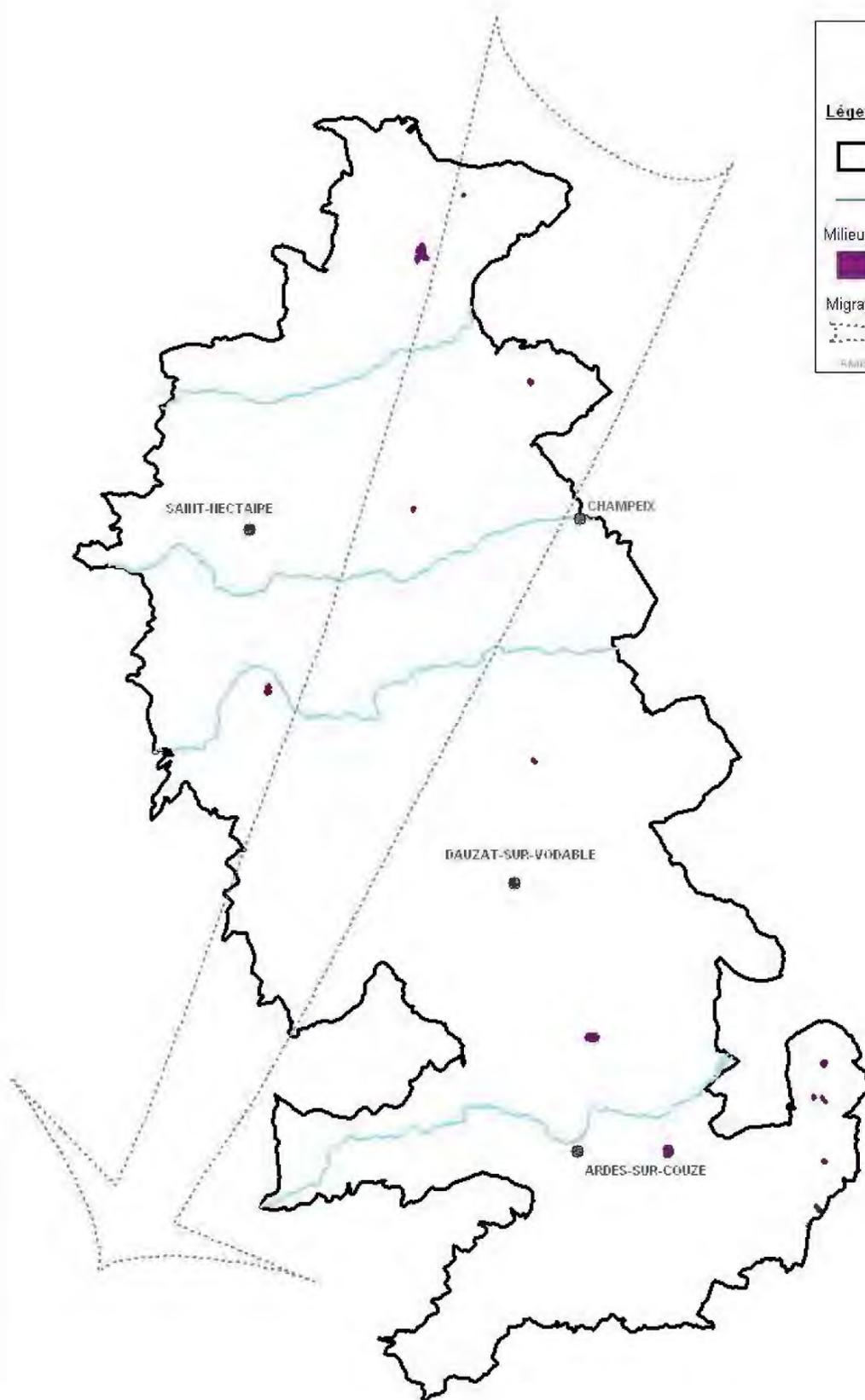
Territoire de chasse potentiel

-

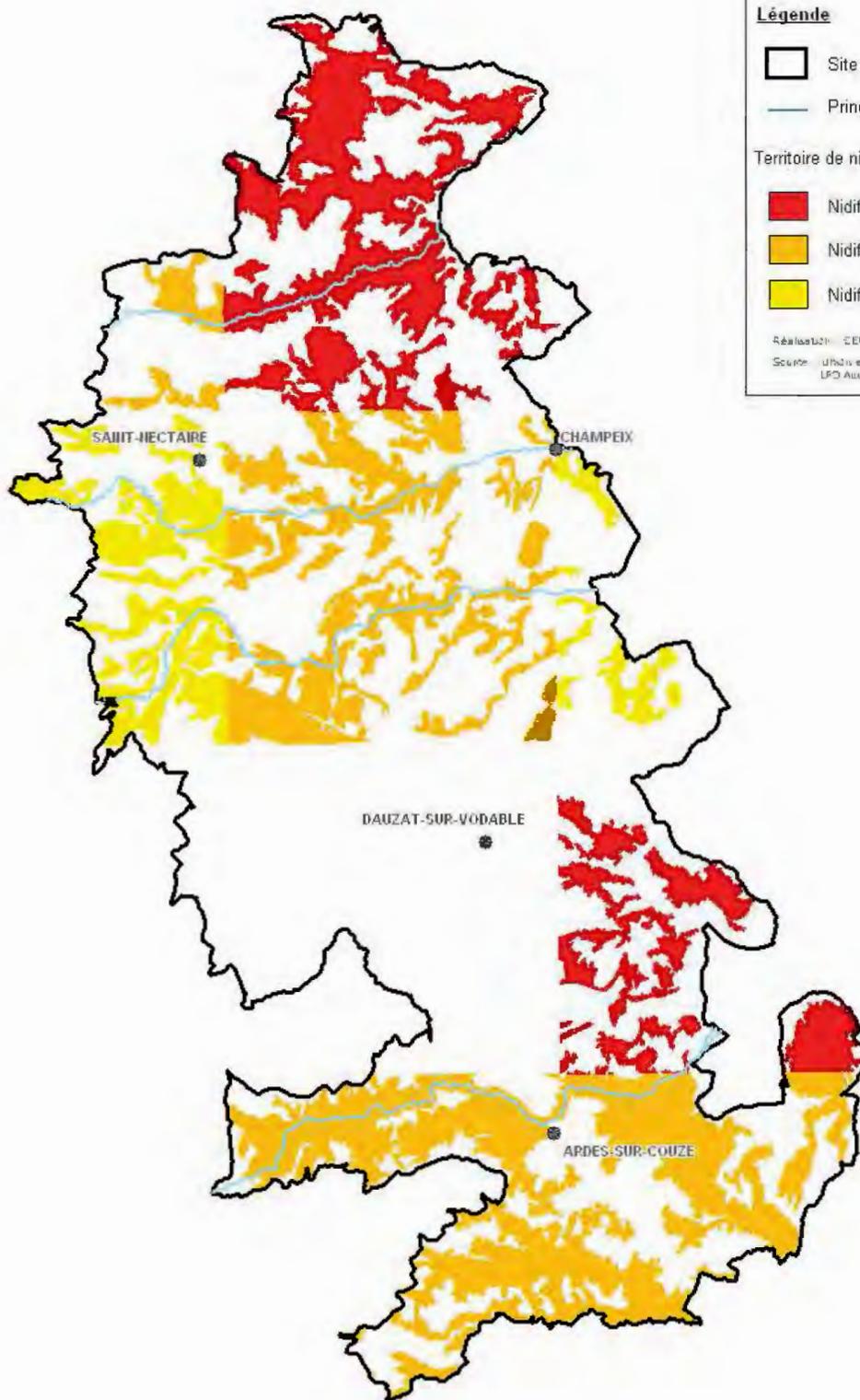
Axe de migration Montagne de la Serre / Creste

Réalisation : CEPA, Mars 2010
Sources : Union européenne - SDeS, CORINE Land Cover, 2006, LID Auvergne, 2005, BERNARD Mathieu et Thomas, 2010.

**ZONE DE PRESENCE DU COMBATTANT VARIE
ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006**



HABITATS POTENTIELS DE L'ENGOULEVENT D'EUROPE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau

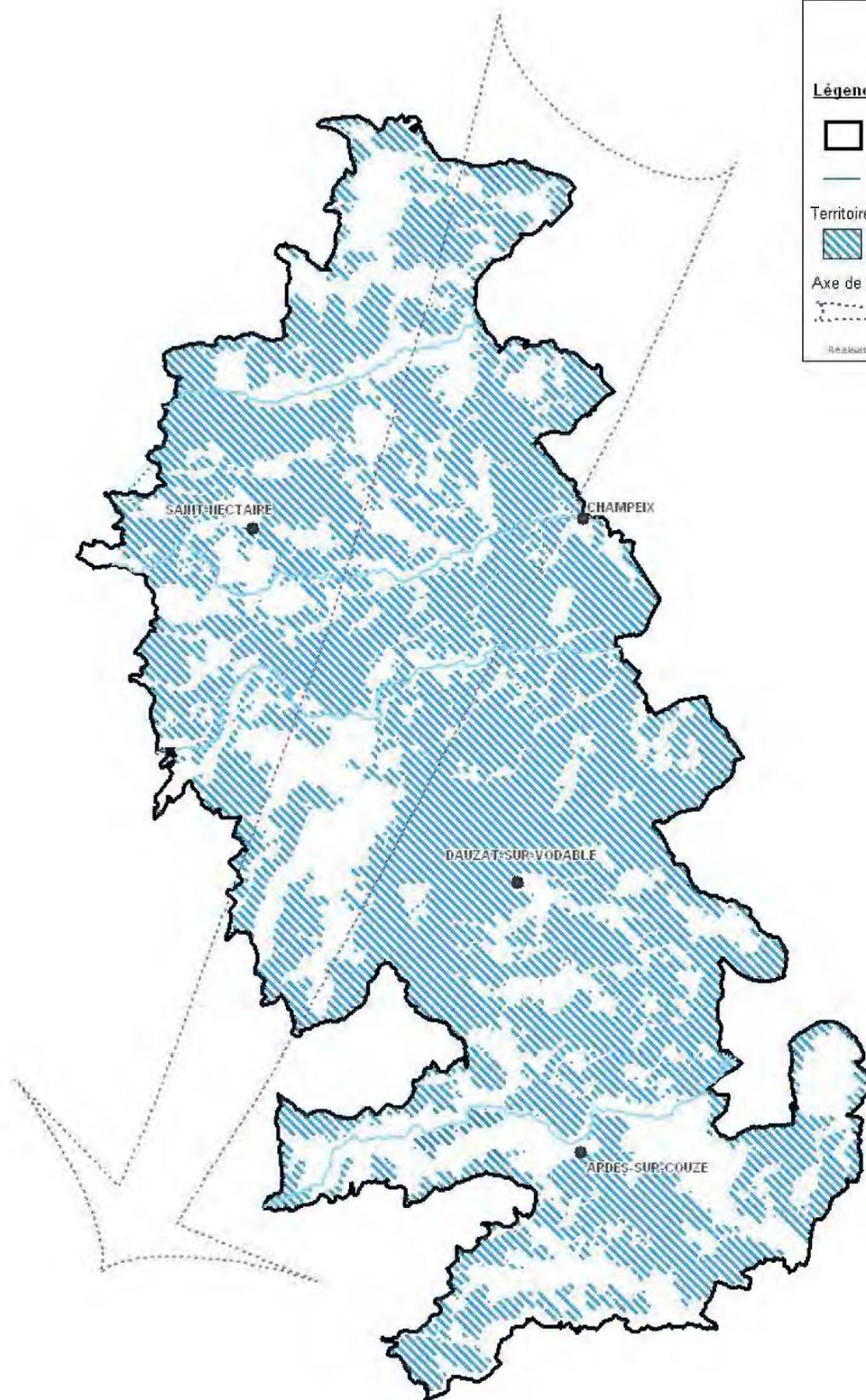
Territoire de nidification potentiel

- Nidification certaine
- Nidification probable
- Nidification possible

Réalisation : CEPA, Mars 2010

Source : UBO/Levée/Leclercq - SCS, CORINE Land Cover, 2006;
LPO Auvergne, 2006; BERNARD Mathieu et Thomas, 2010.

ZONE DE PRESENCE DU FAUCON EMERILLON ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006

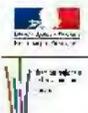


Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau
- Territoire d'hivernage potentiel
- Axe de migration Montagne de la Serre / Creste

Échelle: 1/150 000^e

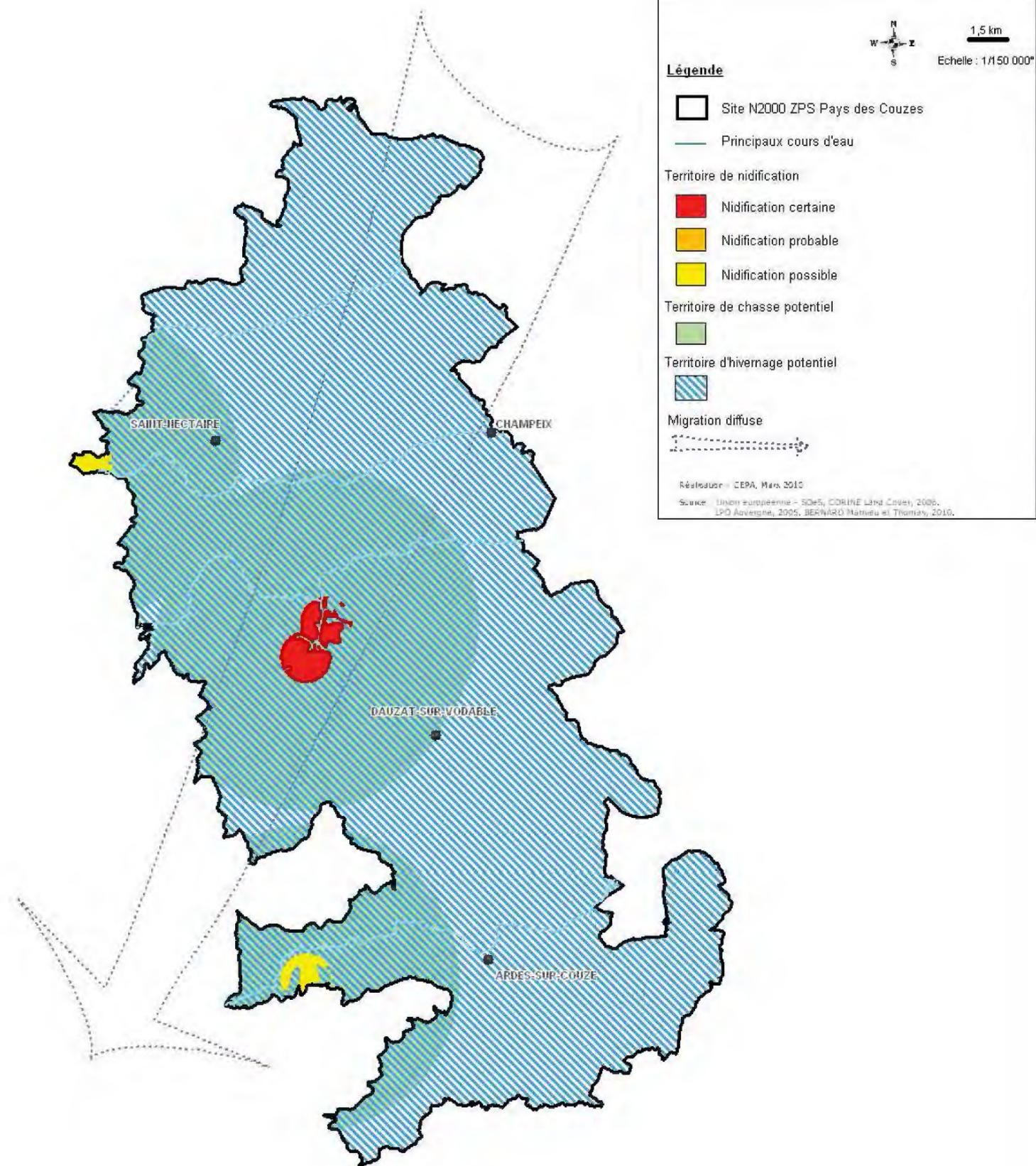
Réalisation: CEPA, Mars 2010



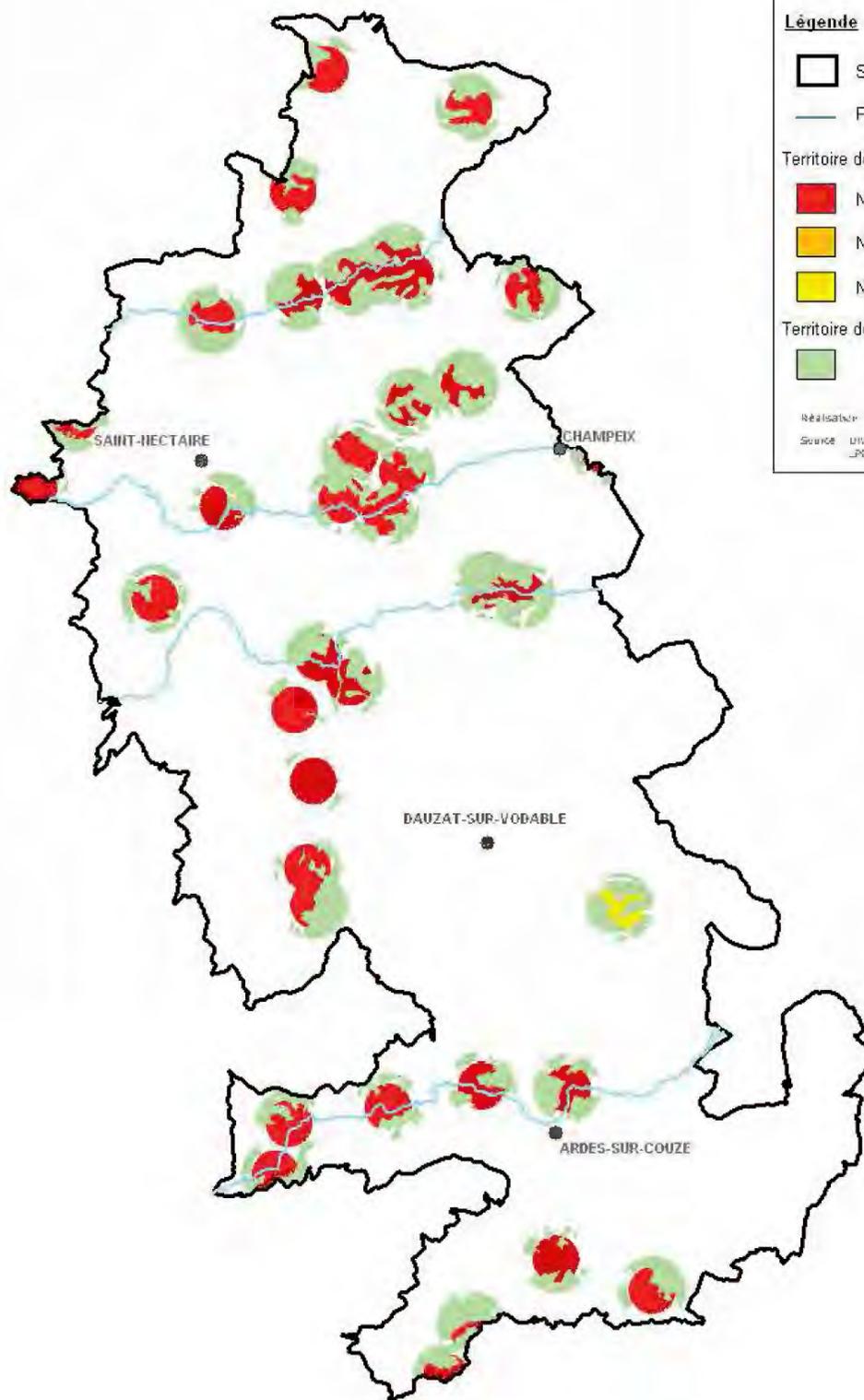
**REDACON DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



ZONE DE PRESENCE DU FAUCON PELERIN ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



ZONE DE PRESENCE DU GRAND-DUC D'EUROPE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



Légende

Site N2000 ZPS Pays des Couzes

Principaux cours d'eau

Territoire de nidification

Nidification certaine

Nidification probable

Nidification possible

Territoire de chasse potentiel



Réalisation : CEPA, Mars 2010

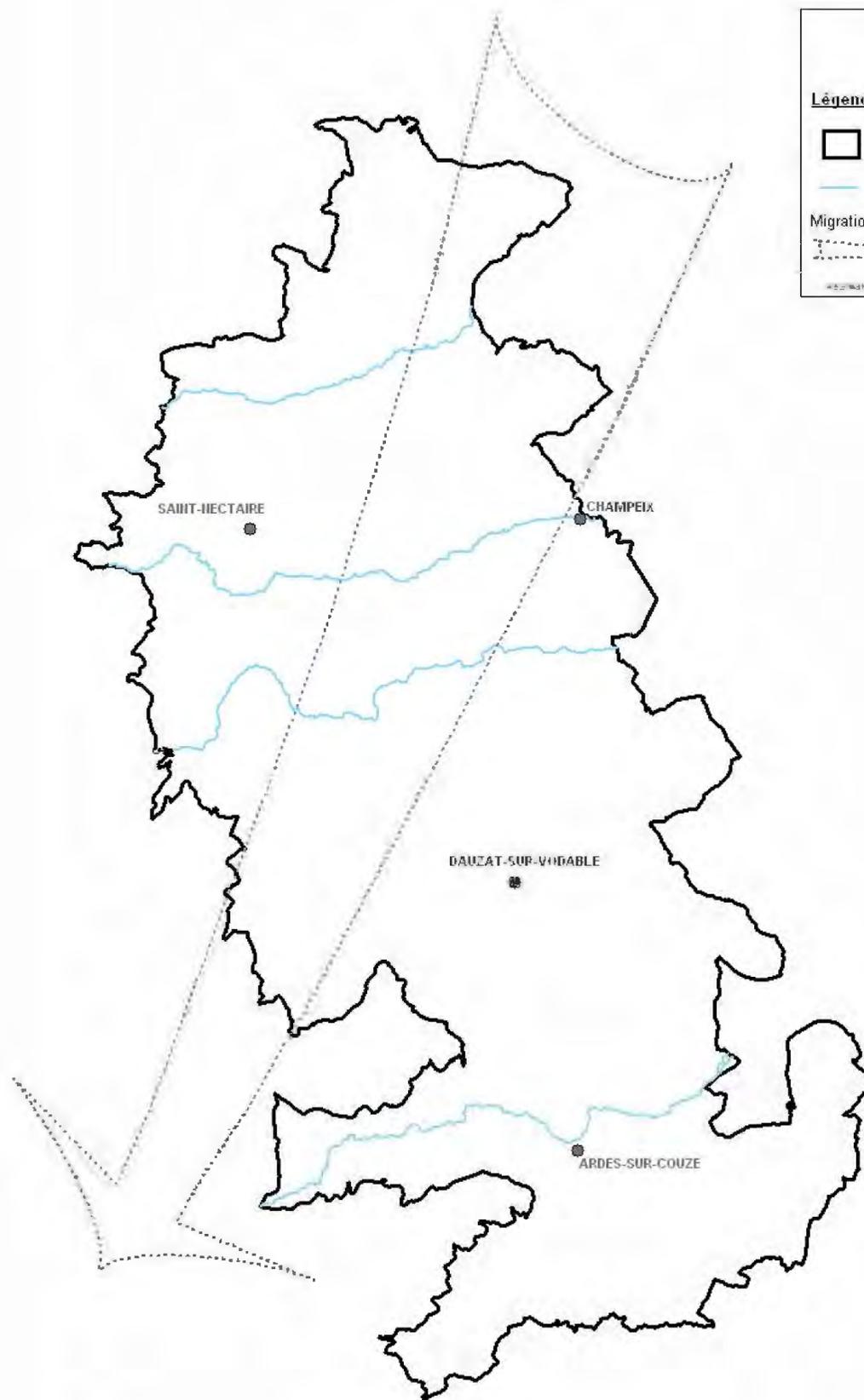
Source : DIBH européenne - ZDES, CORINE Land Cover, 2006.
JPO Auvergne, 2005; BERNARD Mathieu et Triandis, 2010.



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

ZONE DE PRESENCE DE LA GRUE CENDREE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006

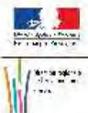


Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau
- Migration axe Montagne de la Serre / Creste

1,5 km
Echelle: 1/150 000^e

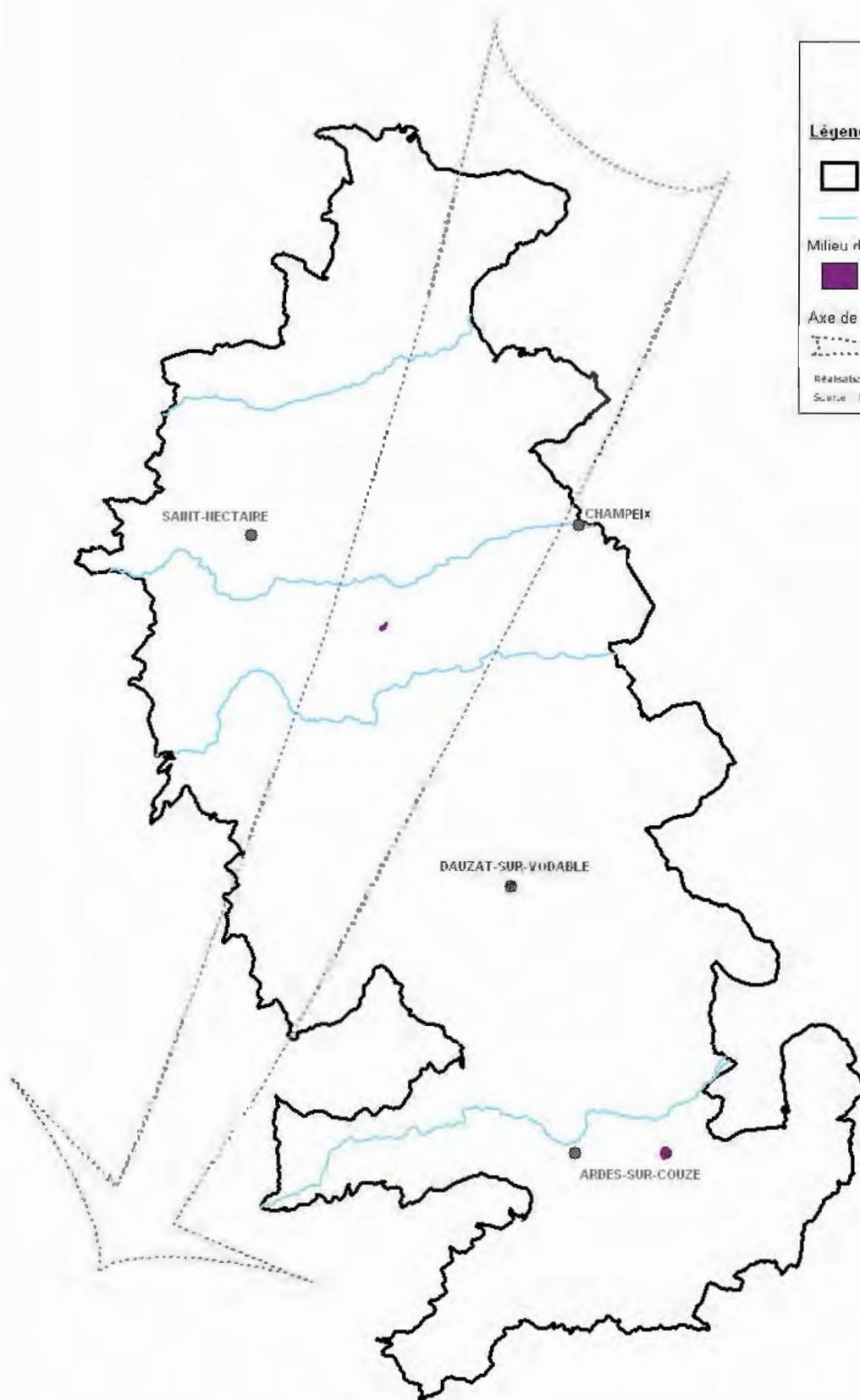
RESERVATION © 2006, Mars 2011



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



ZONE DE PRESENCE DU HERON POURPRE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



Légende

 Site N2000 ZPS Pays des Couzes

 Principaux cours d'eau

Milieu de halte migratoire potentiel



Axe de migration Montagne de la Serre / Creste



Réalisateur : CCPA, Mars 2010

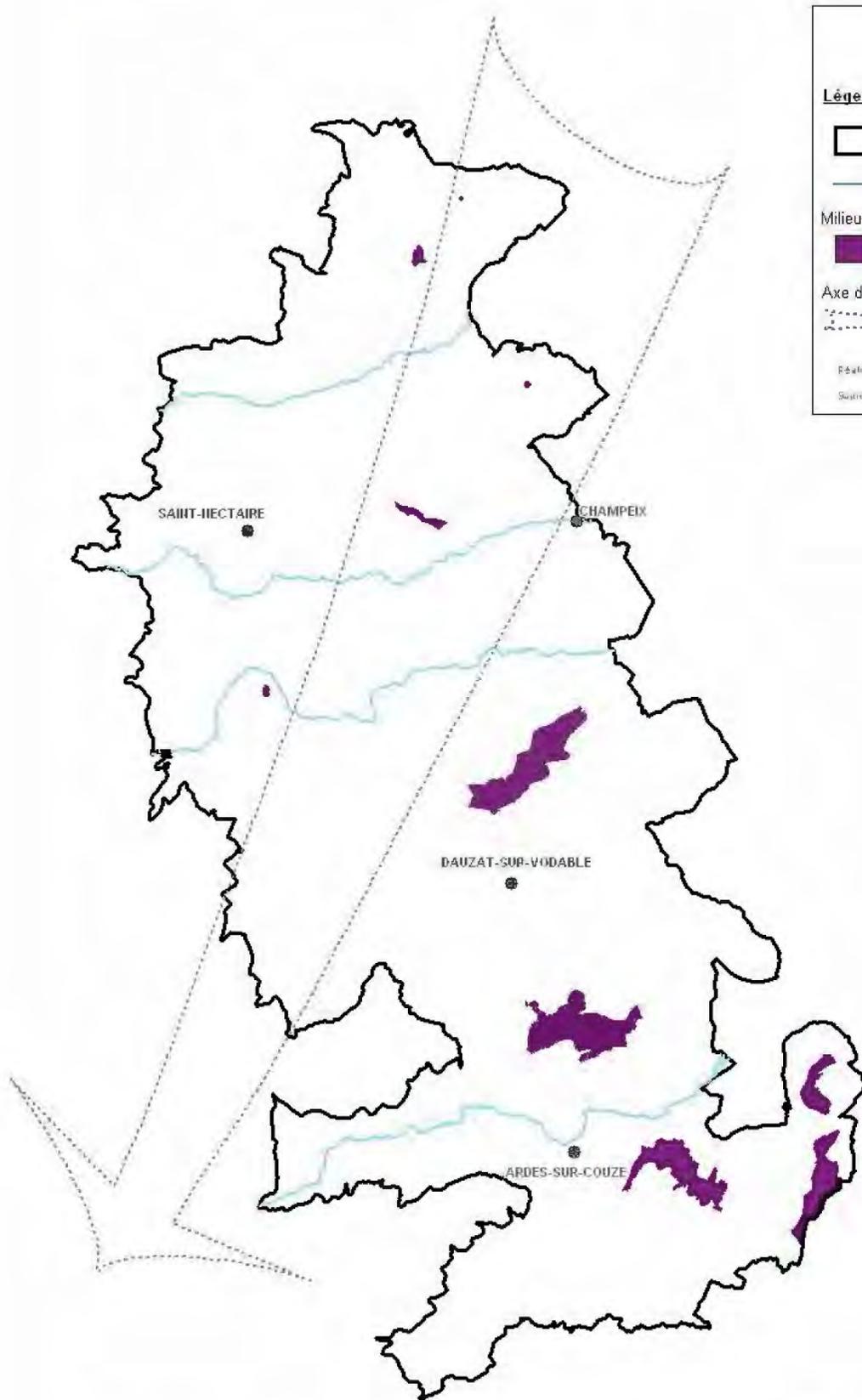
Source : BERNARD Melieu et Thomas, 2010.



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

ZONE DE PRESENCE DU HIBOU DES MARAIS ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006





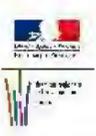
 Echelle : 1/150 000^e

Légende

-  Site N2000 ZPS Pays des Couzes
-  Principaux cours d'eau
- Milieux de halte migratoire et d'hivernage potentiels
 - 
- Axe de migration Montagne de la Serre / Creste
 - 

Rédaction : CEPA, Mars 2010

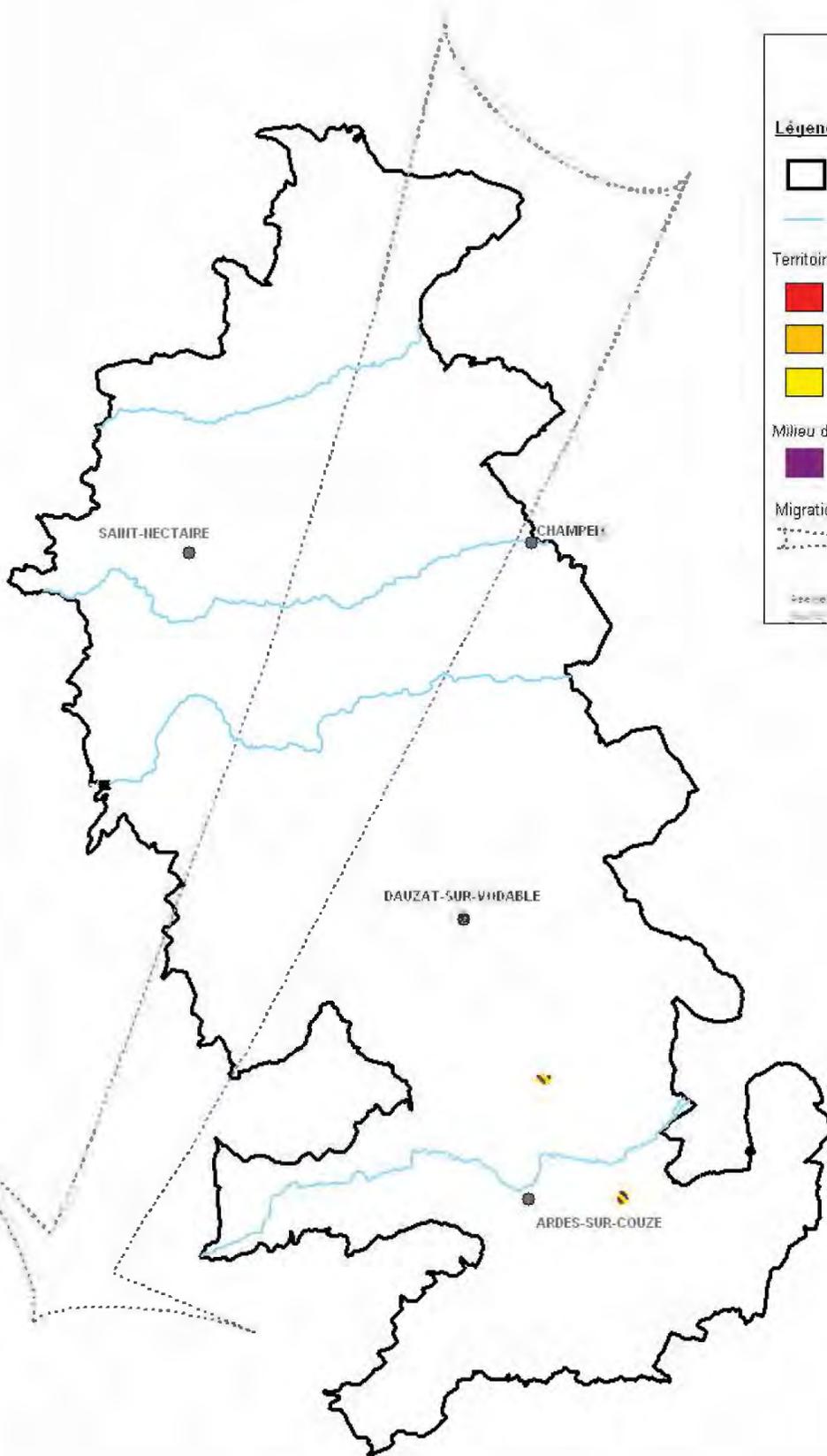
Sources : 11000 espèces (excl. - SCAS, CORRE Land-Ouver, 2005; LPO Auvergne, 2005; BESNARD Maréchal et Thiébaux, 2010)



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



ZONE DE PRESENCE DE LA MAROQUETTE PONCTUEE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010




1,5 km
 Echelle: 1/150 000^e

Légende

-  Site N2000 ZPS Pays des Couzes
-  Principaux cours d'eau

Territoire de nidification potentiel

-  Nidification certaine
-  Nidification probable
-  Nidification possible

Milieu de halte migratoire potentiel

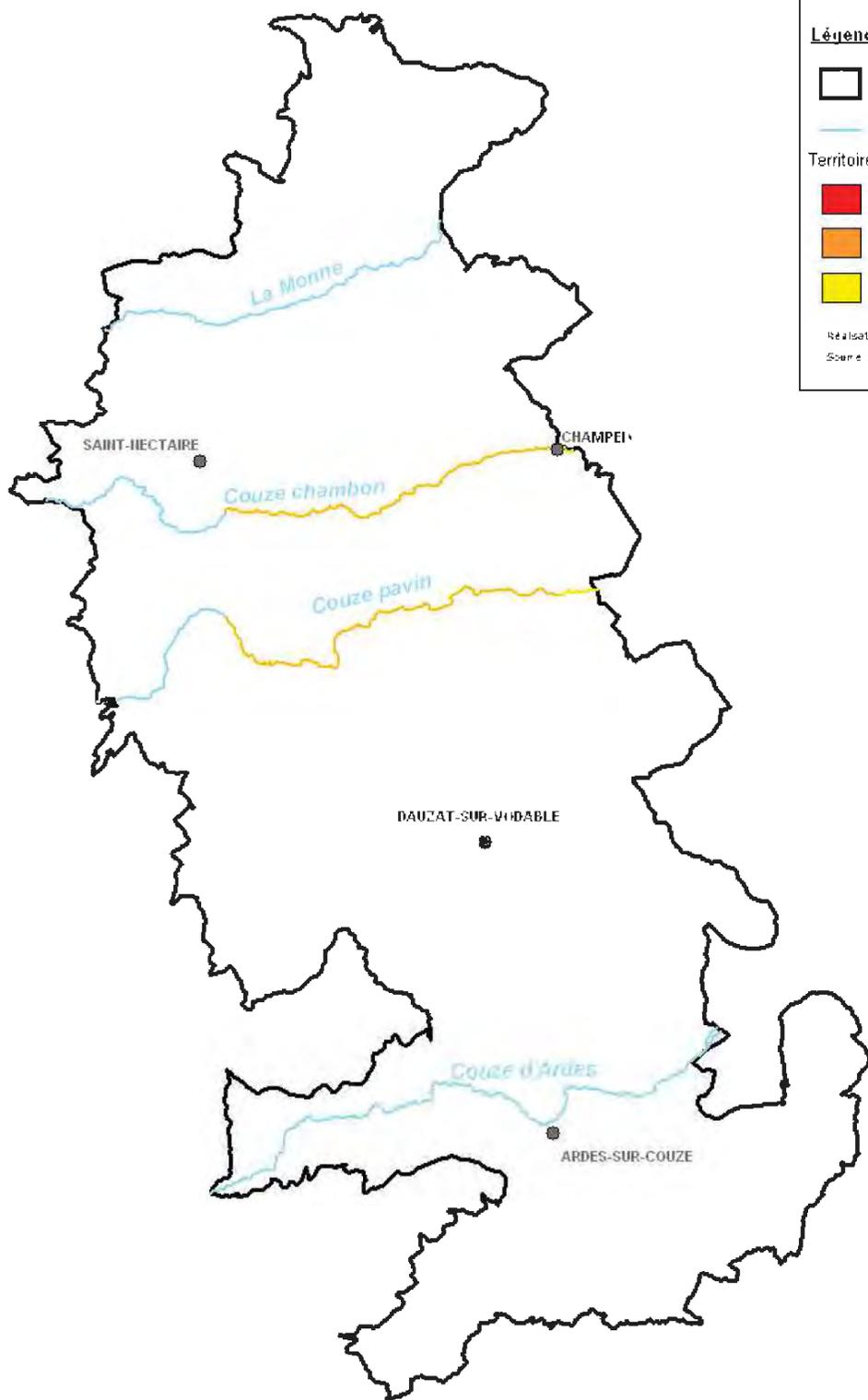
- 

Migration diffuse

- 

Données : IFR, 1998-2010
 Source : BSA, 2000, 2001 et 2002

HABITATS POTENTIELS DU MARTIN PECHEUR D'EUROPE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

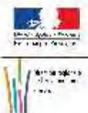
-  Site N2000 ZPS Pays des Couzes
-  Principaux cours d'eau
- Territoire de nidification potentiel
 -  Nidification certaine
 -  Nidification probable
 -  Nidification possible

Réalisation : CCPA, Mars 2006
 Source : JRC (européenne) - SOEs, CORINE Land Cover, 2000
 LPO Auvergne, 2006



1,5 km

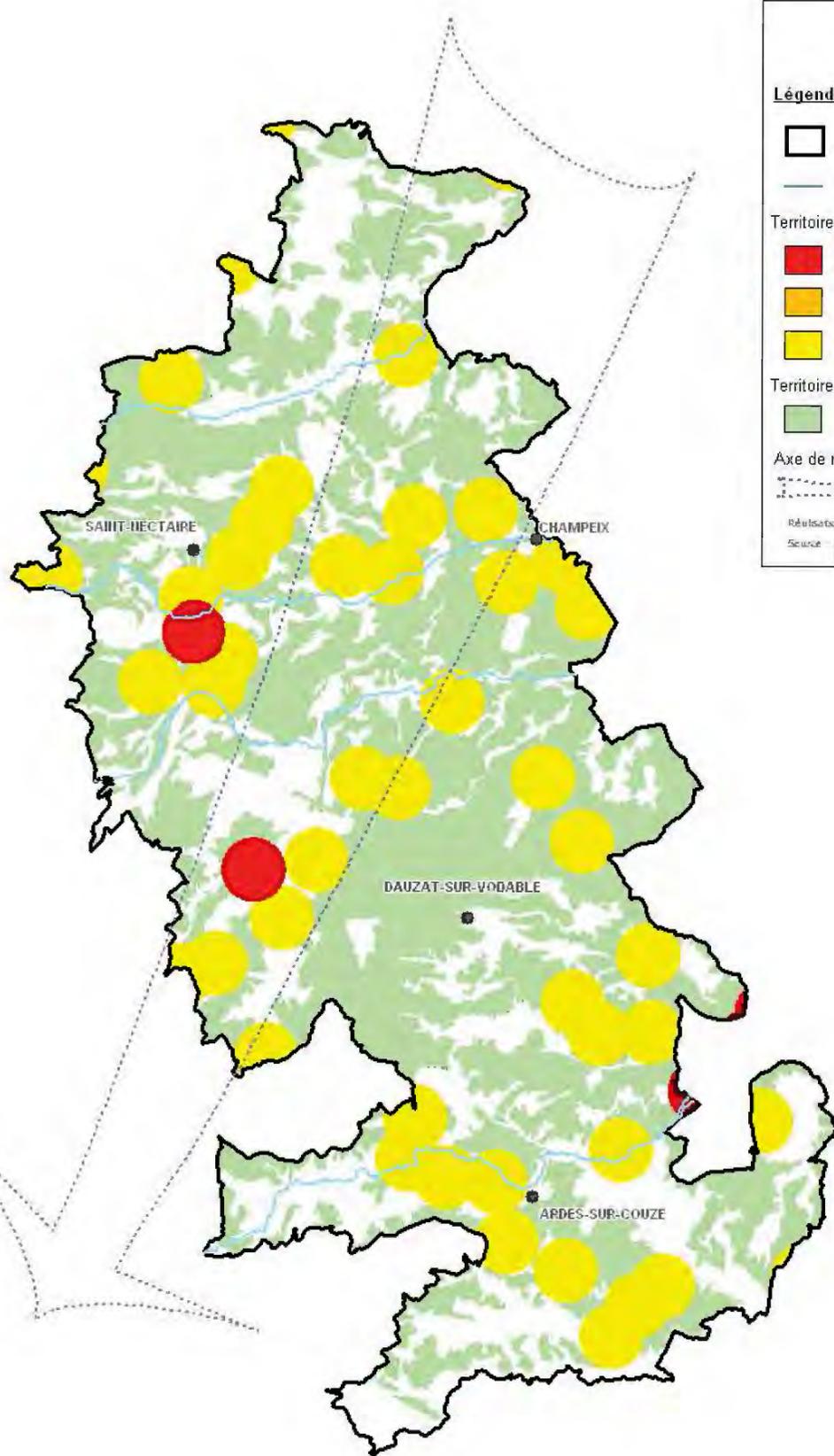
Echelle : 1/150 000^e



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
 SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
 ZPS PAYS DES COUZES**



ZONE DE PRESENCE DU MILAN NOIR ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



1,5 km
Echelle : 1/150 000^e

Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau

Territoire de nidification

- Nidification certaine
- Nidification probable
- Nidification possible

Territoire de chasse potentiel

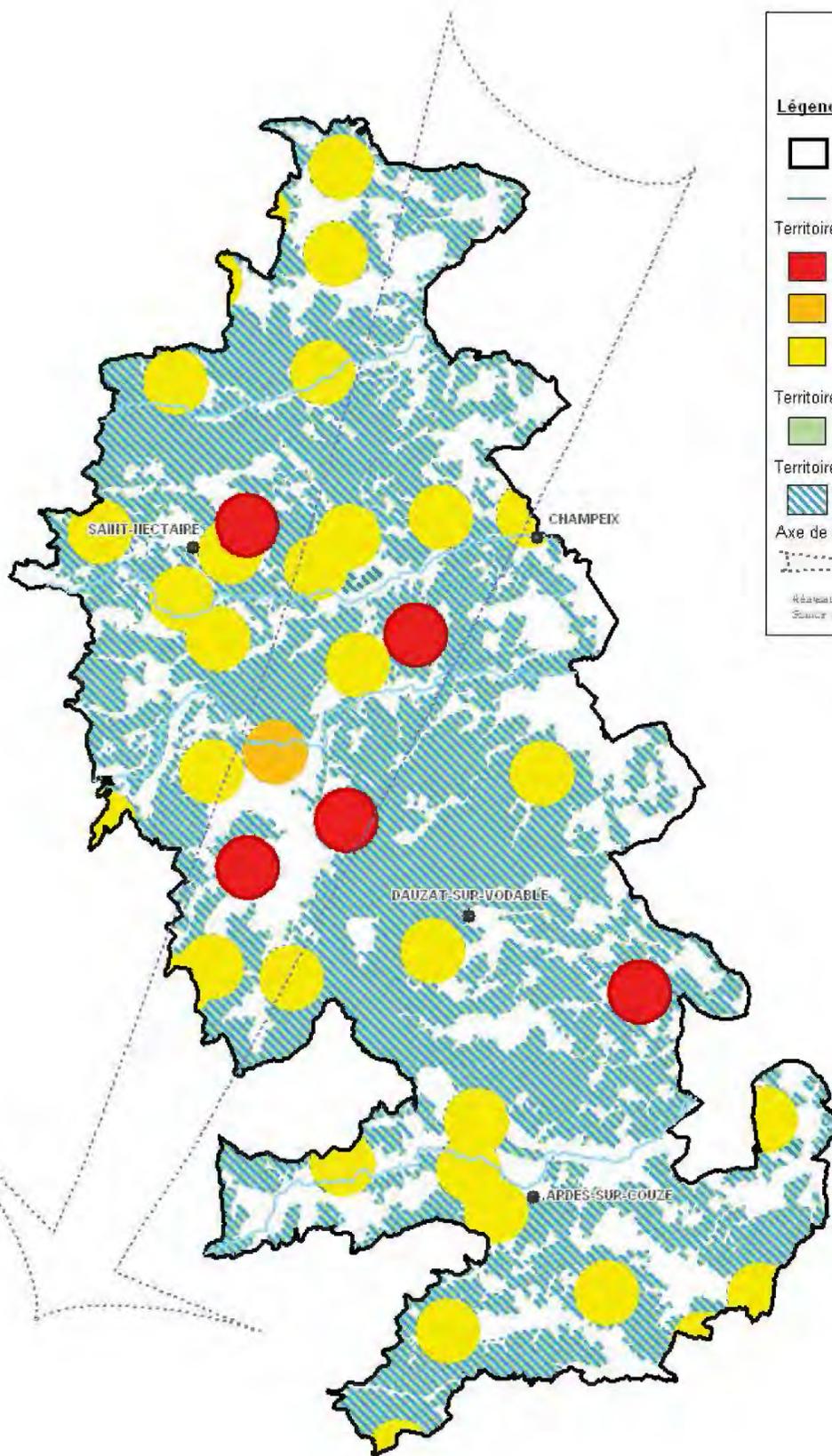
-

Axe de migration Montagne de la Serre / Creste

-

Réalisation : CEPA, Mars 2010
Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover, 2006.
LPI Auvergne, 2005, BERNARD Mathieu et Thomas, 2010.

ZONE DE PRESENCE DU MILAN ROYAL ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2010



Légende

Site N2000 ZPS Pays des Couzes

Principaux cours d'eau

Territoire de nidification

Nidification certaine

Nidification probable

Nidification possible

Territoire de chasse potentiel



Territoire d'hivernage potentiel



Axe de migration Montagne de la Serre / Creste



Réalisation : CERA, Mars 2010

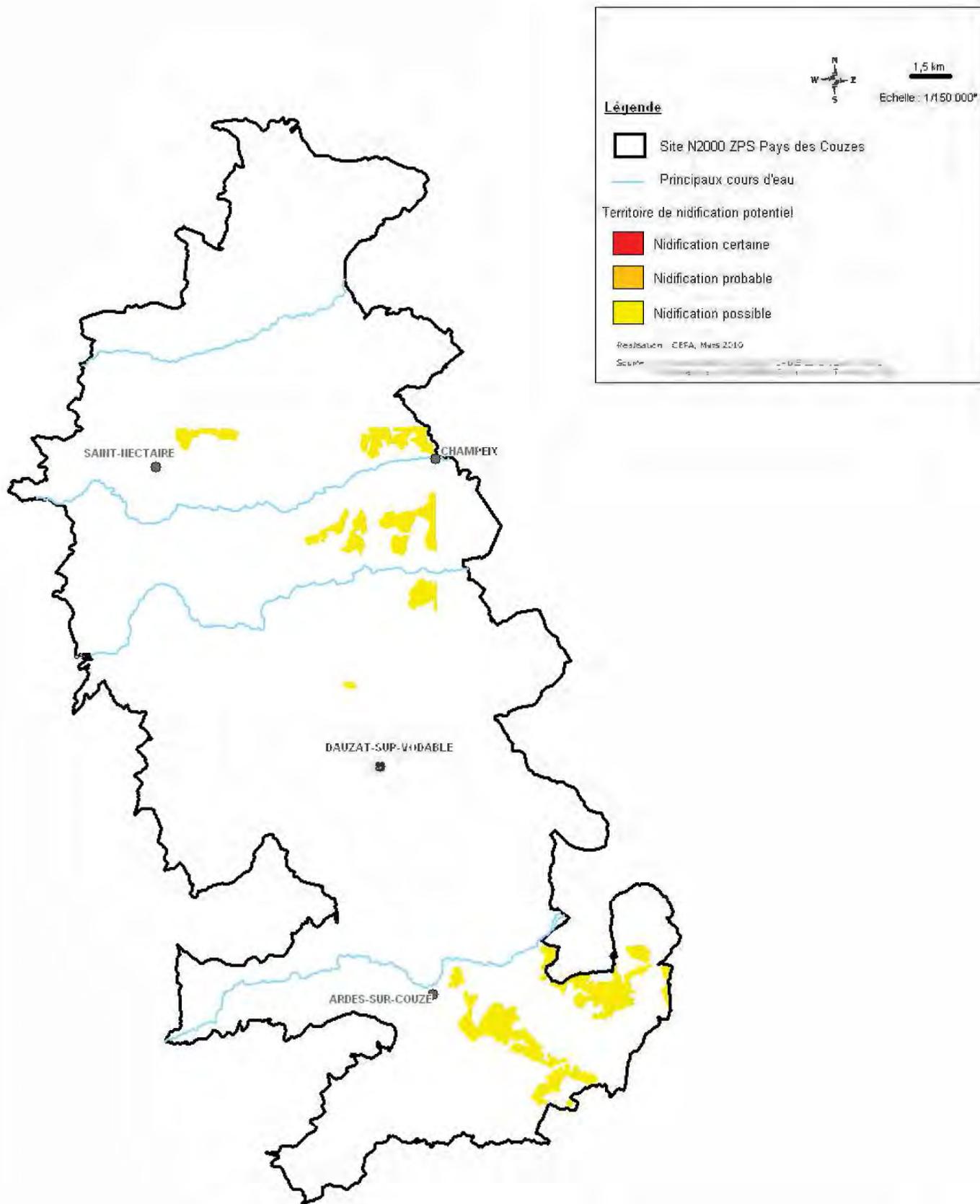
Source : Union européenne - SOEs, CORINE Land Cover, 2005;
LPO Auvergne, 2005; BERNARD Mathieu et Thomas, 2010.



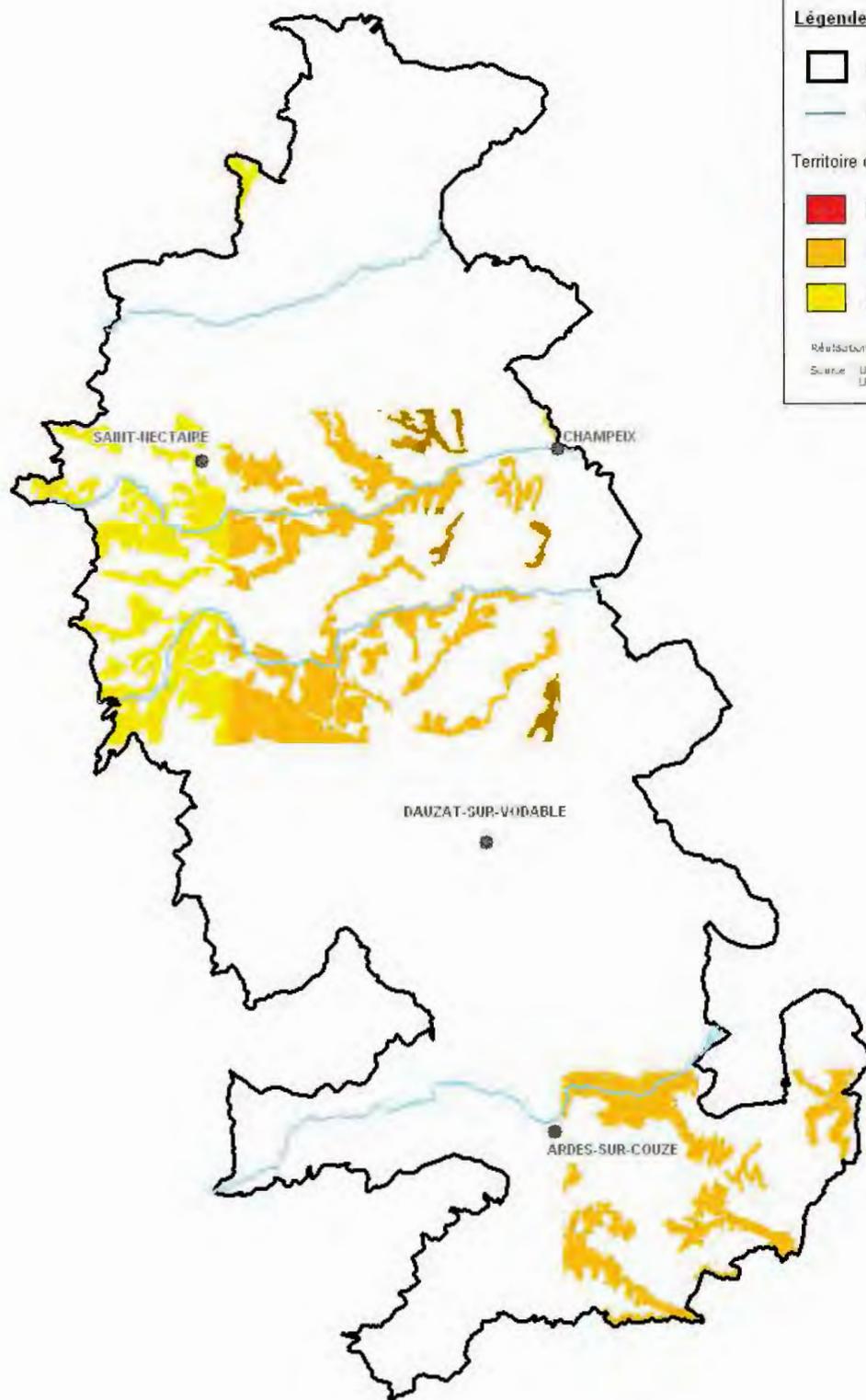
1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

HABITATS POTENTIELS DE L'OEDICNEME CRIARD ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



HABITATS POTENTIELS DU PIC CENDRE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

Légende

-  Site N2000 ZPS Pays des Couzes
-  Principaux cours d'eau

Territoire de nidification potentiel

-  Nidification certaine
-  Nidification probable
-  Nidification possible

Révisé par : CEPA, Mars 2010

Source : Université Clermont - SDES, CORINE Land Cover, 2005
LPC Auvergne, 2005. BERNARD Mathieu et Thomas, 2010.

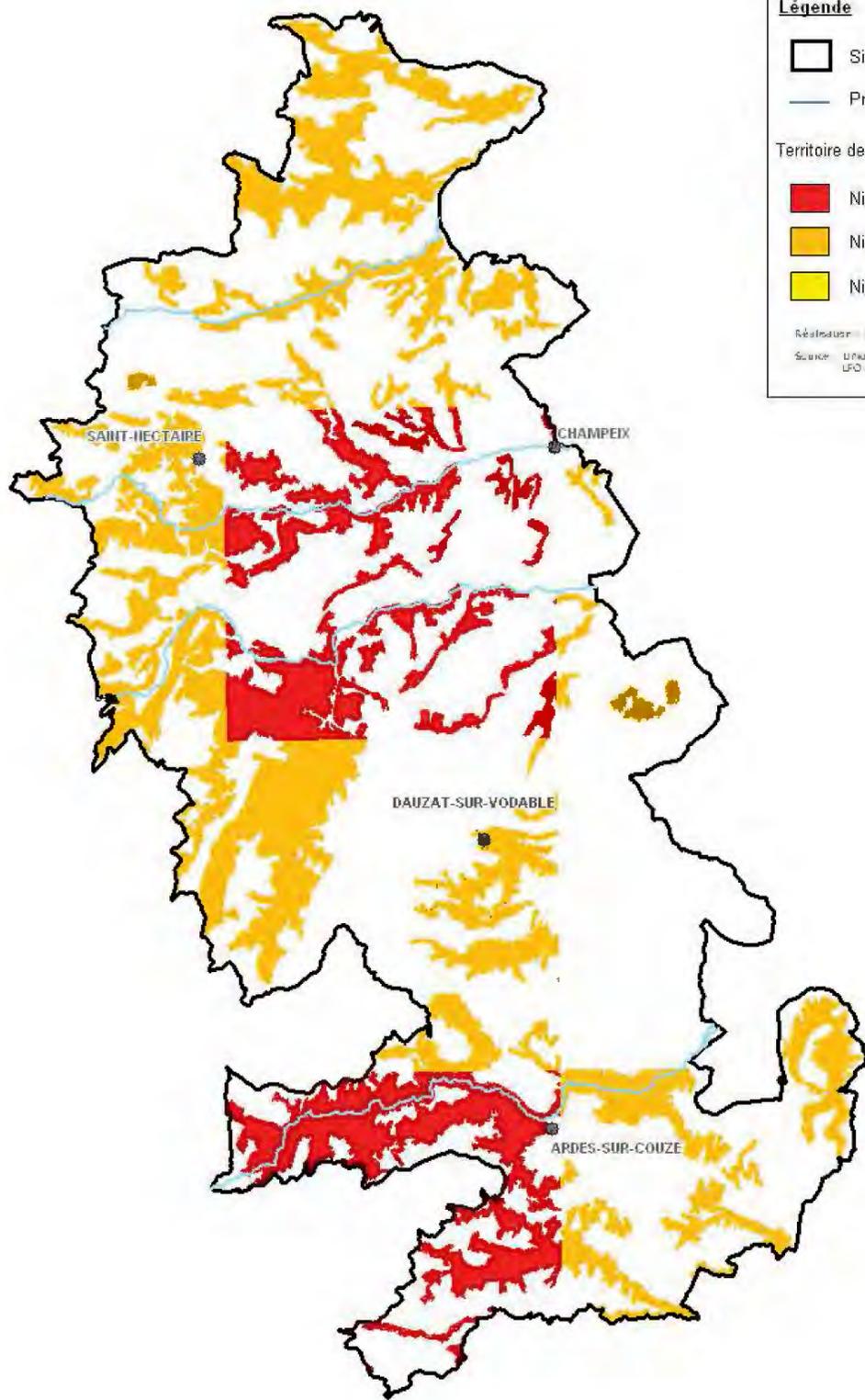


**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'AUVERGNE

HABITATS POTENTIELS DU PIC NOIR ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



N
W — E
S

1,5 km
Echelle : 1/150 000^e

Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau

Territoire de nidification potentiel

- Nidification certaine
- Nidification probable
- Nidification possible

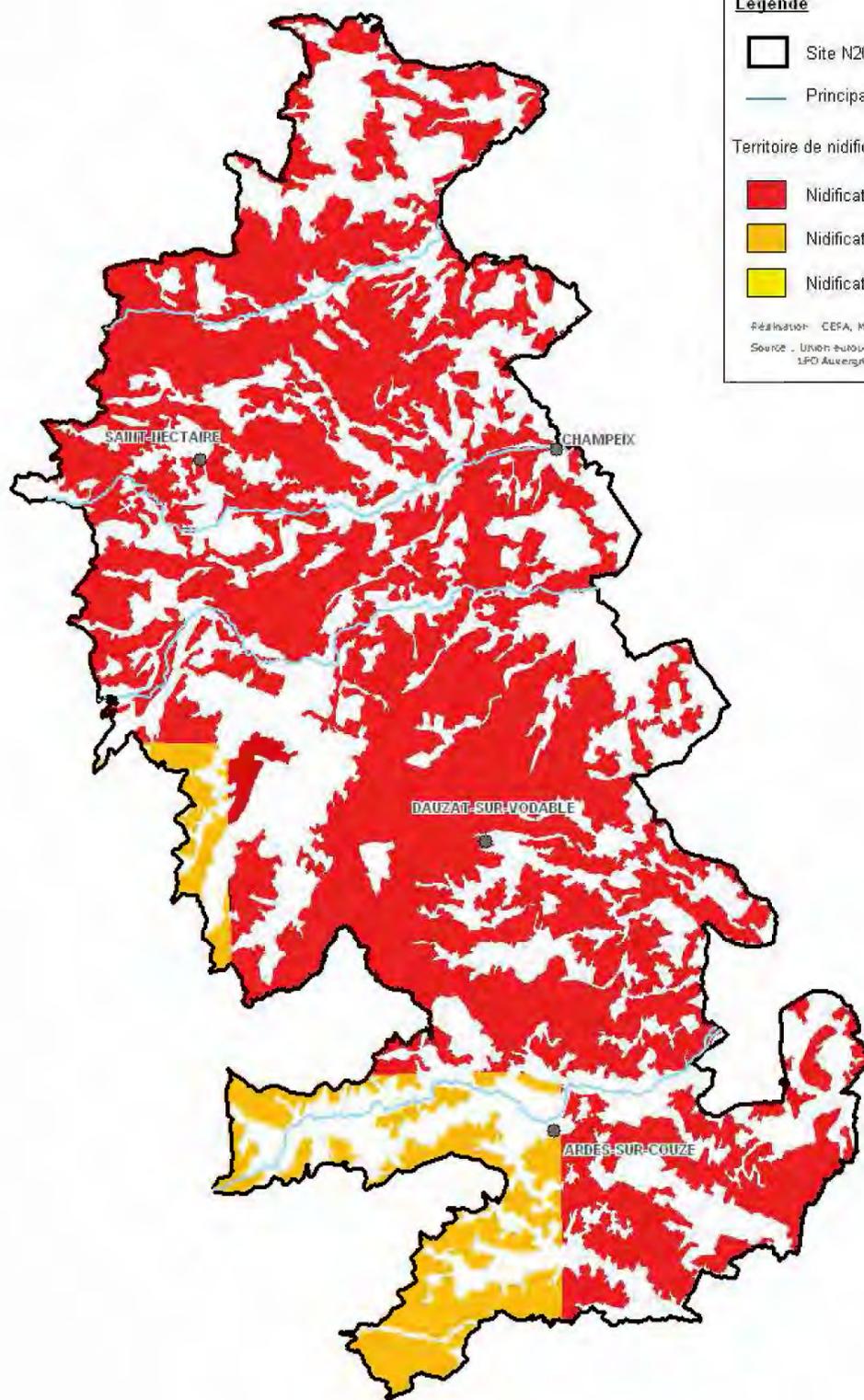
Mérisseau - CEPA, Mars 2010.
Source : Union européenne - SOEs, CORINE Land Cover, 2006,
LPD Auvergne, 2006, BERNARD Mathieu et Thomas, 2010.



**REDACON DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



HABITATS POTENTIELS DE LA PIE GRIECHE ECORCHEUR ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



1,5 km

Echelle : 1/150 000^e

Légende

□ Site N2000 ZPS Pays des Couzes

— Principaux cours d'eau

Territoire de nidification potentiel

■ Nidification certaine

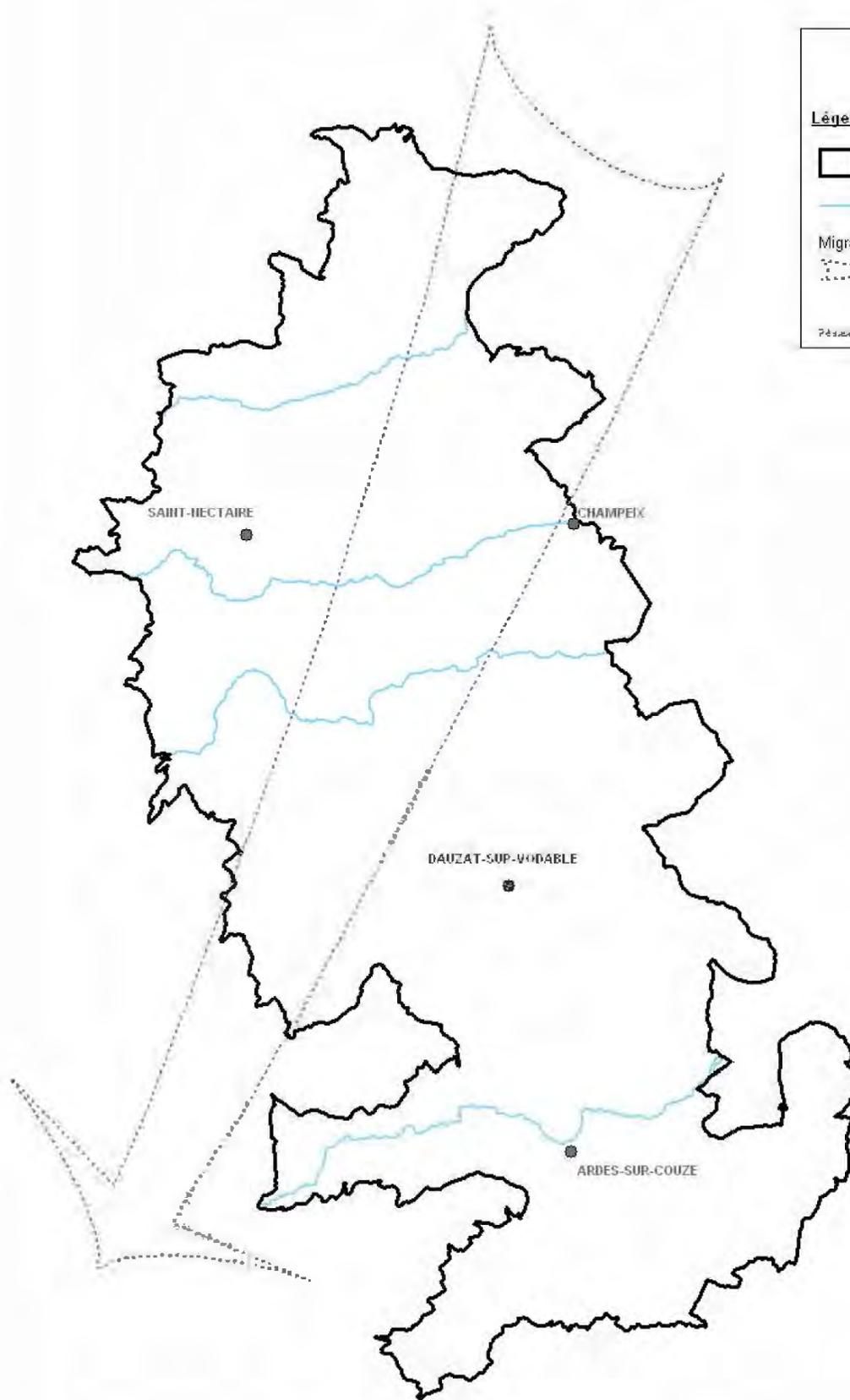
■ Nidification probable

■ Nidification possible

Réalisation : CEPA, Mars 2010

Source : Union européenne - SDeS, CORINE Land Cover, 2006.
LPO Auvergne, 2006.

ZONE DE PRESENCE DU PIPIT ROUSSELINE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau
- Migration diffuse

Échelle: 1/150 000^e

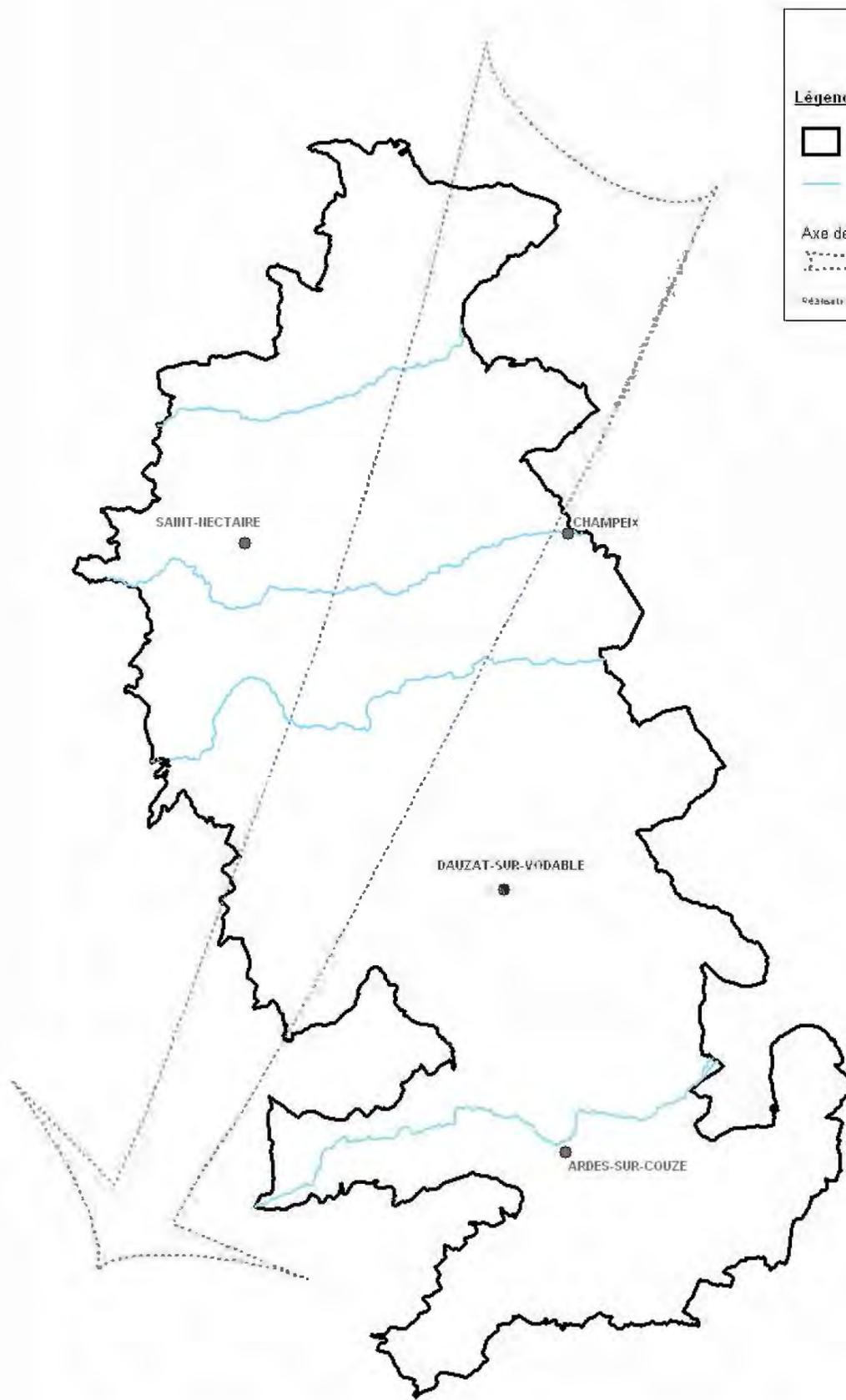
Rédacteur: CEPA, Mars 2010



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



ZONE DE PRESENCE DU PLUVIER DORE ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006

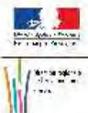


Légende

- Site N2000 ZPS Pays des Couzes
- Principaux cours d'eau
- Axe de migration Montagne de la Serre / Creste

Échelle: 1/150 000^e

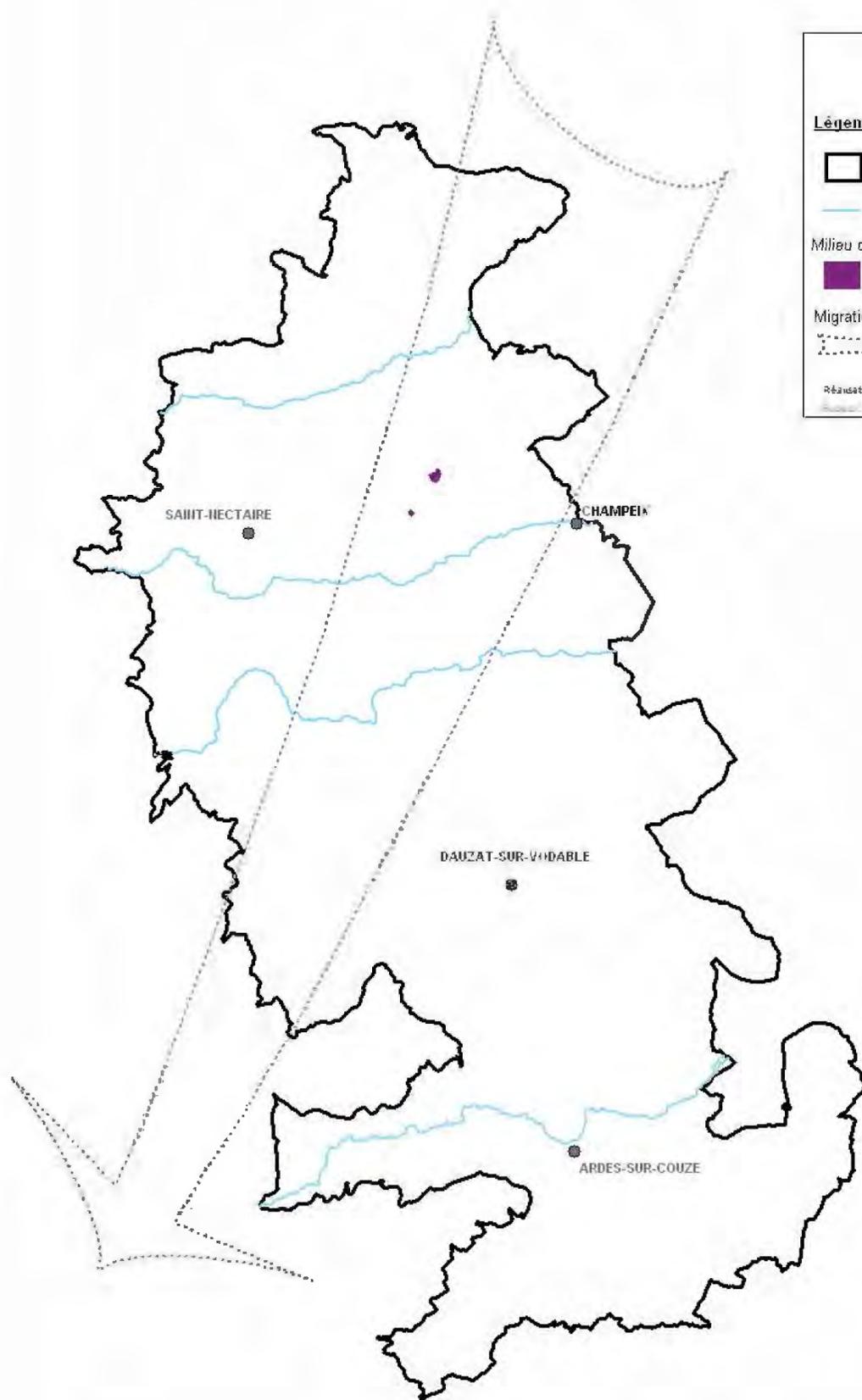
Rédaction: C2FA, Mars 2010



**REDACON DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 ZPS FR 8312011
ZPS PAYS DES COUZES**



ZONE DE PRESENCE DU RALE DES GENETS ETAT DES CONNAISSANCES 2000 - 2006



Légende

Site N2000 ZPS Pays des Couzes

Principaux cours d'eau

Milieu de halte migratoire potentiel



Migration diffuse



Réalisation : CEPA, Mars 2010

Révisé par : BERNARD MAILLET et THOMAS DUBOIS



1,5 km

Echelle: 1/150 000^e

ZONE DE PRESENCE DU VAUTOUR FAUVE ETAT DES CONNAISSANCES 2003 - 2010



1,5 km

Echelle : 1/150 000°

Légende

 Site N2000 ZPS Pays des Couzes

 Principaux cours d'eau

Territoire d'erratisme potentiel



Réalisation : CEPA, Mars 2010

Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover, 2006.
CHR Auvergne

Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ

ANNEXE 07 – Jugement des critères A, B, C, D du
Formulaire Standard de Données de la ZPS du Pays des
Couzes



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A004	Tachybaptus ruficollis	r			i	P		D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis	c			i	P		D			
B	A023	Nycticorax nycticorax	c			i	P		D			
B	A028	Ardea cinerea	w			i	P		C	B	B	B
B	A028	Ardea cinerea	r			i	P		C	B	B	B
B	A028	Ardea cinerea	c			i	P		C	B	B	B
B	A029	Ardea purpurea	c			i	P		D			
B	A030	Ciconia nigra	c			i	P		D			
B	A031	Ciconia ciconia	c			i	P		D			



B	A043	Anser anser	c			i	P		D			
B	A050	Anas penelope	c			i	P		D			
B	A052	Anas crecca	c			i	P		D			
B	A053	Anas platyrhynchos	w			i	P		D			
B	A053	Anas platyrhynchos	r			i	P		D			
B	A053	Anas platyrhynchos	c			i	P		D			
B	A054	Anas acuta	c			i	P		D			
B	A055	Anas querquedula	c			i	P		D			
B	A056	Anas clypeata	c			i	P		D			
B	A072	Pernis apivorus	r	30	50	p	P		C	B	C	B
B	A072	Pernis apivorus	c			i	P		C	B	C	B
B	A073	Milvus migrans	r	30	60	p	P		C	B	C	B
B	A073	Milvus migrans	c			i	P		C	B	C	B
B	A074	Milvus milvus	w			i	P		C	B	C	B
B	A074	Milvus milvus	r	25	40	p	P		C	B	C	B
B	A074	Milvus milvus	c			i	P		C	B	C	B
B	A078	Gyps fulvus	c			i	P		D			
B	A080	Circaetus gallicus	r	20	25	p	P		C	B	C	B
B	A080	Circaetus gallicus	c			i	P		C	B	C	B
B	A081	Circus aeruginosus	c			i	P		D			
B	A082	Circus cyaneus	w			i	P		C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	r	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	c			i	P		C	B	C	B



B	A084	Circus pygargus	r	15	25	p	P		D			
B	A084	Circus pygargus	c			i	P		D			
B	A092	Hieraetus pennatus	r	1	5	p	P		C	B	C	B
B	A092	Hieraetus pennatus	c			i	P		C	B	C	B
B	A094	Pandion haliaetus	c			i	P		D			
B	A098	Falco columbarius	c			i	P		D			
B	A103	Falco peregrinus	w			i	P		C	B	C	B
B	A103	Falco peregrinus	p	1	3	p	P		C	B	C	B
B	A103	Falco peregrinus	c			i	P		C	B	C	B
B	A118	Rallus aquaticus	c			i	P		D			
B	A119	Porzana porzana	r			i	P		D			
B	A119	Porzana porzana	c			i	P		D			
B	A123	Gallinula chloropus	w			i	P		C	B	C	B
B	A123	Gallinula chloropus	r			i	P		C	B	C	B
B	A123	Gallinula chloropus	c			i	P		C	B	C	B
B	A127	Grus grus	c			i	P		D			
B	A133	Burhinus oedicnemus	r			i	P		D			
B	A133	Burhinus oedicnemus	c			i	P		D			
B	A136	Charadrius dubius	c			i	P		D			
B	A137	Charadrius hiaticula	c			i	P		D			
B	A140	Pluvialis apricaria	c			i	P		D			
B	A142	Vanellus vanellus	w			i	P		C	B	C	B
B	A142	Vanellus vanellus	r			i	P		C	B	C	B



B	A142	Vanellus vanellus	c			i	P		C	B	C	B
B	A144	Calidris alba	c			i	P		D			
B	A145	Calidris minuta	c			i	P		D			
B	A146	Calidris temminckii	c			i	P		D			
B	A151	Philomachus pugnax	c			i	P		D			
B	A152	Lymnocyptes minimus	c			i	P		D			
B	A153	Gallinago gallinago	w			i	P		D			
B	A153	Gallinago gallinago	c			i	P		D			
B	A155	Scolopax rusticola	w			i	P		D			
B	A155	Scolopax rusticola	r			i	P		D			
B	A155	Scolopax rusticola	c			i	P		D			
B	A156	Limosa limosa	c			i	P		D			
B	A161	Tringa erythropus	c			i	P		D			
B	A162	Tringa totanus	c			i	P		D			
B	A164	Tringa nebularia	c			i	P		D			
B	A165	Tringa ochropus	c			i	P		D			
B	A166	Tringa glareola	c			i	P		D			
B	A168	Actitis hypoleucos	w			i	P		C	B	C	B
B	A168	Actitis hypoleucos	r			i	P		C	B	C	B
B	A168	Actitis hypoleucos	c			i	P		C	B	C	B
B	A177	Larus minutus	c			i	P		D			
B	A179	Larus ridibundus	c			i	P		D			
B	A183	Larus fuscus	c			i	P		D			



B	A215	Bubo bubo	p	30	40	p	P		C	B	C	B
B	A222	Asio flammeus	w			i	P		D			
B	A222	Asio flammeus	c			i	P		D			
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	100		p	P		C	B	C	B
B	A229	Alcedo atthis	p			i	P		D			
B	A234	Picus canus	p			i	P		C	B	C	B
B	A236	Dryocopus martius	p	50		p	P		C	B	C	B
B	A246	Lullula arborea	w			i	P		C	B	C	B
B	A246	Lullula arborea	r	100		p	P		C	B	C	B
B	A246	Lullula arborea	c			i	P		C	B	C	B
B	A255	Anthus campestris	c			i	P		D			
B	A338	Lanius collurio	r	500		p	P		C	B	C	B
B	A338	Lanius collurio	c			i	P		C	B	C	B
B	A379	Emberiza hortulana	r	35	50	p	P		D			
B	A379	Emberiza hortulana	c			i	P		D			
B	A391	Phalacrocorax carbo sinensis	c			i	P		C	B	C	B
B	A604	Larus michahellis	c			i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Buteo buteo			i	P						
B		Falco tinnunculus			i	P						
B		Falco subbuteo			i	P						
B		Accipiter gentilis			i	P						
B		Accipiter nisus			i	P						
B		Coturnix coturnix			i	P						
B		Tyto alba			i	P			X			
B		Athene noctua			i	P			X			
B		Apus melba			i	P						
B		Merops apiaster			i	P						
B		Upupa epops			i	P			X		X	
B		Jynx torquilla			i	P						
B		Alauda arvensis			i	P			X		X	
B		Riparia riparia			i	P						
B		Ptyonoprogne rupestris			i	P			X		X	
B		Lanius excubitor			i	P			X		X	
B		Phoenicurus phoenicurus			i	P			X		X	
B		Saxicola rubetra			i	P			X		X	
B		Saxicola torquata			i	P			X		X	



B		Oenanthe oenanthe			i	P			X		X	
B		Turdus torquatus			i	P						
B		Turdus pilaris			i	P						
B		Sylvia hortensis			i	P						
B		Lanius senator			i	P						
B		Corvus corax			i	P			X		X	
B		Passer montanus			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.

Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ

ANNEXE 08 – Comptes rendus des rencontres des
spécialistes

	<p>Etude d'incidence du Projet de méthanisation territorial BESSE BIOGAZ</p>		
<p>Document</p>	<p>ANNEXE 08 – Comptes rendus des rencontres des spécialistes</p>	<p>Page</p>	<p>2/2</p>
<p>V 1</p>			

- 1 Retour de consultation du Conservatoire des Espaces Naturels (ZSC FR8302012 et FR8301035)
- 2 Retour de consultation de la Ligue de Protection des Oiseaux (ZPS FR8312011)
- 3 Retour de consultation du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (ZSC FR8301040 et FR8301042)

Damien Chesné

De: Stéphane Cordonnier <stephane.cordonnier@espaces-naturels.fr>
Envoyé: lundi 17 octobre 2016 14:13
À: 'Damien Chesné'
Objet: RE: Projet méthanisation de Besse
Pièces jointes: Form_EIN_63_general_V7_-2.doc

Bonjour,

Il appartient au porteur de projet d'auto évaluer les incidences de son projet (cf. formulaire ci-joint).

L'unité de méthanisation est située sur une commune (Besse) qui n'est pas concernée par les deux zones Natura 2000 évoquée FR 8301035 et FR 8302012, ce qui peut être évoqué comme argument pour justifier une absence d'impact.

Cordialement,

Stéphane Cordonnier

De : Damien Chesné [mailto:damien.chesne@methajoule.fr]
Envoyé : lundi 17 octobre 2016 12:38
À : stephane.cordonnier@espaces-naturels.fr
Objet : Projet méthanisation de Besse

Bonjour M. Cordonnier,

Nous avons échangé par téléphone la semaine passée au sujet du projet de méthanisation de la commune de Besse et saint Anastaise. Ce projet prévoit de s'implanter en limite communale, à l'est, à côté de la station d'épuration.

Suite à notre échange, et dans le cadre de l'étude d'incidences que nous menons, pouvez-vous me confirmer que ce projet n'a aucune incidence significative sur la Zone Natura 2000 des Gîtes à chauve-souris du Pays des Couzes et sur la Zone Natura 2000 Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes ?

Vous remerciant de votre retour ;

Meilleures salutations



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
www.avast.com

Damien Chesné

De: Sabine Boursange <sabine.boursange@lpo.fr>
Envoyé: lundi 17 octobre 2016 11:55
À: Damien Chesné; 'HEILIGENSTEIN Laurent (Chef de bureau) - DDT 63/SEEF/SPE'; 'CHAMBONNIERE Julien - DDT 63/SEEF/FCEN'
Objet: Re: Projet Méthanisation - Commune de Besse

Oui, je vous confirme que le fait de faire que le défrichement soit effectuer en dehors de période de reproduction est la seule mesure de réduction d'incidence à prévoir au projet vis à vis du site Natura 2000 Pays des Couzes et donc que le projet en question n'a pas d'incidence négative significative vis à vis de ce site.

Respectueusement

SABINE BOURSANGE

Chargée de missions

LPO Auvergne

Antenne du Cantal

[8 rue des écoles](#)
[15170 Neussarques](#)

Mobile: 07.77.82.88.26

Fixe : 04.71.20.77.20 (commun avec le CEN Auvergne)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Le 17/10/2016 à 11:49, Damien Chesné a écrit :

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Nous avons également identifié cet enjeu relatif à la nidification dans et à proximité du bois à défriché dans le cadre de l'étude d'incidence. Ainsi nous avons intégré au planning du projet la réalisation du défrichement à partir de fin aout.

Pouvez-vous me confirmer que cet élément de planning est la seule mesure de réduction d'incidence à prévoir au projet ?

En dehors de ce point et concernant la Zone Natura 2000 du Pays des Couzes, pouvez-vous me confirmer que l'incidence du projet est non significative ?

Vous remerciant de votre retour

Meilleures salutations



Damien CHESNÉ
Responsable Pôle Ingénierie Agricole

06 72 78 99 97
damien.chesne@methajoule.fr

Méthajoule - 4, place Malouet - 63200 RIOM - Tél. 04 73 97 63 01 - Fax 04 73 97 64 85
www.methajoule.fr
Siège social : Rue du Couvent - 15140 SALERS

De : Sabine Boursange [<mailto:sabine.boursange@lpo.fr>]

Envoyé : lundi 17 octobre 2016 11:29

À : Damien Chesné <damien.chesne@methajoule.fr>; HEILIGENSTEIN Laurent (Chef de bureau) - DDT 63/SEEF/SPE <laurent.heiligenstein@puy-de-dome.gouv.fr>; CHAMBONNIERE Julien - DDT 63/SEEF/FCEN <julien.chambonniere@puy-de-dome.gouv.fr>

Objet : Re: Projet Méthanisation - Commune de Besse

Bonjour,

Je viens de regarder votre projet. La présence de Pic noir est connue, la nidification sur la parcelle est possible, notamment en limite de la parcelle. Le défrichage doit donc être fait en dehors des périodes de reproduction, de début aout à fin février pour cette espèce, dans l'idéal de septembre à mi février, ce qui permet de ne pas faire échouer la nidification d'un plus grand nombre d'espèces qui ne sont pas forcément de la directive oiseaux.

Pour aller plus loin, une partie du le bois mort déplacer par le défrichage pourrait être laisser sur la parcelle (en dehors de la zone de travaux) pour favoriser le développement d'insectes, source de nourriture notamment pour le pic noir.

N'hésitez pas à me contacter si besoin.

Respectueusement.

SABINE BOURSANGE

Chargée de missions

LPO Auvergne

Antenne du Cantal

[8 rue des écoles](#)
[15170 Neussargues](#)

Mobile: 07.77.82.88.26

Fixe : 04.71.20.77.20 (commun avec le CEN Auvergne)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Le 14/10/2016 à 13:46, Damien Chesné a écrit :

Bonjour,

Vous trouverez au lien de téléchargement ci-dessous le dossier de permis de construire du projet de méthanisation Besse Biogaz, objet de l'étude d'incidences en cours.

Lien de téléchargement

<https://we.tl/SISPiBeQdx>

Bonne réception



Damien CHESNÉ
Responsable Pôle Ingénierie Agricole

06 72 78 99 97
damien.chesne@methajoule.fr

Méthajoule - 4, place Malouet - 63200 RIOM - Tél. 04 73 97 63 01 - Fax 04 73 97 64 85
www.methajoule.fr
Siège social : Rue du Couvent - 15140 SALERS

	Client : Besse Biogaz Intitulé : Développement Besse Biogaz Rédacteur : Damien Chesné
Liste des participants : Cécile BIRARD, M. Chesné	
OBJET : Présenter le projet de Besse Biogaz au PNRVA au regard de son incidence sur Natura 2000	
Diffusion : Instructeurs de l'Etude d'incidences	
Date d'émission : 08/11/2016	Version : V01

Objectifs

- Présenter le projet de méthanisation de Besse Biogaz
- Evaluer les incidences de l'implantation du projet sur les sites Natura 2000
- Etudier les synergies possibles entre le projet et les actions menées par le PRNVA

Informations échangées

Présentation du projet

Présentation du projet et rappel des principales étapes qui ont jalonné les 10 derniers mois depuis le lancement et menées au dépôt des dossiers de PC, d'ICPE et de demande de subvention.

Evaluation des incidences

Le projet prévoit l'implantation de l'unité sur la parcelle continue à la déchèterie et à la station d'épuration de Besse. Ce site se situe à 5 km des Zones Natura 2000 Habitat du Cézallier et des Monts Dore.

Selon Mme BIRARD, cette implantation obère toute incidence possible sur les habitats des zones concernées.

Plusieurs points positifs ont été mis en évidence dans le fonctionnement de l'unité au regard des problématiques environnementales du territoire :

- Le traitement du lactosérum (en lieu et place de son épandage) ;
- Le traitement des lisiers au séparateur de phase qui permet d'exporter la fraction solide la plus riche en phosphore, principal facteur d'eutrophisation des lacs du territoire (Mme Birard souligne que la nature même des sols volcaniques assure un approvisionnement qui peut être suffisant de la végétation en phosphore – des analyses de sol l'ont montré et seraient à « généralisées » sur les parcelles à enjeux) ;
- Le transport des matières qui permet de toucher des surfaces d'épandage éloignées non sollicitées à ce jour par l'épandage de lisier et à condition de ne pas déplacer le problème sur

d'autres parcelles sensibles ou sur des estives ou prairies qui n'étaient pas fertilisées jusqu'à présent.

Le projet ne traitant que des matières provenant du territoire et déjà épandues sur le territoire, il n'y a pas d'évolution à la hausse de la charge NPK retournée au sol par l'intermédiaire du digestat après la digestion.

Les infrastructures de stockage prévues sur le site de la méthanisation ainsi que la mise en place de collecte en sortie de bâtiment vont permettre d'accroître les capacités de stockage des exploitations et d'éviter les épandages en dehors des périodes autorisées.

Le plan d'épandage réalisé par Méthajoule dans le cadre du dossier ICPE exclut toutes les parcelles agricoles incluses dans une zone Natura 2000 => il n'y a de fait aucun impact direct de l'activité de l'unité de méthanisation sur les espaces et les espèces du périmètre des Zones Natura 2000 concernées. Mais les habitats et les espèces (d'intérêt communautaire) concernées relevant majoritairement des milieux aquatiques et humides, c'est à l'échelle du bassin versant qu'il faut raisonner les incidences potentielles. Ainsi :

→ Afin de rentrer dans la démarche de restauration du Lac Pavin inscrite dans les objectifs de la DCE et traduite dans les cations du Contrat territorial des lacs de la tête de bassin versant de la Couze Pavin, signé par le PNRVA, les communes de Besse et Compains, le SIVOM de la région d'Issoire, le Conseil départemental du Puy de Dôme, le Conseil régional d'Auvergne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et d'après le postulat de départ du projet de méthanisation tel que souhaité par la commune, les parcelles faisant partie du bassin versant hydrogéologique du Lac Pavin ont également été exclues du plan d'épandage.

→ Concernant les lacs de Bourdouze et de Montcineyre (Zone Natura du Cézallier et CT Lacs), les préconisations de valorisation du digestat veilleront à assurer le maintien des pratiques actuelles agronomiques d'épandage (absence ou à un niveau peu élevé de fertilisation dans le respect, notamment, des cahiers des charges signés par les agriculteurs engagés dans des MAEC et dans le projet Besse Biogaz).

Synergies possibles

L'animation agro-environnementale menée dans le cadre du CT Lacs et le PAEC animé par le PNRVA visent un accompagnement individualisé des agriculteurs et la contractualisation de MAEC pour limiter les pressions sur le milieu et la ressource en eau par un ajustement des pratiques et l'amélioration des équipements des exploitations. Le CT Lacs et les MAEC permettent d'apporter un financement sur l'investissement et sur le maintien de pratiques et/ou de systèmes qui ont une fonction écologique reconnue et sur le changement de pratiques agricoles pour limiter l'intensification. A ce titre, les échanges de ce jour ont permis d'identifier :

- Les exploitations engagées dans le projet de méthanisation auxquelles il est intéressant de proposer des MAEC pour assurer la protection des espaces à enjeux
- Les exploitations engagées en MAEC et d'intégrer les engagements au plan d'épandage de l'unité de méthanisation